

Dominique Maingueneau

DISCOURS
ET ANALYSE
DU DISCOURS

Introduction

ARMAND COLIN

COM

Dominique Maingueneau

DISCOURS
ET ANALYSE
DU DISCOURS

Introduction

ARMAND COLIN

Dominique Maingueneau

Discours et analyse du discours

Une introduction


ARMAND COLIN

Table des matières

Avant-propos

Partie I-Études de discours
et analyse du discours

Quelques éléments d'histoire

1.1. Convergences et hybridations

1.2. En France

La notion de discours

2.1. Chez les linguistes

2.2. En dehors de la linguistique

2.3. Théorie du discours et analyse du discours

Discours, texte, corpus

3.1. Un discours pour un texte ?

3.2. Trois axes majeurs

3.3. Texte et corpus

Les disciplines du discours

4.1. Les approches

4.2. Des approches aux disciplines

4.3. Les limites du découpage par disciplines

Une analyse critique ?

5.1. Analyse du langage et critique

5.2. Divers types d'analyse critique

Partie II-Les unités de l'analyse du discours

Les unités topiques

6.1. Genres et types de discours

6.2. La valence générique

6.3. Les groupements par sources

6.4. Les singularités textuelles

Les formations discursives

7.1. Aux origines de la formation discursive

7.2. Les formations discursives d'identité

7.3. Les formations discursives thématiques

7.4. Thèmes et clés : le préconstruit et l'inédit

7.5. Les formations discursives plurifocales

Parcours et registres

8.1. Les parcours

8.2. Les registres : des ressources pour l'analyse du discours

8.3. Démarche intégrative et démarche textanalytique

Partie III-L'univers du discours

Unité et diversité

9.1. La diversité générique

Genre de discours et scène d'énonciation

10.1. La scène d'énonciation

10.2. Les modes de généricité

10.3. Les hypergenres

Énonciation attachée et énonciation détachée

11.1. L'énonciation aphorissante

11.2. L'énonciation détachée

L'espace du discours

12.1. Une appartenance paradoxale

12.2. La hiérarchie des genres

12.3. L'atopie

12.4. D'autres problèmes

Le discours et ses traces

13.1. Deux types de traces

13.2. La mémorabilité

13.3. Un archivage généralisé

Nouvelles textualités

[14.1. La multimodalité](#)

[14.2. Le Web](#)

[14.3. Les trois formes de textualité](#)

[Communications d'un troisième type](#)

[15.1. Conversation et postages](#)

[15.2. De nouvelles situations de communication](#)

[15.3. Des locuteurs problématiques](#)

[Conclusion](#)

[Bibliographie](#)

Avant-propos

Il y a déjà eu dans l'histoire de grands massifs de savoirs et de pratiques voués à l'étude des textes : pour l'Occident, on songe immédiatement à la rhétorique et à la philologie, qui sont venues jusqu'à nous. Depuis les années 1960, un champ de recherche nouveau s'est développé sous le nom d'« analyse du discours » ou, plus récemment, d'« études de discours ». Il ne s'agit pas là d'une simple extension de la linguistique à des données qu'elle ne prenait pas en compte jusque-là ; comme si, pour reprendre les termes de Saussure, une « linguistique de la parole » était venue compléter une linguistique de la « langue ». Il s'agit plutôt d'une entreprise foncièrement transdisciplinaire, voire pour certains postdisciplinaire, qui, traversant l'ensemble des sciences humaines et sociales et des humanités, va à l'encontre de la tendance à la division du savoir en domaines de plus en plus spécialisés.

Il est difficile de ne pas lier l'apparition de ce champ à des phénomènes comme la tertiarisation croissante de l'économie et le développement des médias audiovisuels puis d'Internet, qui accroissent de manière inégalée l'importance des interactions verbales et multiplient les techniques de traitement des signes. Ces évolutions s'accompagnent en outre d'une « technologisation du discours » (Fairclough, 1992) : que ce soit dans le monde de l'entreprise ou dans des secteurs tels que la santé, la politique ou l'éducation, on entend accroître son « efficacité » en analysant sa propre « communication », interne et externe, celle de ses concurrents, les énoncés qui sont produits sur vous. Une autre face de ce contrôle, c'est la mise sous surveillance des productions verbales, que ce soit dans les centres d'appel, où l'exercice de la parole est soumis à des normes strictes et fait l'objet d'un contrôle permanent, que ce soit au nom du « politiquement correct », de la « lutte contre le terrorisme » ou « la criminalité », que ce soit dans une perspective d'espionnage industriel, de marketing, de propagande... Toutes ces activités mobilisent des acteurs très divers, qui sont obligés de s'appuyer sur des techniques, plus ou moins sophistiquées de recueil, d'exploration et

d'interprétation des données verbales. On voit également se multiplier les espaces voués au commentaire de la parole : des émissions de radio ou de télévision qui analysent la communication du personnel politique aux espaces interactifs de « discussion », de « réaction », d'« opinion »... que propose Internet, en passant par les institutions, en particulier d'ordre psychothérapeutique, qui incitent les sujets à s'exprimer sous le regard d'experts qui analysent et évaluent leurs paroles. Même si elles ne sont pas directement au service de ces pratiques, les études de discours participent sur leur mode propre de ce monde où l'on ne cesse de réfléchir sur les pouvoirs de la parole.

Ce champ de l'analyse du discours, aujourd'hui mondialisé et en expansion continue, résulte de la convergence de courants de recherche issus de disciplines très diverses (linguistique, sociologie, philosophie, psychologie, théorie littéraire, anthropologie, histoire...) et, en retour, il exerce son influence sur elles. On a beaucoup parlé d'un « tournant linguistique » pour la philosophie, pour l'histoire ou pour les sciences sociales de la seconde moitié du xx^e siècle ; on pourrait aussi parler d'un « tournant discursif ». En effet, il n'est pas un secteur des sciences humaines et sociales ou des humanités qui ne puisse faire appel à ses problématiques, ses concepts ou ses méthodes.

L'étudiant qui a besoin de se faire une idée plus précise de cet immense champ de recherche n'a pas la tâche facile. Certes, il existe de par le monde un nombre considérable de manuels d'introduction, la plupart en anglais, mais ils ont tendance à ne prendre en compte que les travaux qui appartiennent à leur propre aire culturelle ou même à leur propre courant et à privilégier tel ou tel type d'usage du discours (la conversation, les médias, le Web, les discours institutionnels, les textes écrits...), en ignorant la diversité des manifestations du discours. Le livre que nous présentons ici ne cherche pas à se substituer à ces manuels d'introduction, mais à les compléter. Son but est d'aider ceux qui, pour une raison ou une autre, sont amenés à rencontrer les études de discours, à mieux appréhender les lignes de force qui structurent ce champ, à identifier les catégories sur lesquelles reposent les méthodes d'analyse, à prendre conscience de l'hétérogénéité du discours. L'étudiant ne va donc pas trouver dans ce manuel des méthodes immédiatement opératoires, mais il doit acquérir le recul nécessaire pour

s'orienter efficacement dans le labyrinthe des terminologies et des méthodes.

Le livre est divisé en trois parties. La première est centrée sur le champ des études de discours : son histoire, la définition de termes tels que « discours » ou « texte », les grandes divisions qui le structurent. La seconde partie s'intéresse aux unités de base avec lesquelles travaillent les analystes du discours (genre, type de discours, formation discursive...), autrement dit à la construction de leurs objets. La troisième s'efforce de prendre la mesure à la fois de l'unité et de la diversité de l'univers du discours, de faire ressortir les régimes de la parole qui s'y entrecroisent.

En sciences humaines et sociales, il ne saurait néanmoins exister de regard surplombant et neutre, surtout quand il s'agit de réfléchir sur un savoir récent. Ce livre n'est pas celui d'un historien ou d'un sociologue des sciences, mais celui d'un praticien de l'analyse du discours qui l'a vue évoluer considérablement depuis les années 1970 et qui s'efforce de réfléchir sur ses conditions de possibilité, ses catégories majeures et ses tensions constitutives. Il repose sur trois présupposés majeurs :

- même si les problématiques d'analyse du discours développées en France ont indéniablement joué un rôle fondateur et continuent à présenter un certain nombre de traits caractéristiques, elles se trouvent aujourd'hui prises dans un espace de recherche qui est *mondialisé*, où les hybridations conceptuelles se multiplient ;

- le champ des *études de discours* doit être distingué de celui, plus restreint, de *l'analyse du discours*, qui définit un point de vue spécifique sur le discours ;

- l'univers du discours, le matériau à partir duquel travaillent les analystes du discours, est foncièrement *hétérogène* : on ne peut pas l'unifier autour du modèle dominant de la communication orale en face à face.

Partie I

Études de discours et analyse du discours

Chapitre 1

Quelques éléments d'histoire

En général, quand on présente une discipline dans un ouvrage à visée didactique, on commence par effectuer un rapide parcours historique où l'on s'arrête sur une (parfois deux ou trois) pensée(s) fondatrice(s) qui délimite(nt) fermement les contours du champ de savoir concerné. S'agissant de l'analyse du discours, il est très difficile d'écrire de tels récits : il n'existe pas d'équivalents de Newton, de Pasteur ou de Durkheim, de personnalités dont le rôle déterminant est reconnu par l'ensemble de la communauté. Il s'agit d'un espace de recherche foisonnant et qu'on ne peut rapporter à un lieu d'émergence précis. On accorde parfois un rôle fondateur à des penseurs tels que E. Goffman, L. Wittgenstein, M. Foucault ou M. Bakhtine ; ils ont indéniablement joué un rôle important, mais l'apport de chacun d'eux ne concerne qu'une partie de cet immense champ, et aucun d'eux n'a découpé, fût-ce sous un autre nom, un territoire qui recouvre à peu près celui de l'actuelle analyse du discours. On ne peut construire une histoire à peu près linéaire que si l'on se restreint à certains courants.

1.1. Convergences et hybridations

Le terme « analyse du discours » a été introduit par le linguiste distributionnaliste Z. S. Harris (1909-1992), dans un article intitulé précisément « *Discourse Analysis* » (Harris, 1952) où « *Discourse* » désignait une unité linguistique qui est constituée de phrases, un texte donc. Comme Harris travaillait dans une perspective structuraliste, il employait le terme « analyse » dans son sens étymologique, celui d'une décomposition. Son

projet, qui relèverait aujourd'hui de la linguistique textuelle, était en effet d'analyser la structure d'un texte en se fondant sur la récurrence de certains de ses éléments, en particulier les pronoms et certains groupes de mots. Il envisageait aussi la possibilité de mettre en relation les régularités textuelles ainsi dégagées avec des phénomènes d'ordre social :

L'analyse distributionnelle à l'intérieur d'un seul discours, considéré individuellement, fournit des renseignements sur certaines corrélations entre la langue et d'autres formes de comportement. La raison en est que chaque discours suivi est produit dans une situation précise. ([1952]1969 : 11)

Sur ce point, l'attitude de Harris ressemblait à celle du structuralisme littéraire français des années 1960 qui postulait qu'il fallait commencer par une analyse « immanente » du texte, puis mettre la « structure » ainsi dégagée en correspondance avec une réalité sociohistorique placée hors du texte. Une telle démarche était très éloignée des problématiques actuelles du discours, qui récusent l'opposition même entre un intérieur et un extérieur des textes. La référence à Harris est ainsi loin d'avoir valeur fondatrice pour l'analyse du discours aujourd'hui.

En fait, les problématiques qui aujourd'hui participent de l'analyse du discours sont apparues dans les années 1960, principalement aux États-Unis, en France et en Angleterre. C'est à partir des années 1980 que s'est constitué un espace de recherche véritablement mondial ; il a intégré des courants théoriques qui s'étaient développés indépendamment les uns des autres dans des disciplines et dans des pays distincts. La publication en 1986 par T. Van Dijk d'un ouvrage collectif (*Handbook of Discourse Analysis*) en quatre volumes témoigne de cette évolution : il rassemblait en effet sous une même étiquette (« *discourse analysis* ») des travaux extrêmement divers menés de part et d'autre de l'Atlantique. Comme le poststructuralisme, avec lequel elle entretient des liens étroits, l'analyse du discours participe d'un mouvement où « l'accent est désormais mis sur la mondialisation du savoir théorique » et où « des traditions théoriques autrefois séparées donnent naissance à des cultures scientifiques hybrides » (Angermüller, 2013a : 72-73).

Quand ont émergé, dans les années 1960, les problématiques qui allaient par la suite entrer dans ce champ de l'analyse du discours, il ne s'agissait

donc nullement d'un projet unifié. Aux États-Unis, l'étude du discours a été alimentée par des courants très divers : en particulier l'ethnographie de la communication¹ (D. Hymes [1927-2009], J. Gumperz [1922-2013]) qui était étroitement liée à l'anthropologie, l'ethnométhodologie² (H. Garfinkel [1917-2011]) qui se voulait une théorie sociologique, l'analyse conversationnelle (H. Sacks [1935-1975]) qui, comme son nom l'indique, proposait une méthode d'analyse des interactions orales. À cela s'ajoutaient les travaux de penseurs singuliers, tels E. Goffman (1922-1982), qui étudiait les « rituels d'interaction » dans la vie quotidienne, en particulier à travers la « présentation de soi »³. Ces divers courants, en dépit de leurs divergences, ont progressivement partagé un même espace de recherche. Par la suite, celui-ci s'est enrichi des apports des théories poststructuralistes du discours, très influentes dans les sciences politiques (M. Foucault, E. Laclau) et dans les « *Cultural Studies* », en particulier sur le genre sexuel (cf. J. Butler).

De manière plus large, la réflexion sur le discours a bénéficié d'apports venus de la philosophie et de la linguistique. Tout au long du xx^e siècle, la philosophie a été préoccupée par la question du langage. On a parlé d'un *linguistic turn*, d'un « tournant linguistique » pour l'idée, défendue en particulier par L. Wittgenstein, que le travail conceptuel de la philosophie suppose une analyse préalable du langage ; les travaux de J. Austin sur les « actes de langage » s'inscrivent dans cette perspective. De son côté, la linguistique a été de plus en plus imprégnée par les courants pragmatiques, qui abordaient la parole comme une activité et mettaient l'accent sur le caractère radicalement contextuel de la construction du sens. Parallèlement, à partir des années 1960 – c'est-à-dire en même temps que l'analyse du discours –, s'est développée une nouvelle discipline, la linguistique textuelle, qui, visant à dégager des régularités au-delà de la phrase, fournissait aux analystes du discours des instruments précieux pour appréhender la structuration des textes.

1.2. En France

La France a été l'un des principaux lieux de développement de l'analyse du discours, voire celui où pour la première fois l'analyse du discours s'est

définie sous ce nom comme une entreprise à la fois théorique et méthodologique spécifique ; elle s'appuyait sur le structuralisme, alors au firmament⁴.

Si 1966 est la grande année du structuralisme⁵, celle de l'analyse du discours est 1969. Cette année-là, la revue de linguistique *Langages*, dont le prestige était alors considérable, consacre un numéro spécial (le numéro 13) à un domaine nouveau qu'elle appelle « l'Analyse du discours » ; la même année, M. Pêcheux publie un livre intitulé *Analyse automatique du discours* et M. Foucault son *Archéologie du savoir*, ouvrage qui place la notion de discours au centre de la réflexion.

Ce numéro 13 de *Langages* utilise le terme « analyse du discours » à la fois comme titre de l'ensemble du volume et comme le titre de la traduction en français de l'article de Z. S. Harris de 1952 que nous avons évoqué plus haut. Mais les articles des contributeurs de ce numéro spécial proposent des visions très diverses de ce nouveau champ de recherche. Cela préfigure ce qui va se passer à partir des années 1980 à l'échelle internationale : l'inscription dans un espace commun de recherches très diverses.

Le responsable de ce numéro de *Langages* est le linguiste Jean Dubois (né en 1920). Pour lui, développer l'analyse du discours est une manière d'élargir les travaux de linguistique sur les relations entre langue et société, de renouveler en quelque sorte les méthodes de la philologie. Il est lui-même l'auteur d'une thèse importante sur le vocabulaire social et politique à la fin du xix^e siècle (Dubois, 1962). Dans sa perspective, l'analyse du discours apparaît comme une discipline, premièrement où l'on étudie des textes de tous genres (ce qui tranche avec les pratiques très restrictives des facultés de lettres, tournées vers les corpus prestigieux, littéraires en particulier), deuxièmement à l'aide d'outils empruntés à la linguistique, troisièmement dans le but d'améliorer notre compréhension des relations entre les textes et les situations sociohistoriques dans lesquelles ils sont produits. Cette conception très consensuelle de l'analyse du discours va largement se diffuser en France.

Auteur d'une *Analyse automatique du discours*, Michel Pêcheux (1938-1983) n'a pas participé au numéro spécial de *Langages* ; son projet est différent. Ce n'est pas un linguiste mais un philosophe marxiste spécialiste

d'histoire des sciences qui entend contester les présupposés « idéalistes » des sciences humaines ; il est alors chercheur dans un laboratoire de psychologie sociale. Chez lui l'analyse du discours s'ancre à la fois dans le marxisme du philosophe L. Althusser, la psychanalyse de J. Lacan et la linguistique structurale, trois entreprises qui dominent à ce moment la scène intellectuelle. Sa démarche est celle d'une sorte de psychanalyste du discours qui est animé par un projet marxiste dont la portée est à la fois politique et épistémologique : en procédant à une analyse – une décomposition – des textes, on cherche à révéler l'idéologie qu'ils sont voués à dissimuler ; significativement, le mot « analyste » désigne également les psychanalystes, et « analyse » la psychanalyse.

L'influence de *L'Archéologie du savoir* de M. Foucault sur l'analyse du discours française a été beaucoup plus indirecte que celle de J. Dubois ou de M. Pêcheux, mais considérable. Si ces derniers entendaient s'appuyer sur la linguistique, l'auteur de *L'Archéologie du savoir* la récusait. Ce qu'il nommait « discours » n'avait pas de relation directe avec l'usage de la langue. Ces lignes sont révélatrices :

Ce qu'on décrit comme des « systèmes de formation » ne constitue pas l'étage terminal des discours, si par ce terme on entend les textes (ou les paroles) tels qu'ils se donnent avec leur vocabulaire, leur syntaxe, leur structure logique ou leur organisation rhétorique. L'analyse reste en deçà de ce niveau manifeste, qui est celui de la construction achevée. (1969 : 100)

Une telle position est difficilement compatible avec les postulats de nombreux analystes du discours, pour qui le vocabulaire, l'organisation textuelle et les stratégies interactionnelles doivent être placés au cœur de l'analyse. Comme le souligne J. Hart, chez Foucault, « discours » n'est pas un concept linguistique :

ce qui l'intéressait, c'étaient les règles et les pratiques qui produisaient des énoncés doués de sens et qui régulaient le discours à différentes périodes de l'histoire. (1997, in Wetherell et al., 2001 : 72)

La démarche de Foucault contrastait avec celle de M. Pêcheux sur un autre point : il refusait les démarches qui cherchaient à mettre au jour une sorte d'inconscient textuel.

Il s'agit de saisir l'énoncé dans l'étroitesse et la singularité de son événement ; de déterminer les conditions de son existence, d'en fixer au plus juste les limites, d'établir ses corrélations aux autres énoncés qui peuvent lui être liés, de montrer quelles autres formes d'énonciation il exclut. On ne cherche point, au-dessous de ce qui est manifeste, le bavardage à demi-silencieux d'un autre discours ; on doit montrer pourquoi il ne pouvait être autre qu'il n'était [...] (1969 : 40)⁶.

On le voit, dès les débuts, même dans un espace aussi restreint que celui de Paris en 1969, se sont fait jour simultanément des visions très différentes de l'analyse du discours. On doit néanmoins distinguer le cas de Pêcheux et de Foucault, deux philosophes dont les apports relèvent plutôt de ce qu'on appelle aujourd'hui la théorie du discours, et le cas du linguiste J. Dubois, qui s'ancre dans les sciences du langage pour analyser les pratiques verbales d'une société ; ses perspectives vont surtout susciter des recherches sur le discours politique, stimulées par le contexte social des années qui suivent 1968 (Guespin *et al.*, 1971, Demonet *et al.*, 1975, Guespin *et al.*, 1976).

Passée la période de fondation, l'analyse du discours française va très rapidement mêler les apports de ces trois problématiques initiales⁷ et s'ouvrir aux concepts issus des courants pragmatiques, des théories de l'énonciation, de la linguistique textuelle pour aborder des corpus diversifiés. On peut citer les travaux de P. Charaudeau (1983, 1997) sur les médias, ceux de S. Moirand sur le discours scientifique (1988) et la presse écrite (2007), les miens sur le discours religieux (1984) ou le discours littéraire (1993). Toutes ces recherches accordent un rôle central à la notion de genres de discours et s'appuient massivement sur les théories de l'énonciation linguistique, qui fournissent un cadre méthodologique commun. Parallèlement, les travaux d'inspiration nord-américaine se diffusent en France, en particulier à travers l'étude des conversations (Kerbrat-Orecchioni, 1990, 1992).

1. Sur l'ethnographie de la communication, voir Bachmann, Lindenfeld, Simonin (2003).

2. Sur l'ethnométhodologie, on peut consulter Coulon (2002) et de Fornel, Ogien et Quéré (éds.) (2001).

3. Les principaux ouvrages de Goffman sont traduits aux éditions de Minuit. Pour une synthèse, voir Joseph (2002), Nizet et Rigaux (2005).

4. Il n'existe pas encore d'histoire détaillée de l'émergence de l'analyse du discours en France. On trouvera néanmoins une présentation suggestive dans Angermüller (2013b : 11-56), qui met l'accent sur les tendances poststructuralistes de ces courants.

5. Cette année-là ont paru en particulier *Les Mots et les Choses* de M. Foucault, les *Écrits* de J. Lacan, *Critique et vérité* de R. Barthes, la *Sémantique structurale* d'A.-J. Greimas, les *Problèmes de linguistique générale* d'E. Benveniste.

6. C'est nous qui soulignons.

7. On voit par exemple les concepts de Foucault et de Pêcheux se combiner étroitement dans l'étude du discours politique dans un numéro spécial de *Langages* (Courtine, 1981) consacré au discours politique, terrain de recherche privilégié des collaborateurs de J. Dubois, qui dirige alors cette revue.

Chapitre 2

La notion de discours

À l'instabilité du champ de l'analyse du discours répond celle de la notion même de discours. Aucun ouvrage d'introduction n'oublie d'ailleurs de s'attarder sur ce point, que ce soit pour le déplorer ou pour s'en réjouir. Circonstance aggravante, « discours » s'emploie de deux façons :

- comme substantif *non comptable* (« cela relève du discours », « le discours structure nos croyances »...);
- comme substantif *comptable* qui peut référer à des événements de parole (« chaque discours est particulier », « les discours s'inscrivent dans des contextes »...) ou à des ensembles textuels plus ou moins vastes (« les discours qui traversent une société », « les discours de la publicité »...).

Cette polyvalence permet à « discours » de fonctionner à la fois comme référant à des objets empiriques (« il y a des discours ») et comme quelque chose qui transcende tout acte de communication particulier (« l'homme est soumis au discours »). Cela favorise une double appropriation de la notion : par des théories d'ordre philosophique et par des recherches empiriques sur le fonctionnement des textes.

2.1. Chez les linguistes

Pour les linguistes, qui opposent traditionnellement le système linguistique à son actualisation en contexte, le discours est communément défini comme « l'usage de la langue » (voir par exemple Gee [2005 : IX] ou Johnstone [2008 : 3]). Certains y ajoutent une dimension communicationnelle, comme B.

Paltridge (2006 : 2), pour qui le discours est « le langage au-delà du mot, du groupe de mots et de la phrase », agencé de façon à ce que « la communication réussisse ».

Plus précisément, en linguistique, « discours » entre dans trois oppositions majeures : entre *discours* et *phrase*, entre *discours* et *langue*, entre *discours* et *texte* (nous aborderons cette dernière distinction au chapitre suivant).

– Quand on oppose *discours* et *phrase*, le discours est considéré comme une unité linguistique « transphrastique », c'est-à-dire constituée d'un enchaînement de phrases. On a vu que c'est dans ce sens que Z. S. Harris (1952) a pu parler de « *discourse analysis* ». C'est aussi sur cette interprétation de « discours » que s'appuient aujourd'hui les chercheurs qui, dans une perspective cognitive, s'intéressent à la manière dont un énoncé s'interprète en prenant appui sur les énoncés antérieurs et postérieurs. Mais ce n'est pas là l'emploi le plus fréquent de « discours ».

– L'opposition entre *discours* et *langue* peut être appréhendée de diverses façons, mais elles opposent toutes la langue conçue comme système et son usage en contexte. On retrouve ici par certains aspects le couple « langue »/« parole » du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure.

La notion de « *language in use* », fréquente dans la littérature anglophone comme paraphrase de « discours », associe étroitement les deux oppositions que nous venons de mettre en évidence : *textuelle* (discours vs phrase) et *contextuelle* (discours vs langue) :

le discours est souvent défini de deux façons : un type particulier d'unité linguistique (au-delà de la phrase), et une focalisation sur l'usage de la langue.

Schiffrin, 1994 : 20.

2.2. En dehors de la linguistique

Ces acceptions de « discours » ancrées dans les sciences du langage ont interagi avec un certain nombre d'idées issues de courants théoriques qui traversent l'ensemble des sciences humaines et sociales : la philosophie du

langage ordinaire (L. Wittgenstein) et la théorie des actes de langage (J. L. Austin, J. Searle), la conception inférentielle du sens (H. P. Grice), l'interactionnisme symbolique (G. H. Mead), l'ethnométhodologie (H. Garfinkel), l'école de Palo Alto (G. Bateson), le dialogisme de M. Bakhtine, la psychologie de L. Vygotsky, l'archéologie et la théorie du pouvoir de M. Foucault, lui-même intégré dans un courant identifié aux États-Unis. sous le nom de « poststructuralisme », où l'on associe des penseurs tels que J. Derrida, G. Deleuze, J. Lacan, E. Laclau, J. Butler... La notion de discours entre également en résonance avec certains courants constructivistes, en particulier la sociologie de la connaissance de P. L. Berger et Th. Luckmann, les auteurs de *La Construction sociale de la réalité* (1966).

Quand on parle de « discours », on active ainsi de manière diffuse un ensemble ouvert de leitmotifs, d'idées-forces :

Le discours est une organisation
au-delà de la phrase

Cela ne veut pas dire que tout discours se manifeste par des suites de mots qui sont nécessairement de taille supérieure à la phrase, mais qu'il mobilise des structures *d'un autre ordre* que celles de la phrase. Un proverbe ou une interdiction comme « Ne pas fumer » sont des discours, ils forment une unité complète même s'ils ne sont constitués que d'une phrase unique. Les discours, quand ils sont des unités transphrastiques, comme c'est le cas le plus souvent, sont soumis à des règles d'organisation. Celles-ci opèrent à deux niveaux : les règles qui gouvernent les genres de discours en vigueur dans un groupe social déterminé (consultation médicale, talk-show, roman, thèse de doctorat...) ; les règles, transversales aux genres, qui gouvernent un récit, un dialogue, une argumentation, une explication...

Le discours est une forme d'action

Parler est considéré comme une forme d'*action* sur autrui, et pas seulement une représentation du monde. Sur ce point, la linguistique renoue avec la tradition rhétorique, qui a constamment mis l'accent sur les pouvoirs de la

parole. La problématique des « actes de langage » (dits aussi « actes de parole », ou « actes de discours ») développée à partir des années 1960 par le philosophe du langage J. L. Austin (1962), puis par J. R. Searle (1969) a montré que toute énonciation constitue un acte (promettre, suggérer, affirmer, interroger...) qui vise à modifier une situation. À un niveau supérieur, ces actes élémentaires s'intègrent eux-mêmes dans des genres de discours déterminés qui sont autant d'activités socialement reconnues. En inscrivant ainsi le discours parmi les activités, on facilite sa mise en relation avec les activités non verbales.

Le discours est interactif

Cette activité verbale est en fait une *inter-activité* qui engage deux ou plusieurs partenaires. La manifestation la plus évidente de cette interactivité est l'échange oral, où les interlocuteurs coordonnent leurs énonciations, énoncent en fonction de l'attitude de l'autre et perçoivent immédiatement l'effet qu'a sur lui leurs paroles. On pourrait objecter qu'il existe aussi des types d'énonciation orale qui ne semblent guère « interactives » ; c'est le cas par exemple d'un conférencier, et *a fortiori* des textes écrits. En fait, on ne peut pas réduire l'*interactivité* fondamentale du discours à la conversation. Toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire ou en présence d'un destinataire qui semble passif, est prise dans une *interactivité* constitutive. Toute énonciation suppose la présence d'une autre instance d'énonciation par rapport à laquelle on construit son propre discours. Dans cette perspective, la conversation est l'un des modes de manifestation – même s'il est sans nul doute largement dominant d'un point de vue quantitatif – de l'interactivité foncière du discours. S'il en est ainsi, un terme comme « destinataire » apparaît insatisfaisant car il peut donner l'impression que l'énonciation n'est que l'expression de la pensée d'un locuteur qui s'adresse à un destinataire passif. C'est pourquoi certains préfèrent parler d' « interactants », de « co-locuteurs » ou encore de « co-énonciateurs ».

Le discours est contextualisé

On ne peut pas dire que le discours intervient *dans* un contexte, comme si

le contexte n'était qu'un cadre, un décor : hors contexte, on ne peut assigner un sens à un énoncé. On parle souvent à ce propos d'« indexicalité ». En philosophie du langage, des expressions indexicales (*je, tu, hier, là-bas...*) ont pour caractéristique d'être par nature sémantiquement incomplètes, de n'avoir de référent qu'à travers l'énonciation singulière où elles sont employées. Par extension, l'indexicalité permet de désigner l'incomplétude foncière des mots, qui doivent être indexés à une situation d'échange linguistique, un contexte particulier pour accéder à un sens qu'on peut dire « complet » (ce qui n'implique pas que ce sens soit clairement déterminable).

Le discours est pris en charge par un sujet

Le discours n'est discours que s'il est rapporté à un sujet, un JE, qui à la fois se pose comme *source des repérages* personnels, temporels, spatiaux (*JE-ICI-MAINTENANT*) et indique quelle *attitude* il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son destinataire (phénomène de « modalisation »). Il indique en particulier qui est le responsable de ce qu'il dit : un énoncé très élémentaire comme « Il pleut » est posé comme vrai par l'énonciateur, qui se donne pour son responsable, le garant de sa vérité. Mais cet énonciateur aurait pu moduler son degré d'adhésion (« Peut-être qu'il pleut »), en attribuer la responsabilité à quelqu'un d'autre (« Selon Paul il pleut »), commenter sa propre parole (« Franchement, il pleut »), etc. Il pourrait même montrer au co-énonciateur qu'il feint seulement de l'assumer (cas des énonciations ironiques). Mais, dans une perspective d'analyse du discours, cette double prise en charge n'implique pas que l'on considère le sujet comme le point d'origine souverain de « sa » parole. Celle-ci est dominée par le dispositif de communication où elle advient.

Le discours est régi par des normes

L'activité verbale, comme tout comportement social, est régie par des normes. Au niveau élémentaire, chaque acte de langage implique des normes particulières ; un acte aussi simple en apparence que la question, par exemple, implique que le locuteur ignore la réponse, que cette réponse a quelque intérêt pour lui, qu'il croit que l'individu questionné peut la donner, etc. Il

existe par ailleurs des normes (« maximes conversationnelles », « lois du discours », « postulats de conversation »...) qui régissent tout échange verbal : être intelligible, ne pas se répéter, donner les informations appropriées à la situation, etc. Au-delà, on l'a vu, les genres de discours sont des ensembles de normes qui suscitent des attentes chez les sujets engagés dans l'activité verbale. Plus fondamentalement, tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente. Travail de légitimation qui ne fait qu'un avec l'exercice de la parole.

Le discours est pris dans un interdiscours

Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un immense *interdiscours*. Pour interpréter le moindre énoncé, il faut le mettre en relation, consciemment ou non, avec toutes sortes d'autres sur lesquels il s'appuie de multiples manières. Le seul fait de ranger un texte dans un genre (la conférence, le journal télévisé...) implique qu'on le mette en relation avec les autres textes du même genre, la moindre intervention politique ne peut être comprise si l'on ignore les discours concurrents, les discours antérieurs et les énoncés qui circulent alors dans les médias.

Certains courants affirment la primauté de l'interdiscours sur le discours. C'est en particulier le fait des chercheurs inspirés par M. Bakhtine, qui inscrivent tout énoncé dans un « dialogisme » généralisé ; ce principe récuse la clôture du texte, ouvert aux énoncés extérieurs et antérieurs, chaque énoncé participant ainsi d'une chaîne verbale interminable. C'est aussi le cas de nombreux analystes du discours français inspirés par J. Lacan ou L. Althusser, pour qui toute énonciation est dominée par un interdiscours qui la traverse à son insu ; ce que résume une formule de M. Pêcheux : « ça parle toujours ailleurs et avant ». Dans ces deux cas, il existe une relation étroite entre l'affirmation de la primauté de l'interdiscours et une certaine conception du sujet parlant ; la parole n'est pas conçue comme le lieu où se pose souverainement l'individualité : chaque locuteur est pris dans la sédimentation collective des significations inscrites dans la langue (Bakhtine), le sujet est soumis à un décentrement radical, il ne peut être à l'origine du sens (Pêcheux).

Le discours construit socialement le sens

Ce postulat concerne les interactions orales entre deux personnes comme les productions collectives destinées à un large public. Le sens dont il s'agit ici n'est pas un sens directement accessible, stable, immanent à un énoncé ou à un groupe d'énoncés qui attendrait d'être déchiffré : il est sans cesse construit et reconstruit à l'intérieur des pratiques sociales déterminées. Cette construction du sens est, certes, le fait d'individus, mais qui sont pris dans des configurations sociales, à divers niveaux.

Selon la perspective qui lui est propre, chaque courant ou chaque chercheur va mettre en avant tel ou tel de ces leitmotivs associés au terme « discours », sans pour autant exclure les autres, qui restent au second plan. La notion de discours constitue ainsi une sorte d'enveloppe commune pour des positions parfois fortement divergentes. On est plutôt dans une logique de « l'air de famille » que dans celle d'un noyau de sens qui serait commun à tous les emplois.

Mais même s'il est très instable, l'usage de « discours » est chargé d'enjeux. Il permet aux chercheurs de se positionner, de tracer une frontière avec des démarches concurrentes. La nature de cette frontière varie évidemment selon les courants concernés. Par exemple, les adeptes de psychologies d'inspiration discursive (Potter et Wetherell, 1987 ; Bronckart, 1996) vont rejeter les conceptions de la psychologie qui, centrées sur l'étude des états mentaux d'individus, marginalisent les processus de communication :

L'analyse du discours est une perspective radicalement nouvelle qui a des implications sur l'ensemble des questions psychosociologiques [...] les autres méthodologies ont refusé de prendre en compte ou masqué le caractère actif, constructeur de l'usage du langage dans la vie quotidienne.

Potter et Wetherell, 1987 : 6.

On le voit, l'emploi de « discours » a une double portée. Il permet à la fois de désigner des *objets* d'analyse (« le discours de la presse », « le discours des médecins »...) et de montrer qu'on adopte un certain *point de vue* sur eux. Dire par exemple que tel tract ou tel journal est un discours, c'est aussi

montrer qu'on les considère *comme* du discours, en mobilisant certaines idées-forces. En parlant du « discours du tract », on indique qu'on ne va pas seulement analyser des contenus, une organisation textuelle ou des procédés stylistiques, mais qu'on va rapporter cet énoncé à un dispositif de communication, aux normes d'une activité, aux groupes qui tirent de lui leur légitimité, etc. De même, quand on envisage la littérature *comme* discours (Maingueneau, 2004a), on est amené à contester la division traditionnelle des études littéraires en deux branches : l'une qui s'intéresse au texte, considéré en lui-même, l'autre au contexte (la vie de l'auteur, tel ou tel aspect de l'époque à laquelle il a vécu).

Pour prendre la mesure de cette plasticité du terme « discours », il convient d'éviter deux attitudes qu'on pourrait qualifier l'une de « sceptique », l'autre de « thérapeutique ». L'attitude sceptique consiste à renoncer à donner la moindre consistance sémantique au mot « discours », à se contenter d'enregistrer ses emplois en les expliquant par les intérêts de ceux qui l'utilisent. L'attitude thérapeutique, en revanche, revient à disqualifier les emplois de « discours » qui ne seraient pas définis rigoureusement et univoques.

En fait, il est inévitable que, dans les sciences humaines et sociales, de multiples courants ou disciplines soient cimentés par divers « mots clés », dont les chercheurs ne peuvent totalement maîtriser le signifié. Et cela est encore plus évident quand il s'agit d'une notion qui traverse de multiples champs du savoir. De la même manière, dans les années 1960, la notion de « structure » oscillait entre des emplois relativement techniques, en particulier en linguistique, et des emplois peu contrôlés dans l'ensemble des sciences humaines et sociales et la philosophie. Ce qui ne l'a pas empêché de renouveler les approches de nombreuses disciplines.

2.3. Théorie du discours et analyse du discours

Dès qu'on se réclame d'une problématique discursive, on associe intimement langue (plus largement les ressources sémiotiques disponibles dans une société), activité communicationnelle et connaissance (les divers types de savoirs, individuels ou collectifs, mobilisés dans la construction du

sens des énoncés). Ce faisant, l'analyste du discours se distingue d'autres disciplines, qui privilégient une seule de ces trois dimensions : ainsi les sociologues qui mettent l'accent sur l'activité communicationnelle, les linguistes qui privilégient l'étude des structures linguistiques ou textuelles, les psychologues qui se focalisent sur les modalités et les conditions de la connaissance.

Réfléchir en termes de discours, c'est donc nécessairement articuler des espaces disjoints, comme le soulignait déjà Foucault dans *L'Archéologie du savoir*, où il situait son entreprise *entre* « réalité » et « langue », « les mots » et « les choses » :

Je voudrais montrer que le discours n'est pas une mince surface de contact, ou d'affrontement, entre une réalité et une langue, l'intrication d'un lexique et d'une expérience ; je voudrais montrer sur des exemples précis qu'en analysant les discours eux-mêmes, on voit se desserrer l'étreinte apparemment si forte des mots et des choses, et se dégager un ensemble de règles propres à la pratique discursive. Ces règles définissent non point l'existence muette d'une réalité, non point l'usage canonique d'un vocabulaire, mais le régime des objets [...]. Tâche qui consiste à ne pas – à ne plus – traiter les discours comme des ensembles de signes (d'éléments signifiants renvoyant à des contenus ou à des représentations) mais comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent. Certes, les discours sont faits de signes ; mais ce qu'ils font, c'est plus que d'utiliser ces signes pour désigner des choses. (1969 : 67)

Ici le « discours » n'est pas présenté comme un territoire circonscrit, mais comme un espace incertain entre deux massifs, là où se « desserre l'étreinte apparemment si forte des mots et des choses », du langage et du monde. La prolifération incontrôlable de la notion de discours apparaît comme le symptôme de l'ouverture, dans les dernières décennies du xx^e siècle, de cet espace incertain.

La situation des « discursivistes », des spécialistes du discours, est donc loin d'être confortable. Il leur faut faire des efforts constants pour ne pas réduire le discursif au linguistique ou, à l'inverse, ne pas l'absorber dans des réalités sociales ou psychologiques. Cette position constitutivement

inconfortable n'est pas sans évoquer le statut singulier de la philosophie. Ce n'est pas un hasard si un certain nombre d'inspirateurs majeurs de l'analyse du discours sont des philosophes, ou des penseurs qu'on ne peut pas enfermer dans une discipline. Comme l'analyse du discours, la philosophie est un espace en quelque sorte en supplément par rapport aux disciplines qui ont un objet circonscrit ; ce qui tout à la fois leur confère un potentiel critique considérable et les expose à la suspicion de la part de ceux qui opèrent à l'intérieur de territoires balisés.

Rien d'étonnant si s'est développée une « théorie du discours » – distincte de l'analyse du discours proprement dite – qui participe de la discussion philosophique. Cette « théorie du discours » regroupe des projets intellectuels qui combinent de diverses manières des préoccupations issues du poststructuralisme, des « *Cultural Studies* » et du constructivisme. Ils questionnent les présupposés des sciences humaines et sociales, en particulier sur la subjectivité, le sens, le pouvoir, la différence sexuelle, l'écriture, la dissidence, le postcolonialisme... La référence majeure à cet égard est sans doute Michel Foucault. On peut aussi mentionner les travaux de J. Butler (1990, 1997) ou de G.C. Spivak (1987, 1990, 1999) qui, au carrefour de la philosophie, du féminisme et du marxisme, s'attachent à critiquer les paradigmes occidentaux. Dans le domaine des sciences politiques, on évoquera la théorie postmarxiste de « l'hégémonie » défendue par E. Laclau et C. Mouffe (1985), très influencés par L. Althusser et J. Lacan.

Cette orientation philosophique critique est présente dès les origines des études de discours. On a vu qu'en France, à la fin des années 1960, ont coexisté des approches d'orientation linguistique et des approches comme celle de M. Pêcheux, qui visait à fonder « une théorie du discours comme théorie de la détermination historique des processus sémantiques » (Pêcheux et Fuchs, 1975 : 8), une théorie qui ne se laissait enfermer dans aucune discipline ou théorie constituée mais entendait y *intervenir*. On peut également rapprocher de cette « théorie du discours » la philosophie de la communication de J. Habermas, qui développe, sur la base d'une pragmatique transcendantale, une « éthique de la discussion » dans le cadre d'un « agir communicationnel » (1981).

Mais la très grande majorité des discursivistes ne travaillent pas dans ce champ de la théorie du discours ; ce sont des *analystes* du discours qui, à

l'aide de multiples méthodes, étudient des corpus. Ce sont eux qui nous intéressent dans le présent ouvrage. On peut les distribuer en deux populations aux objectifs distincts.

Pour la première, l'analyse du discours est seulement une boîte à outils dans le vaste ensemble des « méthodes qualitatives » des sciences humaines et sociales. Ces chercheurs travaillent à l'intérieur des cadres qui ont été définis par la discipline à laquelle ils appartiennent : sociologie, histoire, sciences politiques, géographie... Ils appréhendent le discours comme offrant des indices qui permettent au chercheur d'accéder à des « réalités » hors du langage. Une telle démarche tend à brouiller la frontière entre les approches proprement discursives et d'autres méthodes qualitatives, en particulier les techniques d'« analyse de contenu⁸ » qui extraient du sens des documents en créant des catégories liées à leur contenu ou au contexte de leur production (la date ou le lieu de production, le sexe des locuteurs, etc.). Cela soulève des difficultés ; en effet, les problématiques du discours se sont souvent légitimées en s'opposant aux présupposés de l'analyse de contenu. C'est le cas par exemple de M. Pêcheux, qui lui reprochait de prétendre « accéder au sens d'un segment de texte, en traversant sa structure linguistique » (1969 : 4) ou de N. Fairclough, pour qui l'analyse de contenu a « tendance à considérer le langage transparent, [...] à croire que le contenu social des données linguistiques peut être lu sans prêter attention au langage proprement dit » (1992/2001 : 20).

La seconde population regroupe les analystes du discours qu'on peut dire « canoniques », ceux qui s'intéressent à la manière dont, dans une société déterminée, l'ordre social se construit à travers la communication ; ils s'efforcent de maintenir un équilibre entre la réflexion sur le fonctionnement du discours et la compréhension de phénomènes d'ordre sociohistorique ou psychologique. La plupart de ces chercheurs ont un fort ancrage dans les sciences du langage. Leur recherche peut viser à éclairer une question strictement discursive (sur la définition ou la typologie des genres de discours, la pertinence de telles méthodes, etc.), mais elle peut aussi avoir la volonté de répondre à des problèmes sociaux (en particulier d'ordre éducatif, politique, sanitaire) ou de questionner d'autres champs de savoir (qu'en est-il, par exemple, de la philosophie quand elle est appréhendée comme discours ? (Cossutta (éd.), 1995).

8. Dans ce domaine, l'ouvrage de référence est celui du spécialiste américain de communication B. Berelson, *Content Analysis in Communication Research* (1952). En français, on citera en particulier le manuel de L. Bardin, *L'Analyse de contenu* (PUF, 2007, 1^{re} éd. 1977).

Chapitre 3

Discours, texte, corpus

Si dans les ouvrages d'introduction la notion de discours est discutée, ne serait-ce que pour débrouiller son embarrassante polysémie, il n'en va pas de même pour celle de texte. Pourtant, alors que les analystes du discours se focalisent naturellement sur le terme « discours », on constate qu'ils emploient sans cesse « texte », qui interfère avec « discours » d'une manière qui n'est pas toujours contrôlée. Certains ne jugent pas nécessaire d'établir une différence entre eux : « dans ce manuel, les deux termes *discours* et *texte* peuvent en général être considérés comme synonymes » (Dooley, Levinsohn, 2001 : 3). D'autres l'emploient pour désigner les données à partir desquelles ils travaillent : « le matériau avec lequel travaillent les analystes du discours est constitué de données effectives de discours, qui sont parfois désignées comme des 'textes' » (Johnstone, 2008 : 20). Mais, pour commodité que soient ces deux solutions, elles ne sont pas à la mesure de la complexité des relations entre les deux termes.

3.1. Un discours pour un texte ?

La relation entre *texte* et *discours* est très différente si l'on associe à *un ensemble de textes* un seul discours (1), ou à *chaque texte* un discours (2).

(1) Dans le premier cas, les discours existent au-delà des textes particuliers dont ils sont composés. C'est particulièrement net chez les chercheurs qui se placent dans une perspective proche de celle de M. Foucault ; le « discours de la psychiatrie » par exemple recouvre un ensemble plus ou moins vaste des textes de genres très divers (ouvrages théoriques, règlements d'hôpitaux, manuels...). Dans ce type d'emploi, « discours » peut correspondre à des

entités de natures très diverses :

- une discipline (« le discours de la géographie », « de l'astronomie »...);
- un positionnement dans un champ (le « discours communiste », le « discours surréaliste »...);
- une thématique (« le discours sur la sécurité » ; « le discours sur l'Afrique »...);
- la production associée à une aire déterminée de la société (« le discours journalistique », « le discours administratif »...);
- des productions verbales qui sont spécifiques d'une catégorie de locuteurs (« le discours des infirmières », « le discours des mères de famille »...), etc.

(2) Le second cas de figure est celui où à *un* texte répond *un* discours. Dans ce passage, par exemple, le discours est présenté comme ce qui « sous-tend » un texte :

Les gens produisent des textes pour faire passer un message, pour exprimer des idées et des croyances, pour expliquer quelque chose, pour amener d'autres gens à faire certaines choses ou à penser d'une certaine façon, et ainsi de suite. On peut désigner cet ensemble complexe de buts communicationnels comme le discours qui sous-tend le texte et motive au premier chef sa production. Mais à la fin, ce sont les lecteurs ou les auditeurs qui doivent construire le sens à partir du texte pour en faire une réalité communicationnelle. En d'autres termes, ils doivent interpréter le texte comme un discours qui fait sens pour eux.

Widdowson, 2007 : 6.

On retrouve ici une manière courante de gérer la relation entre les deux termes qui est condensée dans la formule : Discours = Texte + Contexte. Mais pour J.-M. Adam, qui dans un premier temps a largement contribué à la diffuser, cette formule est trompeuse :

Elle laisse entendre une opposition et une complémentarité des concepts de texte et de discours alors qu'il s'agissait de dire que ces deux concepts se chevauchent et se recourent en fonction de la perspective

d'analyse choisie. (2011 : 38)

3.2. Trois axes majeurs

Les usages de « texte » peuvent en effet être regroupés autour de trois axes majeurs, qui intéressent l'analyse du discours à des titres différents.

– Envisagé comme *texte-structure*, le texte est l'objet de la linguistique textuelle, discipline qui étudie les régularités au-delà de la phrase. Le texte est alors appréhendé comme un réseau de relations de phrase à phrase (à l'aide par exemple de reprises pronominales) ou de groupements de phrases (la narration ou la description par exemple portent sur des séquences textuelles qui peuvent être plus ou moins longues). J.-M. Adam (2011 : 103-160) regroupe en « cinq grands types » les opérations qui assurent cette cohésion : « liages du signifié » (anaphores, co-références, isotopies), « liages du signifiant » (allitérations, parallélismes grammaticaux), « implications » (ellipses, présupposés, sous-entendus), « connexions » (connecteurs, organisateurs spatiaux et temporels, marqueurs énonciatifs), « séquences d'actes de discours » (narration, argumentation...).

– Envisagé comme *texte-produit*, le texte est appréhendé comme la trace d'une activité discursive – orale, écrite ou visuelle – référée à des dispositifs de communication, des genres de discours : des plus élémentaires (une étiquette sur une marchandise) aux plus complexes (un roman). Un journal quotidien, par exemple, est constitué d'une multitude d'articles qui sont autant de textes-structures, mais on peut le considérer comme un seul texte-produit, le journal, unité de communication qui relève d'un genre de discours. Réciproquement, il arrive qu'un texte-produit, constitué d'une seule phrase, ne soit pas un texte-structure : par exemple, les panneaux routiers sur lesquels on trouve des phrases telles que « Boire ou conduire, il faut choisir » ou « Travaux sur dix kilomètres ».

– Comme *texte-archive*, le texte n'est pas associé à une activité de discours, mais considéré comme quelque chose qui demeure, par la fixation sur un support matériel ou par la mémoire : il peut être

transmis, modifié, commenté, réemployé... De ce point de vue, si les énoncés sont « rares », comme le souligne Foucault (1969 : 155), c'est non seulement parce qu'à partir de la grammaire et du lexique dont on dispose à une époque donnée, il n'y a au total que relativement peu de choses qui sont dites, mais aussi parce peu de choses parmi ces choses dites sont conservées et que peu parmi ces choses conservées perdurent⁹.

La notion de texte-archive recouvre en fait deux phénomènes très différents :

- les textes matériels, inscrits sur un support. Il s'agit alors de réalités historiques dont la matérialité dépend des ressources technologiques disponibles à l'époque considérée : tablette d'argile, parchemin, scanner, magnétophone, base de données numériques... ;
- les textes considérés indépendamment de tel ou tel support physique particulier. Quand on dit « ce texte de Stendhal », on peut désigner par là un objet particulier, tel livre, mais aussi bien une œuvre, appréhendée sans prendre en compte son existence matérielle (« c'est un texte d'une grande profondeur », « un texte qu'on commente depuis un siècle »...).

Les relations entre ces deux types de texte-archive sont loin d'être simples, comme le soulignent Adam et Viprey en prenant l'exemple du conte de Perrault *La Belle au bois dormant* pour lequel, dès le début, on dispose de divers modes d'existence éditoriale :

Au concept de texte conçu comme unité close sur elle-même et achevée, il s'agit de substituer un concept de texte en variation, soumis à des mises en texte dont résultent des états successifs, identifiables et regroupables en corpus. Pour *La Belle au bois dormant*, paraître dans le *Mercure galant* de février 1696 (T2), c'est apparaître dans un co(n)texte sociodiscursif (D2) très différent de *La Belle au bois dormant*-T1, premier conte du manuscrit d'apparat des *Contes de la mère Loye* de 1695, envoyé à la nièce du roi de France ; contexte (D1) lui-même très différent de celui de *La Belle au bois dormant*-T3, premier conte des *Histoires ou Contes du temps passé*, paru chez Barbin en 1697 (D3).

Adam et Viprey, 2009 : 20.

Et encore, dans ce cas, la variation est limitée ; elle peut être référée à l'initiative de l'auteur lui-même, en l'occurrence Charles Perrault. Mais dès qu'il s'agit de textes qui sont recopiés, réédités, adaptés... sur de longues périodes et qui circulent sur des aires très vastes à travers des genres très divers, les choses deviennent très complexes : quel est le texte correspondant aux milliers d'éditions de *La Belle au bois dormant* ou de *Cendrillon* parues sur la planète depuis le xvii^e siècle quand on sait que ce type de conte est sans cesse modifié ?

Il y a pire ; la notion même de « texte » est historiquement variable :

Le concept de texte, attaché au participe passé du verbe *texere* (textus ce qui est tissé, tressé), possède une connotation de fixité et de fermeture structurale qui ne correspond ni à la réalité de l'écriture médiévale, ni à celle des œuvres de la Renaissance.

Adam et Viprey, 2009 : 11-12.

Comme on le verra (*infra*, Partie III, chapitre 14), le présupposé que le texte constitue une unité close et stable est aujourd'hui mis en cause par le fonctionnement du Web, pour de tout autres raisons.

Le développement de techniques d'enregistrement de l'image et du son depuis la fin du xix^e siècle a porté ces difficultés à leur paroxysme. La matérialité du texte est devenue plurielle. Aujourd'hui, une allocution politique peut se manifester à la fois sous forme d'imprimé, d'énoncé sur un site Web, d'enregistrement audio diffusé sur une radio, de vidéo sur un site de partage, sur un DVD... Sans parler des versions en nombre indéterminé qui ont été réalisées par les caméscopes ou les magnétophones de tel ou tel spectateur ou auditeur.

3.3. Texte et corpus

Nous avons dégagé trois grandes aires d'emploi de « texte » qui, à des titres différents, intéressent toutes trois l'analyse du discours. Celle-ci ne peut étudier des textes que s'ils sont convertis en *corpus*. Un corpus peut être constitué d'un ensemble plus ou moins vaste de textes ou d'extraits de textes, voire d'un seul texte.

La différence entre texte et corpus est essentielle. Elle marque une frontière entre d'une part les pratiques de commentaire traditionnelles qui s'efforcent d'interpréter des textes légués par une tradition, d'autre part les approches en termes de discours, qui prétendent relever des sciences humaines et sociales. Les analystes du discours n'étudient pas des *œuvres*, mais ils constituent des *corpus*, ils rassemblent les matériaux qu'ils jugent nécessaires pour répondre à tel ou tel questionnement explicite, en fonction des contraintes qu'imposent les méthodes auxquelles ils recourent. On s'éloigne ainsi du modèle de la lecture empathique, du « contact vivant » avec un texte déjà là qui serait riche d'un sens inépuisable.

Une distinction s'impose ici entre les corpus qui groupent des textes existant au préalable et les corpus qui résultent d'une transcription. Une carte postale, un journal imprimé, un livre... sont des textes préalables ; en revanche, une conversation, un débat à la télévision n'existent comme textes dans un corpus que parce qu'ils ont été découpés et transcrits selon certaines conventions. C'est ce que souligne B. Johnstone :

En capturant des textes écrits instables à un moment particulier ou en enregistrant et en transcrivant du discours non écrit, nous leur donnons les caractéristiques de livres et d'autres textes prototypiques : nous en faisons des objets physiques ; nous fixons leur structure ; nous les convertissons en écrits quand il s'agit de discours oral ; nous leur donnons des frontières. Des textes de ce type n'existent pas indépendamment du choix des analystes du discours sur la façon de les « textualiser ». (2008 : 20)

En fonction de ses objectifs et des moyens dont dispose le chercheur, la même activité verbale peut ainsi donner lieu à un nombre illimité de « textes » différents, c'est-à-dire de transcriptions distinctes destinées à entrer dans un corpus. Ces transcriptions elles-mêmes peuvent devenir à leur tour des textes-archives, des objets d'étude, par exemple dans le cadre d'une recherche qui porterait sur les pratiques de tels ou tels analystes du discours.

Avec le recours croissant à l'informatique, on s'éloigne de plus en plus d'une conception des textes comme totalités données qu'on pourrait appréhender par une lecture attentive et juxtaposer dans des bibliothèques. L'accroissement incessant de la puissance des ordinateurs et des capacités de stockage rend possible l'intégration de quantités gigantesques de textes dans

d'énormes bases de données, matériau à partir duquel des corpus peuvent être élaborés par les chercheurs. De plus en plus, ces derniers sont amenés à travailler sur des données qui ont été sélectionnées et traitées pour devenir des corpus. Le statut d'intermédiaire incontournable ainsi conféré aux bases de données, situées entre les textes produits à l'intérieur d'activités discursives et les corpus de la recherche, soulève des problèmes quant au choix des textes retenus, au traitement qu'on leur fait subir pour les stocker et les classer, à la manière dont ils sont mis à disposition. À ce niveau, interviennent inévitablement des enjeux politiques, comme le montrent par exemple les débats que soulève l'archivage systématique des imprimés auquel se livre Google à l'échelle de la planète.

Le couple que forment *discours* et *texte* renvoie à une polarité constitutive de toute étude de la communication verbale : la parole se présente à la fois comme une activité *et* comme une configuration de signes à analyser. Il suffit de transformations idéologiques ou d'innovations technologiques (les deux sont en général liées) pour modifier en profondeur les conditions de la textualité, et par conséquent la relation entre texte et discours. Celle-ci doit être prise en compte pour chaque type ou genre de discours que l'on étudie, en fonction des questions que se pose le chercheur et de ses choix méthodologiques.

[9](#). Nous reprendrons cette question dans la troisième partie, au chapitre 15.

Chapitre 4

Les disciplines du discours

Avant même d'analyser l'espace de recherche consacré au discours en utilisant des catégories telles que « discipline », « approche », « courant »..., il faut le nommer. Or, sur ce point, la situation est confuse. À l'échelle internationale, dans les manuels d'introduction ou les anthologies, c'est clairement le terme « analyse du discours » (« *discourse analysis* ») qui domine. Mais on a vu se développer aussi, sur le modèle des « *studies* » anglo-saxonnes (« *gender studies* », « *cultural studies* », « *gay studies* », etc.), l'usage du terme « *discourse studies*¹⁰ », dont le pluriel accueillant permet de fédérer des recherches extrêmement diverses.

Pour analyser cette diversité, on procède en général de deux manières : soit on énumère un grand nombre d'« approches » du discours, en s'appuyant sur une conception très peu contraignante de ce qu'est une « approche », soit on structure ce champ autour de quelques grands principes de répartition ; c'est cette dernière option que nous allons privilégier.

4.1. Les approches

La première manière de gérer la diversité de cet immense champ consiste, on l'a dit, à établir une liste ouverte d'« approches ». C'est la voie la plus communément empruntée par les manuels. Par exemple :

Ce livre est une introduction à une approche de l'analyse du discours (l'analyse de l'usage de la langue). Il existe de nombreuses approches en analyse du discours [...] ; aucune, y compris celle-ci, n'est la seule « vraie ».

Plutôt que d'« approches », certains préfèrent parler d'« approches méthodologiques », d'autres de « méthodes », dont le sens est équivalent.

Ainsi le manuel de S. Titscher, M. Meyer, R. Wodak, E. Vetter (2000), *Methods of Text and Discourse Analysis*, transforme-t-il les « méthodes » annoncées par le titre en « approches », au nombre de douze. De leur côté, M. Stubbe *et al.* (2003) testent cinq « approches » (« *conversation analysis* », « *interactional sociolinguistics* » [Gumperz], « *politeness theory* » [Brown et Levinson], « *critical discourse analysis* », « *discursive psychology* » [Potter et Wetherell]) sur un même fragment de conversation : neuf minutes d'un entretien entre un homme et une femme sur leur lieu de travail, en Nouvelle-Zélande. Mais ces auteurs évoquent aussi la possibilité de recourir à d'autres « approches », parmi lesquelles la pragmatique, la théorie des actes de langage, la linguistique systémique-fonctionnelle¹¹, la sémiotique, la proxémique¹², et « divers types d'analyse rhétorique, stylistique, sémantique et narrative » (2003 : 351).

Ce mode de présentation en termes d'approches a le mérite de ne pas être dogmatique, mais il soulève des difficultés. En effet,

- il induit une conception discutable des études de discours : celle d'un vaste marché où seraient proposées aux chercheurs une multitude d'« approches », parmi lesquelles ils feraient leur choix en fonction de leurs besoins ;
- il peut donner l'illusion qu'il existerait un objet stable, des données, analysable à travers diverses « approches » qui mettent en évidence tel ou tel aspect. Le problème est que les « données » ne sont pas indépendantes des approches qui les étudient ; chaque approche contribue de manière décisive à construire ses corpus ;
- ces « approches » recouvrent en fait des réalités très hétérogènes. Dans la liste proposée par le manuel *Methods of Text and Discourse Analysis*, par exemple, on trouve à la fois de véritables disciplines (ainsi la sémiotique ou la stylistique), des courants d'études du discours (ethnographie de la communication, critical discourse analysis...), des

modèles du fonctionnement de la langue (ainsi la linguistique systémique-fonctionnelle), des composants de toute interaction verbale (proxémique, politesse, actes de langage...), des conceptions du langage, qui ne sont pas propres à un courant (la pragmatique).

4.2. Des approches aux disciplines

Il nous semble donc plus conforme à la réalité de la recherche de ne pas tout ranger sous le terme trop peu spécifié d'« approche ». On peut ainsi exploiter la distinction entre « études de discours », qui désigne l'ensemble des recherches se réclamant de problématiques du discours, et « analyse du discours », en conférant à cette dernière un sens plus restrictif.

De nombreux spécialistes s'appuient sur cette distinction entre études de discours et analyse du discours, mais ils n'ont pas tous la même conception de la spécificité de l'analyse du discours. La manière la plus simple de marquer cette spécificité est de souligner que l'analyse du discours prête une attention particulière aux faits de langue :

Ce qui distingue l'analyse du discours d'autres sortes d'études portant sur le langage et la communication ne tient pas aux questions que posent les analystes du discours mais à la manière dont ils s'efforcent d'y répondre : en analysant le discours – c'est-à-dire en examinant des aspects de la structure et de la fonction de la langue telle qu'elle est utilisée.

Johnstone, 2008 : 4.

Mais une telle caractérisation de l'analyse du discours est peu discriminante. Elle ne dit rien de la perspective adoptée par le chercheur (sociolinguistique, narratologique, rhétorique, etc.), ni du type d'objet étudié : peu importe qu'il s'agisse d'une conversation au coin de la rue, d'un traité de philosophie, d'échanges au travail ou d'une allocution politique.

La solution que nous préférons consiste à considérer que l'analyse du discours est une *discipline* à l'intérieur des études de discours (Maingueneau, 1995). Dans cette perspective, le discours n'est pas considéré comme un donné : il ne peut véritablement devenir objet de connaissance que s'il est

pris en charge par telle ou telle discipline, qui se caractérise par un *intérêt* spécifique. Ces diverses disciplines du discours (sociolinguistique, rhétorique, analyse du discours, analyse de la conversation...) ne sont pas des réalités transhistoriques : on sait par exemple que le champ de la rhétorique traditionnelle a varié au cours de l'histoire et que de nouvelles disciplines apparaissent, d'autres disparaissent. Mais on peut faire l'hypothèse que, dès lors qu'elles ont acquis une certaine stabilité, leur existence n'est pas arbitraire : elle dit quelque chose sur le fonctionnement du discours.

L'existence de disciplines est liée au fait que la recherche est une activité foncièrement coopérative qui – au-delà de tel ou tel courant ou école – exige des espaces sociaux de mise en commun des produits scientifiques, des communautés de chercheurs (qui n'ont d'ailleurs pas le même fonctionnement dans les sciences exactes et dans les sciences humaines et sociales). La sociologie des sciences a souligné le rôle essentiel que jouent ces communautés dans l'élaboration de la production scientifique. Il y a en effet une interaction essentielle entre le versant conceptuel et le versant institutionnel de la recherche :

Espace social de légitimation de savoirs, une discipline est, indissociablement, un espace logique de construction d'argumentations.

Berthelot, 1996 : 99-100.

Les communautés de chercheurs d'une même discipline s'intéressent aux mêmes problématiques, échangent des informations, participent de manière privilégiée aux mêmes groupements (réseaux, listes de diffusion, colloques, journées d'études, jurys de thèse...) et figurent dans les mêmes réseaux de renvois bibliographiques. Si l'on distingue deux disciplines du discours, par exemple l'« analyse des conversations » et « l'analyse du discours », c'est donc à la fois pour des raisons liées à leur objet (il existe une spécificité des conversations parmi les productions verbales) et pour des raisons de fonctionnement des communautés scientifiques correspondantes (l'observation des manières de travailler, des colloques, des supports de publications, des références bibliographiques montre que les chercheurs de ces deux domaines occupent des espaces distincts, même si dans de nombreuses circonstances ils sont amenés à se rencontrer).

L'intérêt spécifique qui gouverne l'analyse du discours, c'est de rapporter

la structuration des textes aux lieux sociaux qui les rendent possibles et qu'ils rendent possibles. Ici la notion de « lieu social » ne doit pas être appréhendée de manière immédiate : il peut s'agir par exemple d'un positionnement dans un champ discursif (un parti politique, une doctrine religieuse ou philosophique...). L'objet de l'analyse du discours, ce n'est donc ni les fonctionnements textuels, ni la situation de communication, mais ce qui les noue à travers un dispositif d'énonciation qui relève à la fois du verbal et de l'institutionnel. Dans cette perspective, penser les lieux indépendamment des paroles (réduction sociologique), ou penser les paroles indépendamment des lieux dont elles sont partie prenante (réduction linguistique), c'est rester en deçà des exigences qui fondent l'analyse du discours. Qu'on entre dans le discours par le biais de son inscription sociale ou par celui des fonctionnements linguistiques, on est de toute façon amené à retrouver l'autre versant.

Assumer cette conception de l'analyse du discours, c'est donner un rôle central à diverses problématiques. En particulier à celle du *genre de discours*, qui opère l'articulation entre texte et situation de communication (cf. *infra* partie III, chapitre 9). Son champ d'application a été élargi à la totalité des productions verbales, en particulier aux États-Unis grâce aux apports de l'ethnographie de la communication (Hymes, 1964) et en Europe grâce à la diffusion des idées de M. Bakhtine¹³.

Le discours ne peut être véritablement étudié qu'à travers telle ou telle discipline fondée sur un intérêt spécifique, mais les points de vue de diverses disciplines peuvent se compléter à l'intérieur d'une recherche. Supposons par exemple qu'il faille étudier un débat télévisé. L'analyste de la conversation ou le spécialiste de rhétorique ne se focaliseront pas sur les mêmes aspects que l'analyste du discours. Le premier s'interrogera sur la négociation des tours de parole, la préservation des faces des participants, les hésitations, etc. ; le spécialiste d'argumentation centrera son attention sur l'auditoire visé, ses croyances, la nature et le mode d'enchaînement des arguments, l'ethos du locuteur, les alliances qui se font et se défont au cours de l'interaction, etc. Quant à l'analyste du discours, il prendra en compte les propriétés du genre de discours lui-même, les rôles sociodiscursifs qu'il met en relation (animateur, invité...), les différentes stratégies de légitimation des locuteurs, la manière dont ils ajustent leur positionnement idéologique aux

contraintes imposées par le genre et la conjoncture dans laquelle ils parlent, etc. Mais, pour mener à bien sa tâche, l'analyste du discours ne peut ignorer les apports de l'analyse de la conversation ou de la rhétorique, qu'il va intégrer dans une démarche fondée sur les intérêts spécifiques de l'analyse du discours.

Si l'on s'en tient à l'exemple que nous venons d'évoquer, on peut avoir l'impression que les « mêmes » matériaux (en l'occurrence un débat télévisé) pouvaient être abordés par ces diverses disciplines. En fait, même s'il n'existe pas de matériaux qui soient la propriété exclusive d'une discipline du discours, il est indéniable que chacune a ses corpus privilégiés. Un analyste du discours sera *a priori* peu apte à étudier les interactions orales ordinaires ; il s'agit en effet de pratiques verbales qu'on peut difficilement rapporter à un lieu institutionnel ou à un positionnement idéologique identifiable. De son côté, un analyste de l'argumentation accordera une attention soutenue au discours publicitaire et aucune aux rituels, tandis qu'un analyste de la conversation n'affectionnera guère les dialogues philosophiques, qui ne sont pas des interactions authentiques mais des textes conçus par un auteur. En revanche, les analystes du discours philosophique sont contraints d'exploiter les travaux de l'analyse des conversations, ne serait-ce que pour saisir en quoi exactement ce ne sont pas des conversations « normales ».

4.3. Les limites du découpage par disciplines

Dire que les études de discours sont un espace où interagissent constamment diverses disciplines, cela ne signifie pas que toute recherche menée dans cet espace relève d'une discipline. En effet, de nombreux travaux ont en réalité une visée fortement descriptive. Comme ils ne privilégient pas le débat sur les méthodes, les concepts ou les présupposés théoriques de leur démarche, il serait artificiel de vouloir les rattacher à une discipline déterminée. Leurs résultats peuvent être mis au service de diverses disciplines.

En outre, les disciplines sont elles-mêmes un lieu de confrontation entre de multiples « courants » (« écoles », « théories »...), comme il est de règle dans les sciences humaines et sociales. Un grand nombre de chercheurs ne

raisonnent pas en termes de disciplines mais de courants. Dans l'idéal, un courant associe une certaine conception du discours et de la finalité de son étude à un appareil conceptuel et méthodologique spécifique. En pratique, on a affaire à un continuum : à une extrémité, on trouve des courants à forte teneur théorique mais qui ne sont pas associés à des méthodes précises ; à l'autre extrémité, on a affaire à des méthodes liées à des présupposés théoriques moins affirmés et qui sont compatibles avec diverses perspectives théoriques sur la discursivité.

La tension même entre disciplines et courants est l'un des moteurs de la recherche. Même si beaucoup de chercheurs s'inscrivent dans un courant sans se préoccuper d'appartenance disciplinaire, ce sont ces dernières qui assurent la stabilité du champ en instituant des objets *partagés*. Dans cette discipline qu'est l'analyse de la conversation, par exemple, les chercheurs peuvent appartenir à des courants différents : l'analyse conversationnelle d'inspiration ethnométhodologiste (H. Garfinkel), la sociolinguistique interactionnelle (J. Gumperz), la « psychologie discursive » (J. Potter), etc. Mais ils peuvent aussi mêler des concepts et des méthodes issus de ces divers courants.

Les divers courants ne se laissent pas nécessairement enfermer dans une seule discipline. Par exemple, une spécialiste de rhétorique (Amossy, 2012) qui travaille dans une perspective d'analyse du discours relève à la fois de la rhétorique et de l'analyse du discours. Il en va de même à propos des recherches de sociolinguistique interactionnelle de J. Gumperz, par exemple, pour lesquelles cela n'a pas grand sens de se demander si elles relèvent de la sociolinguistique ou de l'analyse des conversations, même si elles reçoivent un éclairage différent selon qu'on les aborde comme contribution à telle ou telle de ces disciplines.

À côté des disciplines et des courants, on peut distinguer un troisième mode de groupement des chercheurs. Celui-ci n'est pas fondé sur des présupposés théoriques et méthodologiques. Il s'agit ce qu'on pourrait appeler des *territoires*, qui correspondent à un secteur de la vie sociale ou un thème mobilisateur plus ou moins circonscrits : la télévision, l'hôpital, l'administration, les usages du Web, la pauvreté, les jeunes de banlieue, le tourisme, la politique européenne, les nouvelles technologies et l'éducation, la construction de la notoriété scientifique... Ce sont des phénomènes sociaux perçus à un moment donné comme importants – à quelque titre que

ce soit – dont l'étude est jugée nécessaire par un ensemble de chercheurs. Ces territoires, en fonction de leur thématique, peuvent grouper uniquement des discursivistes de diverses disciplines ou courants (en règle générale, on trouve alors des libellés du type « le discours de X »), ou bien associer des chercheurs issus de divers champs (linguistes, médecins, ethnologues, historiens, psychologues...). Dans ce dernier cas, on retrouve le principe de découpage des *studies* anglo-saxonnes : *gender, disabled, porn, postcolonial... studies*. Le développement de ces territoires est largement favorisé par le fait que la pluri-, la trans-, l'inter-disciplinarité sont aujourd'hui largement recommandées par les politiques de recherche et qu'il est plus facile de faire financer une recherche quand elle porte sur un sujet qui est en prise immédiate sur les préoccupations de certains secteurs de la société. Un même chercheur peut participer d'un ou plusieurs territoires, lesquels sont d'ailleurs en renouvellement constant, puisqu'en général leur existence est liée à des préoccupations conjoncturelles.

La recherche menée dans le cadre de ces territoires ne peut être réduite à une sorte d'application sans portée théorique. Elle fait partie intégrante des études de discours, qui sont par nature situées sur de multiples carrefours des sciences humaines et sociales. Il existe une dynamique créatrice dans la pluridisciplinarité : le seul fait que pendant une longue période des chercheurs de disciplines différentes collaborent sur le même territoire ne peut qu'avoir des conséquences tant sur le plan théorique que sur le plan institutionnel. De nouveaux objets apparaissent qui exigent de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts, ce qui peut amener à la création de nouveaux courants, voire de nouvelles disciplines.

Cette caractérisation des études de discours qui distingue disciplines, courants, territoires nous paraît plus réaliste que celle qui raisonne en termes d'« approches » ; elle épouse mieux la complexité de ce champ. Mais ce n'est qu'un découpage des études de discours parmi d'autres. Étant donné la diversité de cet espace, les conflits de tous ordres qui le traversent, son absence de frontières claires, sa nature foncièrement interdisciplinaire, on peut le découper de multiples manières, en fonction des objectifs qu'on se donne. C'est d'ailleurs la règle dans l'ensemble des sciences humaines et sociales, où chaque courant catégorise le champ de recherche dont il participe en fonction de ses intérêts propres. On peut par exemple opposer globalement

les travaux sur la conversation à tous les autres, distinguer les recherches d'inspiration nord-américaine à celle d'inspiration européenne, analyser le champ en fonction des appartenances institutionnelles des chercheurs, en fonction des méthodologies qu'ils pratiquent, du caractère critique ou non de leur démarche, de leur relation aux problèmes sociaux, etc. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que tous ces découpages ne se situent pas sur le même plan ; celui que nous avons esquissé dans ce chapitre s'appuie sur le fonctionnement de l'ensemble des sciences humaines et sociales, non sur le seul domaine des études de discours.

10. C'est d'ailleurs le titre d'une des principales revues du champ : *Discourse studies* ; elle est dirigée par T. Van Dijk et publiée par l'éditeur Sage (Londres). En Amérique latine les discoursivistes se regroupent dans l'ALED (Association latino-américaine d'études du discours). Pour le moment, c'est à l'échelle internationale « analyse du discours » qui l'emporte largement ; une recherche sur Google (2 septembre 2013) donne 280 000 occurrences pour « *discourse studies* » et 1 470 000 pour « *discourse analysis* ».

11. Il s'agit du modèle de la langue élaboré par le linguiste britannique M.A.K. Halliday (né en 1925) dans les années 1960-1970.

12. La proxémique est l'étude de la proxémie, c'est-à-dire de la distance physique variable selon les cultures qui s'établit entre des personnes prises dans une interaction. Ses bases ont été jetées par l'anthropologue Edward T. Hall (1966). On distingue habituellement quatre « zones » de proximité : intime (pour embrasser, chuchoter...), personnelle (pour les amis), sociale (pour les connaissances), publique.

13. À cet égard, le texte majeur est *Esthétique de la création verbale* (trad. fr. 1984).

Chapitre 5

Une analyse critique ?

Comme l'ensemble des sciences humaines et sociales, les études de discours oscillent entre deux visées : analyser des fonctionnements et exercer un pouvoir « critique ». On ne parle pas d'analyse « critique » quand la recherche vise par exemple à rendre plus efficaces les protocoles thérapeutiques à l'hôpital ou à lutter contre l'échec scolaire. Pour qu'on puisse véritablement parler de « critique », il faut une volonté de dévoilement d'intérêts que le discours, par nature, chercherait à dissimuler, une volonté de démonter des processus qui rendent possibles violence, discrimination, injustice... Certains courants des études de discours, et ceci dès les années 1960, ont fait de l'exercice de ce pouvoir critique leur raison d'être. C'est le cas, on l'a vu, chez Michel Pêcheux, qui se réclamait du marxisme. À partir des années 1990, s'est développé un vaste courant – essentiellement anglophone – qui se désigne comme une « analyse *critique* du discours » (« *Critical Discourse Analysis*¹⁴ »). La question se pose alors de la nature des relations entre « analyse critique du discours » et « analyse du discours » : est-ce que toute analyse du discours n'est pas vouée à être critique ? Et, si oui, quel sens faut-il donner à l'adjectif « critique » ?

5.1. Analyse du langage et critique

Les travaux qui se réclament de l'analyse critique du discours s'enracinent dans le paysage intellectuel et politique contemporain, comme le montrent ses thèmes de prédilection (racisme, machisme, néo-capitalisme...). Mais il prolonge aussi des démarches qui, du moins en Occident, sont aussi anciennes que la réflexion sur le langage. Dès l'antiquité grecque, la défiance à l'égard des pouvoirs néfastes du langage naturel a été consubstantielle à

l'entreprise philosophique, qui entendait fonder la différence entre son propre discours et ce qu'elle considérait comme un usage pernicieux du langage. Platon critique ainsi la sophistique, accusée de mettre le langage au service des passions et des intérêts, et lui oppose un exercice du langage conforme au Bien, la dialectique. La critique des pouvoirs néfastes du langage a par la suite accompagné l'histoire de la philosophie, avec des périodes de plus ou moins grande intensité. Au nom d'exigences diverses, il s'agissait de dénoncer les « illusions » qui seraient engendrées par le langage, et en particulier cette illusion récurrente qu'est la métaphysique.

L'analyse critique du discours contemporaine, elle, se porte sur des dysfonctionnements sociaux, le plus souvent exprimés en termes de « pouvoir » ou d'« inégalité sociale » :

la CDA [= Critical Discourse Analysis] vise à étudier de manière critique l'inégalité sociale telle qu'elle est exprimée, constituée, légitimée et ainsi de suite par l'usage de la langue (ou discours).

Wodak & Meyer : 10.

Ce qui passe par la mise à jour de processus enfouis dans le discours et que seule une analyse rigoureuse peut révéler.

Une telle démarche s'apparente ainsi aux entreprises qui ont visé à montrer comment le discours est mis au service d'intérêts cachés, le plus souvent inconscients. On songe évidemment à la psychanalyse, qui, à travers la réinterprétation de Freud par Lacan, a d'ailleurs accompagné l'émergence de l'analyse du discours en France. On peut songer aussi aux penseurs jansénistes de la seconde moitié du xvii^e siècle, qui, pour expliquer comment s'installe dans l'homme la tendance à pécher, ont souligné le rôle crucial que joue l'interaction verbale. Pour Pierre Nicole, par exemple, il y aurait ainsi une « infection générale répandue dans le langage des hommes » (1701, I : 69) :

Nos chutes viennent ordinairement de nos faux jugements ; nos faux jugements, de nos fausses impressions ; et ces fausses impressions, du commerce que nous avons les uns avec les autres par le langage. C'est la chaîne malheureuse qui nous précipite dans l'enfer [...] Car ces idées se sont formées en nous, pour la plupart, lorsque nous étions encore

incapables de juger des choses par nous-mêmes, et que nous recevions seulement les impressions que l'on nous communiquait par les paroles. [...] Ceux qui nous en ont parlé nous ont imprimé l'idée de leurs mouvements ; et nous nous sommes accoutumés à les regarder de la même sorte, et à y joindre les mêmes mouvements et les mêmes passions. La voie ordinaire par laquelle nous recevons les fausses idées est le langage...¹⁵. (1701, II : 58-59)

On retrouve ici une idée familière à l'analyse critique du discours, exprimée ainsi par T. Van Dijk à propos des préjugés racistes :

Les préjugés ethniques et les idéologies ne sont pas innés [...]. Ils sont acquis et appris, et ceci arrive en règle générale à travers la communication, à travers les textes et les conversations. (2001 : 147)

Mais chez les jansénistes, à la différence de ce qui se passe aujourd'hui avec l'analyse critique du discours, la dénonciation des pouvoirs néfastes du langage ne débouche pas sur une véritable méthode d'analyse.

Si pour les jansénistes les interactions ordinaires sont si pernicieuses, c'est parce qu'elles sont gouvernées à notre insu par une force inconsciente que les jansénistes appellent « amour propre », c'est-à-dire « l'amour de soi-même, et de toutes choses pour soi » (La Rochefoucauld), une force qui est par nature puissance de dissimulation :

Rien n'est si impétueux que ses désirs, rien de si caché que ses desseins, rien de si habile que ses conduites ; ses souplesses ne se peuvent représenter¹⁶.

La Rochefoucauld, (1665) 1965 : 113.

Cette conception d'un discours qui serait gouverné par des puissances cachées rend nécessaire le recours à des analyses qui relèvent de ce qu'on pourrait appeler une herméneutique « sombre ». Cette dernière s'oppose point par point à une herméneutique qu'on peut dire « claire », qui nous est beaucoup plus familière, celle qui étudie les énoncés (littéraires, philosophiques, religieux, politiques...) qui font autorité dans une certaine collectivité. Cette herméneutique claire implique divers présupposés :

- que le texte considéré est singulier, extra-ordinaire : par lui une Source transcendante nous délivre un message ;

- que ce message traite de questions essentielles pour nous qui le lisons ;
- que ce message est nécessairement caché ;
- qu'il faut une exégèse, une « lecture » non immédiate du texte pour le déchiffrer : le commun des mortels n'y a pas directement accès.

Dans un tel dispositif, plus le texte est interprété, plus il apparaît énigmatique. Toujours au-delà de la contingence des interprètes qui s'attachent à lui, il est censé recéler un « autre sens », qui ne peut être ni littéral ni trivial.

En revanche, dans l'herméneutique « sombre », les textes ne sont pas commentés pour que leur autorité en sorte renforcée, mais pour ruiner l'autorité qu'ils prétendent avoir, pour mettre en évidence l'inavouable qu'ils masqueraient. Les textes qu'on étudie ainsi n'ont pas besoin d'être extraordinaires ; l'analyse peut porter sur n'importe quel texte : de la conversation la plus banale aux textes religieux, en passant par les journaux. Même quand le texte se veut extra-ordinaire, il est ramené à l'ordinaire, et au lieu que l'analyse augmente la profondeur et la richesse du sens des textes, elle l'appauvrit. À travers le texte étudié, ce n'est pas une Source transcendante qui s'exprime, mais une ou des puissance(s) négative(s) (racisme, machisme, égoïsme...), qui servent à préserver une domination. De là, le caractère inévitablement caché du sens qu'il faut dégager :

critique implique que l'on montre des connexions et des causes qui sont occultes.

Fairclough, 1992 : 28.

Comme dans l'herméneutique claire, dans l'herméneutique sombre il faut donc une véritable exégèse, une lecture qui va au-delà du sens superficiel du texte pour déchiffrer l'intérêt inavouable qui y est dissimulé. Ce travail d'analyse implique non seulement la maîtrise de techniques qui font l'objet d'un apprentissage, mais encore une relation privilégiée de l'analyste avec les valeurs opposées aux puissances productrices du sens caché : un raciste ne saurait être un bon analyste critique du racisme. L'analyste critique est ainsi constamment sous la menace d'être accusé de n'être qu'un chercheur comme les autres, d'être pris lui aussi dans les jeux de pouvoir qu'il prétend

dénoncer. À partir du moment où l'on exerce une fonction critique, il faut accepter de voir la critique retournée contre soi. L'analyste du discours peut ainsi mener une critique des présupposés théoriques mêmes qui empêchent les chercheurs, à leur insu, de percevoir la dimension idéologique des textes qu'ils étudient. Par exemple, une version marxiste de l'analyse critique du discours va critiquer la domination, dans les sciences humaines et sociales, de postulats « idéalistes » qui seraient au service d'intérêts de classe ; une version féministe va déceler la domination masculine, « patriarcale » dans la manière dont s'exerce l'activité scientifique.

Le problème, c'est évidemment qu'il n'existe pas de point de vue surplombant et neutre, que le soupçon n'a pas de fin. Toute entreprise critique ne peut que vivre dans la crainte de se voir reprocher d'avoir succombé à ce qu'elle prétend démonter (Billig, 2003, 2008¹⁷). Jamais être assurée de la frontière qui la sépare de ce qu'elle récuse, il lui faut travailler dans cette incertitude.

5.2. Divers types d'analyse critique

Au niveau le plus immédiat, le caractère critique d'une recherche en analyse du discours se manifeste à travers les objets d'étude qu'elle choisit : racisme, sexisme, antisémitisme, fascisme... Ainsi T. Van Dijk décrit-il l'analyse critique du discours comme une « analyse sociopolitique (*menée par des scientifiques*) qui étudie les différentes formes de pouvoir (ou d'abus de pouvoir) dans les relations entre les sexes, les races et les classes » (1996 : 27).

Mais une telle démarche n'implique pas nécessairement que toute analyse du discours, en droit, devrait être critique. Un certain nombre d'analystes critiques du discours préfèrent préserver la distinction entre analyse du discours et analyse critique. Cette dernière apparaît alors comme un simple sous-ensemble des études de discours, un type de recherche spécialisée dans la critique de dysfonctionnements sociaux.

Il existe, en revanche, des positions beaucoup plus radicales qui associent au projet même des sciences humaines et sociales une volonté de transformation politique. Ceux qui adoptent ce point de vue, qui peut se

réclamer de la théorie critique (« *Kritische Theorie* ») de l'École de Francfort, se refusent ainsi à poser une théorie à visée critique à côté d'autres qui ne le seraient pas : ils affirment la destinée radicalement critique de toute activité théorique, qui doit être animée par un idéal d'émancipation. On tend alors à effacer la distinction même entre analyse du discours et analyse critique du discours.

L'effacement de cette distinction peut se faire en invoquant la nature même du discours. C'est par exemple ce qui découle de la position de « linguistique critique », telle que la présente G. Kress :

La question cruciale pour moi était : Qu'est-ce qui rend possible la différence dans l'usage de la langue ? Pour moi la réponse était le « pouvoir ». Le pouvoir était en jeu dans toute (inter)action linguistique. (2001 : 35)

Kress en tire la conséquence que :

« critique » comme il est habituellement impliqué dans une expression telle que « sociolinguistique critique » est désormais redondant. (2001 : 37)

Cette attitude rejoint celle d'un analyste du discours comme J.P. Gee qui insiste sur la dimension « politique » de toute énonciation :

L'usage de la langue est toujours et partout « politique » [...] Par « politique » je veux dire la manière dont les marchandises sociales (social goods) sont pensées, discutées et distribuées dans la société. Les « marchandises sociales » sont toutes les choses qu'un groupe croit être source de pouvoir, de statut, de valeur, de dignité. (2005 : 1-2)

Dans un cadre théorique très différent, celui du marxisme althussérien, Michel Pêcheux et ses collaborateurs disqualifiaient toute sémantique qui se prétendrait détachée de la lutte des classes (Pêcheux 1975, Gadet & Pêcheux 1981).

Les tenants de cette conception forte de l'analyse critique ont tendance à évaluer leurs concepts et leurs appareils méthodologiques en s'appuyant sur un argumentaire philosophique : pour eux, concepts et méthodes ne sont pas de simples outils, mais doivent eux aussi faire l'objet d'une critique. Par exemple, quand Pêcheux posait l'étude de l'énonciation comme le « point central » de son entreprise, il précisait immédiatement quelle conception il

convient de se faire de cette énonciation pour ne pas succomber aux « illusions » de « l'idéalisme » :

Si l'on définit l'énonciation comme le rapport toujours nécessairement présent du sujet énonciateur à son énoncé, alors apparaît clairement, au niveau même de la langue, une nouvelle forme de l'illusion selon laquelle le sujet se trouve à la source du sens ou s'identifie à la source du sens : le discours du sujet s'organise par référence (directe, différée), ou absence de référence à la situation d'énonciation (le « moi-ici-maintenant » du locuteur), qu'il éprouve subjectivement comme autant d'origines sur des axes de repérages (axe des personnes, des temps, des localisations). [...] Dans un texte antérieur, M. Hirsbrunner et P. Fiala notaient à ce propos, en commentant les propositions de Benveniste : « [...] En opposant la liberté du sujet individuel à la nécessité du système de la langue, en posant la langue comme médiation du sujet au monde, et le sujet comme s'appropriant le monde par l'intermédiaire de la langue, et la langue par l'intermédiaire de l'appareil de l'énonciation, Benveniste ne fait que transposer en termes linguistiques des notions philosophiques qui, loin d'être neutres, appartiennent directement au courant idéaliste. »

*Hirsbrunner et Fiala, 1972, p. 26-27 ;
Pêcheux et Fuchs, 1975 : 18.*

À notre sens, par sa démarche même, l'analyse du discours a une force critique, même si les chercheurs ne s'intéressent pas à des thèmes sensibles comme le machisme ou le néo-capitalisme, même s'ils ne considèrent pas que les sciences humaines et sociales doivent être au service d'une émancipation. On peut ainsi contester l'idée même qu'il existerait une analyse du discours sans aucune dimension critique, et une autre qui se caractériserait par une finalité critique pleinement assumée.

Déjà, par le choix même des corpus qu'elle se donne, l'étude du discours repose sur des évaluations. Par rapport à l'infinité des corpus possibles, ceux qui sont étudiés sont « rares » ; le seul fait de s'intéresser à eux est inévitablement un acte de positionnement, lié à des intérêts d'ordres très divers. Par exemple, ce n'est pas un hasard si, à ses débuts, l'analyse du discours française a privilégié les corpus politiques, et parmi eux presque exclusivement ceux empruntés à la gauche ; il a fallu attendre les années

1980 pour que les corpus de droite soient pris en compte, et encore s'agissait-il essentiellement de l'extrême-droite. Si les partis centristes ou de la droite modérée, qui jouent pourtant un rôle clé en politique, ont été peu abordés, c'est sans nul doute parce que ce n'était pas de l'intérêt des analystes, qui construisent leur autorité à travers les objets qu'ils abordent. Sur cette question, la sociologie des sciences a multiplié les recherches. Reconnaître l'existence de tels intérêts, c'est simplement reconnaître que l'analyse du discours est elle aussi du discours et qu'en parlant du monde, les locuteurs cherchent aussi à légitimer la position d'énonciation qu'ils construisent.

Le caractère foncièrement critique des études de discours se manifeste aussi à travers leur pouvoir désacralisant. Un discoursiviste se refuse en effet à considérer que certaines zones de la production verbale pourraient ne pas être des objets d'étude légitimes. Une analyse des graffitis, des conversations, des romans pornographiques, des tracts publicitaires ou des textes administratifs est tout aussi légitime qu'une analyse du discours philosophique ou littéraire : quelles que soient leurs différences de prestige, on peut les distribuer sur un même espace, les appréhender à travers les mêmes concepts, penser leurs relations dans l'unité de l'interdiscours. Ce qui ne signifie évidemment pas que ces divers types de texte aient le même statut. On retrouve d'ailleurs là une des valeurs assumées par la notion de critique : au xvii^e siècle, on parlait de « critique » pour l'étude rationnelle des textes anciens et en particulier de la Bible. À cet égard, on peut évoquer l'*Histoire critique du vieux Testament* (1678) de Richard Simon, où le texte sacré était traité comme un texte profane. Dans un cadre très différent, l'analyse du discours a pour effet de dissiper l'aura qui entoure les textes les plus valorisés, les plus consacrés. Mais également de donner de la valeur à une infinité d'énoncés jusque-là invisibles, qui font l'objet d'analyses tout aussi sophistiquées que les textes traditionnellement prestigieux.

Au-delà, l'étude du discours possède une force critique par le seul fait qu'elle conteste un certain nombre de convictions enracinées dans l'idéologie spontanée des locuteurs : que le discours reflète une réalité déjà là, que le langage est un instrument qui permet d'« exprimer » la pensée de Sujets, que le sens est enfermé dans les énoncés, etc. Une analyse du discours religieux, journalistique ou scientifique, par exemple, ne se contente pas d'étudier des textes : elle les rapporte au fonctionnement des institutions qui les produisent

et les gèrent. L'attention prêtée aux institutions qui rendent possible un discours et que ce discours rend possibles est plus déstabilisante que bien des dénonciations qui ne portent que sur les contenus. L'affirmation de l'existence d'un « ordre du discours » (M. Foucault) met en effet en suspens toute relation naturelle entre le discours et le monde, elle implique que l'on assume une perte de maîtrise des Sujets, et plus radicalement la catégorie même du Sujet.

La frontière entre analyse critique du discours et analyse non critique ne peut qu'être indécidable. L'analyse critique n'est possible que parce que l'analyse du discours est d'une certaine façon *déjà* critique, qu'il existe une continuité naturelle entre l'analyse des pouvoirs du discours et la critique des discours de pouvoir. Plutôt que de faire de l'analyse critique du discours une discipline autonome, il est donc plus réaliste de considérer que toute discipline du discours peut prendre une *orientation critique*, que la différence entre orientation critique et non critique est une question de saillance et non de nature.

Mais cela ne signifie pas que toute recherche doive se donner pour objectif de remédier à un dysfonctionnement social. Il est inévitable en effet qu'il existe aussi des recherches qui ne soient pas portées par une visée militante. De toute façon, les approches délibérément critiques et les approches non critiques s'appellent l'une l'autre. Une bonne analyse critique doit pouvoir s'appuyer des connaissances en matière de fonctionnement du discours ; réciproquement, l'étude du fonctionnement du discours implique de prendre acte du fait que le discours est toujours porté par des intérêts.

14. On citera en particulier les noms de N. Fairclough, T. Van Dijk et R. Wodak. Pour une présentation, voir par exemple Wodak & Meyer (eds) 2009). En français, on peut consulter le numéro 27 (2009) de la revue *Semen* : « *Critical Discourse Analysis 1. Les notions de contexte et d'acteurs sociaux.* »

15. C'est nous qui soulignons.

16. Cette maxime célèbre se trouve dans la première édition de ses *Réflexions et Sentences ou Maximes morales* (1665). Elle a été éliminée par l'auteur dans la seconde édition.

17. M. Billig (« *The language of critical discourse analysis: the case of nominalization* ») a par exemple soumis des textes relevant de l'analyse critique du discours à une analyse critique, pour démontrer que les analystes critiques « tendent à utiliser, et par là à illustrer, les formes linguistiques mêmes dont ils dénoncent le potentiel idéologique » (Billig, 2008 : 783).

Partie II

Les unités de l'analyse du discours

Chapitre 6

Les unités topiques

L'univers du discours ne se présente jamais hors de toute catégorisation. Il est catégorisé par les usagers ordinaires qui, pour produire des énoncés, en être le destinataire ou le témoin, sont constamment en train d'identifier les activités verbales dans lesquelles ils sont impliqués : « je dois rédiger mon *rapport* », « j'ai lu un *polar* », « il adore les *commérages* », « c'est de la *téléréalité* »... Il est également catégorisé par de multiples communautés d'experts, en fonction de leurs besoins spécifiques : en matière de presse écrite, par exemple, les marchands de journaux recourent à des catégories telles que « presse masculine », « bricolage »... qui ne coïncident pas nécessairement avec celles des bibliothécaires.

Les analystes du discours, eux, ont affaire à la catégorisation à trois niveaux complémentaires. Il leur faut en premier lieu réfléchir sur le sens et les effets des catégorisations effectuées par les divers types d'usagers. Il leur faut aussi, pour un domaine donné de la vie sociale (les médias, l'éducation, la politique...), répertorier et classer les activités discursives, en s'appuyant sur des critères qu'ils veulent rigoureux. Il leur faut enfin catégoriser les types d'unités sur lesquelles eux-mêmes travaillent, des unités qui sont construites en fonction des contraintes et des objectifs de la recherche sur le discours.

C'est à ce dernier type d'unités que nous nous intéressons à présent. Nous n'allons pas les identifier en essayant de dresser une liste *a priori*, mais en observant quelles unités sont les plus couramment utilisées par les analystes du discours.

Une distinction s'impose tout naturellement entre deux types : les unités

qu'on appellera *topiques* (Maingueneau, 2003, 2005), qui sont en quelque sorte données, prédécoupées par les pratiques sociales, et celles, que l'on dira *non topiques*, qui sont construites par les chercheurs. Par nature, les unités « topiques » se situent dans le prolongement des catégorisations des acteurs sociaux, ce qui ne signifie pas qu'elles coïncident avec elles. Elles s'articulent autour de la catégorie du *genre de discours*, entendu comme institution de parole, dispositif de communication sociohistoriquement déterminé : le journal télévisé, la consultation médicale, le guide touristique, la réunion du conseil d'administration...

6.1. Genres et types de discours

Les genres de discours constituent en quelque sorte les atomes de l'activité discursive. Mais ils ne prennent sens qu'intégrés dans des unités de rang supérieur, des *types de discours*. Dans l'analyse du discours francophone, l'usage dominant est d'employer le terme « type de discours » pour désigner des pratiques discursives attachées à un même secteur d'activité, des groupements de genres stabilisés par une même finalité sociale : types de discours administratif, publicitaire, religieux... Un tract politique, par exemple, est un genre de discours qui lui-même doit être intégré dans l'unité plus complexe constituée par le réseau des genres qui relèvent du même type de discours, en l'occurrence politique. De même, un roman participe de cette unité plus vaste qu'est le discours littéraire, une lettre du Trésor public relève du discours administratif, etc. Types et genres de discours sont ainsi pris dans une relation de réciprocité : tout type est un réseau de genres ; tout genre est rapporté à un type.

En fait, cette notion de type de discours doit être affinée. Certes, un tract relève du discours politique, mais il participe aussi d'une autre unité : le *positionnement* du groupe qui en assume la responsabilité (il peut s'agir d'un tract anarchiste, communiste, centriste, d'extrême-droite, etc.), positionnement qui implique un *champ discursif*, c'est-à-dire un espace où s'affrontent les divers positionnements politiques. De la même manière, dire qu'une communication dans un congrès de médecine relève du type de discours scientifique ne doit pas faire oublier que c'est aussi un genre qui peut être intégré dans deux autres types d'unités : le congrès scientifique

comme institution de parole où coexistent de multiples genres de discours (allocution d'ouverture, table-rondes, posters, communications...), mais aussi la médecine comme discipline distincte d'autres disciplines. Comme le montrent ces exemples, la notion de type de discours n'est pertinente que si elle reste vague. Il faut donc pousser un peu plus loin le travail de clarification.

On peut faire entrer un genre de discours dans trois modes de groupement, selon le point de vue que l'on privilégie : la *sphère d'activité*, le *champ discursif*, et le *lieu d'activité*. Les genres politiques par exemple, peuvent être traités suivant les objectifs de la recherche : (i) comme des genres de la *sphère d'activité* politique ; (ii) comme relevant d'un *positionnement*, où l'on raisonne en termes de « gauche », de « droite », de « centre » ; (iii) comme des genres produits à l'intérieur de divers *lieux d'activité* politique (le siège d'un parti, un congrès, la Chambre des députés...).

6.1.1. Les sphères d'activité

La mise en rapport d'un genre de discours et d'une sphère d'activité n'est pas si évidente qu'on pourrait le penser. Un même genre de discours peut en effet être rapporté à différentes sphères d'activité, en fonction des impératifs de la recherche qui est menée. C'est ainsi que le même article de journal pourra être intégré à la sphère « médiatique », à la sphère de la « presse régionale », ou encore à celles de la « presse écrite », de la « presse quotidienne », de la « presse généraliste »... Tel roman peut relever de la sphère « littéraire », mais aussi de celle de la « littérature de jeunesse », de la « littérature commerciale », etc. En dernier ressort, c'est le chercheur qui doit déterminer à quel niveau il va se situer.

En outre, une sphère d'activité n'est pas un espace homogène : pour ses usagers elle a un « noyau » et une « périphérie », de natures variables selon les cas concernés. Le noyau est constitué des genres de discours qui semblent les plus proches de la finalité qui est communément reconnue à cette sphère. Le discours scolaire par exemple a pour noyau les genres où sont mis en relation enseignants et enseignés ; mais le discours scolaire intègre bien d'autres genres : les réunions entre professeurs, les circulaires du ministère de l'Éducation, les livrets scolaires, etc. Le noyau du discours littéraire, ce sont

les genres où un écrivain s'adresse à un public (romans, pièces de théâtre, poèmes...) ; mais ces genres sont indissociables d'un grand nombre d'autres, rejetés à la périphérie : critiques dans les journaux, réunions pour décerner des prix, correspondance entre auteurs et éditeurs, etc.

6.1.2. Les champs discursifs

Parmi les sphères d'activité, certaines seulement – par exemple le discours politique ou le discours religieux – sont soumises à une logique de *champ*, où s'affrontent divers positionnements. Cette notion de positionnement (doctrine, école, théorie, parti, tendance...) implique que, sur un même espace, on rapporte les énoncés à la construction et à la préservation de diverses identités énonciatives qui sont en relation de concurrence, au sens large : leur délimitation réciproque ne passe pas nécessairement par une confrontation ouverte.

Ces champs discursifs, où les positionnements investissent chacun à leur manière des genres de discours, ne sont pas des structures statiques puisqu'ils sont constamment soumis à une logique de concurrence où chacun vise à modifier les rapports de force à son profit. Ce ne sont pas non plus des espaces homogènes : à un moment donné, il y a en effet un centre, une périphérie et une frontière. Parmi les positionnements centraux, il y a des dominants et des dominés. En ce qui concerne les positionnements périphériques, il peut s'agir : de positionnements qui, dans un état antérieur, se trouvaient au centre du champ et qui ont été marginalisés ; de nouveaux entrants qui espèrent accéder au centre ; de positionnements qui prétendent constituer un sous-champ relativement autonome à l'égard du centre.

6.1.3. Les lieux d'activité

La plupart des genres de discours sont produits et/ou consommés dans des lieux institutionnels : un hôpital, une station de radio, une préfecture, etc. On peut alors se proposer d'étudier le réseau de genres qui sont en usage dans tel ou tel lieu. Le « discours de l'hôpital », ce seront ainsi les genres de discours qui interagissent dans un hôpital (réunions de service, consultations, comptes

rendus d'opérations chirurgicales, etc.). On rencontre ici la notion de « système de genres » de C. Bazerman (2004), c'est-à-dire les genres utilisés par des individus qui travaillent ensemble.

Pour exploiter efficacement cette notion de lieu d'activité, l'analyste du discours doit prendre des décisions quant à ses limites. Faut-il en particulier réduire le réseau de genres à ceux qui sont produits à l'intérieur de l'institution ? Le problème se pose en effet pour les genres qui circulent dans l'institution mais qui sont produits ailleurs : par exemple, dans une entreprise, les lettres des clients ou les textes de loi qui réglementent le travail. Faut-il réduire une institution aux genres de discours reconnus par l'institution et formalisés ? On peut en effet soutenir que les conversations près de la machine à café, les échanges dans les couloirs, les bavardages des élèves pendant le cours... font partie intégrante du fonctionnement de l'institution, sans être à proprement parler des genres de discours officiels.

Mais cette distinction même entre genres reconnus et non reconnus apparaît trop simple : certaines de ces activités verbales sont licites (la conversation devant la machine à café), d'autres non (les bavardages des élèves pendant les cours). En outre, on est amené à s'interroger sur le rôle que jouent les activités de parole « non officielles » dans le fonctionnement d'une institution. Bien des études de terrain montrent que des activités verbales qu'on pourrait juger parasites ou marginales sont en fait nécessaires au fonctionnement d'une institution. Les travaux sur l'hôpital menés par M. Lacoste en fournissent une bonne illustration. À côté des conversations ou des brefs échanges entre les infirmières pendant l'activité de soins, il existe des activités de parole « plus instituées, plus formalisées, plus systématiques » qui « assurent l'indispensable complément » des genres officiels :

C'est le cas des transmissions orales dans la « relève » : trois fois par jour, avec d'importantes variations selon les services, l'équipe qui part transmet l'information nécessaire à celle qui arrive.

Boutet, Gardin, Lacoste, 1995 : 28.

Cette pratique prend tout son sens quand on la met en relation avec un genre très normé, le document écrit où les infirmières consignent, pour celles qui vont suivre, les informations sur les soins donnés ou à donner aux

malades. La routine de la relève associe donc un genre écrit fortement institutionnalisé (le document écrit) et des échanges oraux beaucoup moins contraints qui n'ont rien d'officiel. Mais la relation entre ces deux activités discursives est très variable :

Tantôt c'est un rapport de complémentarité : on confie à l'écrit les indications techniques indispensables, l'oral ayant en charge la description du contexte nécessaire à l'interprétation des faits et à l'accomplissement de l'action. Tantôt il y a redondance partielle.

Boutet, Gardin, Lacoste 1995 : 28.

6.2. La valence générique

L'histoire d'une société, c'est en un sens celle de ses genres de discours : à un moment donné, chacun de ses secteurs peut être caractérisé par la manière dont y est gérée la parole. L'étude de l'émergence, de la disparition ou de la marginalisation des genres constitue ainsi un observatoire privilégié des changements sociaux. On peut évoquer par exemple le passage d'un genre (les petites annonces matrimoniales stéréotypées de la presse écrite¹⁸), à un autre, les sites de rencontre sur Internet, qui, sur le modèle des réseaux sociaux, effectuent la mise en contact directe et immédiate des affiliés. Cette évolution n'est pas un simple aménagement technique, elle implique des transformations qui concernent le statut du couple dans la société, le rôle de certains intermédiaires (l'effacement des agences matrimoniales et des journaux), le brouillage de la distinction entre le public et le privé, entre le sexuel et le sentimental, etc. Mais si les genres évoluent constamment, il n'en va pas nécessairement de même pour les étiquettes (« sermon », « procès », « journal »...) qui servent à les désigner. Bien souvent, on continue à utiliser la même étiquette alors que l'activité correspondante est très différente.

Pour bien comprendre le rôle que joue un genre de discours dans une certaine configuration historique, on ne peut pas se contenter de l'étudier en lui-même mais en prenant en compte ce qu'on pourrait appeler sa *valence*, qui peut être envisagée selon deux perspectives : *interne* et *externe*.

6.2.1. La valence interne

Par valence générique « interne », nous entendons l'ensemble des modes d'existence communicationnelle d'un texte, qui sont historiquement variables.

Par exemple, dans la France des xvii^e et xviii^e siècles, le sermon catholique est une activité qui dure plus d'une heure, distincte de l'homélie, qui constitue un épisode de la messe. Il se présente sous deux formes : d'abord comme un texte manuscrit, soigneusement rédigé, destiné à être mémorisé par le prédicateur ; puis comme une performance orale, accomplie dans une église. Mais ce n'est pas tout ; bien souvent, des copies du manuscrit circulent dans un cercle plus ou moins large de fidèles intéressés. L'auteur n'a qu'un contrôle relatif sur cette circulation. S'il s'agit d'un prédicateur connu, le sermon peut également être imprimé dans une publication « pirate » (à partir de la performance orale ou d'une copie du manuscrit), avec des écarts plus ou moins importants par rapport à l'énoncé originel. Si c'est le prédicateur lui-même qui publie son sermon, il réécrit en général son texte en vue de la publication.

Considérons à présent un genre de prédication catholique contemporain : l'homélie de l'émission catholique dominicale « Le jour du Seigneur », qui est diffusée sur la chaîne publique France 2 le dimanche matin. C'est à la fois : un texte écrit à l'aide d'un traitement de texte et sorti sur une imprimante ; pour les fidèles présents, une performance orale à l'intérieur d'un genre de discours plus vaste, en l'occurrence la messe ; pour les téléspectateurs, une partie d'une émission de télévision. Mais c'est aussi : une vidéo qui reste à la disposition des internautes quelques jours sur le site Web de l'émission ; un texte écrit archivé sur le même site, texte qui peut lui-même être lu sur l'écran ou imprimé. Ainsi, alors que pour le sermon de l'époque classique, c'est la stabilité du texte, sa lettre qui est problématique (il varie selon qu'il s'agit du manuscrit original, de la performance, d'une copie, d'une publication), dans le sermon télévisé contemporain, c'est plutôt le régime sémiotique : la lettre reste stable, mais non la mise en scène de l'énonciation.

Cette notion de valence générique interne doit être affinée. Comme le montre notre exemple, il faut faire une distinction entre le *noyau* et ses *avatars*, qui sont de divers types. Dans le sermon, c'est la performance orale

qui constitue le noyau de la valence générique interne : les copies qui circulent en sont des avatars. Il faut en outre distinguer :

- les avatars *prescrits* (ainsi la publication obligatoire dans tel ou tel journal de certaines décisions de justice) ;

- les avatars *prévisibles* (par exemple, à la fin du xix^e siècle, le fait qu'un certain nombre de pièces de théâtre représentées à Paris soient reproduites dans des magazines spécialisés pour un public de province, ou aujourd'hui qu'un article scientifique soit photocopié et distribué aux étudiants pendant un cours) ;

- les avatars *non désirés* (ainsi une publication pirate au xvii^e siècle, réalisée sans le consentement de l'auteur, ou au début du xxi^e siècle un enregistrement fait à l'insu du locuteur et mis sur un site de partage de vidéos).

L'apparition d'Internet a modifié profondément les modalités de la valence générique interne, puisque désormais n'importe quel texte écrit ou oral produit dans une situation informelle est susceptible de figurer, pour tout ou partie, sur le Web et d'être réinjecté ensuite dans les médias pour être commenté, comme s'il s'agissait d'un énoncé originellement destiné au public. Par exemple, dans l'émission « Déshabillons-les », diffusée sur la chaîne Public Sénat le 12/10/2010 (« Sarkozy dans le texte »), on demandait aux commentateurs d'analyser la vidéo d'un entretien du Président avec des jeunes. Or cette vidéo de mauvaise qualité avait été réalisée en cachette par l'un des participants avec un téléphone portable et ne montrait que le plafond de la salle. Elle figurait néanmoins à côté de vidéos « officielles » à commenter au cours de l'émission. En amont, cette éventualité a des incidences sur le locuteur quand il s'agit d'une personnalité publique : il est obligé d'intégrer l'idée que des paroles énoncées dans une situation qu'il pense informelle peuvent être mises en circulation.

Indépendamment du Web, avec les nouvelles technologies de la communication, la valence générique ne fait que se complexifier. À l'instar de la messe dominicale télévisée, un grand nombre d'activités de parole sont à la fois des genres de discours oraux destinés à un public présent et des émissions de radio et de télévision pour des millions, voire des milliards de téléspectateurs. Mieux : les technologies permettent d'offrir simultanément

différentes versions du même événement de parole ; le spectateur d'un concert voit le chanteur sur scène, en direct, mais il le voit aussi sur de grands écrans, comme s'il était téléspectateur.

6.2.2. La valence externe

Par valence générique « externe », nous entendons le (ou les) réseau(x) de genres de discours dont fait partie un genre dans une même sphère ou lieu d'activité. Ces réseaux sont de types divers, en fonction du point de vue choisi.

Prenons l'exemple d'une pratique universitaire française : le rapport de soutenance de thèse. Ce genre de discours écrit est indissociable d'un genre oral placé en amont, la soutenance de thèse, et, en aval, de rapports rédigés pour les commissions de recrutement ou de promotion dans lesquelles ce genre sera utilisé. Entre ces genres, on peut dire qu'il y a *séquentialité*. Il en va de même pour un enchaînement comme celui-ci : allocution politique - dépêche d'agences de presse - articles dans des journaux. Cette séquentialité n'est pas une simple juxtaposition : les divers genres interagissent. Le rédacteur d'un rapport de soutenance de thèse a bien évidemment en mémoire la soutenance mais il rédige aussi en fonction des genres postérieurs où ce rapport va être pris en compte : cela l'amène souvent à atténuer les critiques qu'il a proférées lors de la soutenance. De même, le chef de l'État et ceux qui l'aident à rédiger son allocution savent que celle-ci fera l'objet de dépêches d'agence destinées aux médias, et ceux qui écrivent les dépêches savent que leurs textes serviront à la rédaction d'articles, de journaux télévisés, d'annonces sur les sites d'information. Certains genres sont même destinés à faciliter la relation entre les éléments de la séquence ; ainsi entre le film et l'article dans la presse s'intercalent souvent d'autres genres, des dossiers produits par les services de communication du producteur du film pour faciliter (et bien sûr orienter dans le bon sens) le travail des journalistes.

Une manière différente d'aborder la séquentialité est de considérer le processus d'*irradiation* d'un genre de discours, ou, pour dire les choses plus simplement, le pouvoir qu'a un genre de faire parler de lui dans d'autres genres, et au-delà de nourrir les conversations de fractions plus ou moins vastes de la population. Les films nouveaux, par exemple, suscitent

automatiquement des critiques dans un grand nombre de journaux et magazines, qui disposent à cet effet de rubriques spécialisées. Ils sont également un sujet privilégié de conversation : « Avez-vous vu tel film ? », « J'ai été voir tel film »... En revanche, les critiques des courts-métrages sont, sauf cas très particuliers, réservées à des genres relevant d'une presse plus spécialisée et elles ne tomberont pas dans la conversation de tout le monde. Au xvii^e siècle, le sermon était un genre fortement « irradiant », qui était annoncé et commenté dans les gazettes et constituait un thème privilégié pour les conversations. Dans la France du début du xxi^e siècle, en revanche, le sermon n'est plus un genre irradiant, il n'est plus commenté dans la presse et les conversations, sauf dans des milieux très restreints.

Revenons à notre exemple du rapport de soutenance. Quand il est inséré dans un autre genre de discours (par exemple un dossier de candidature pour obtenir une bourse ou un poste), il n'est plus un genre autonome, mais un genre *inclus* dans un genre d'un niveau supérieur, où il entre en relation de complémentarité avec d'autres genres : curriculum vitae, liste de publications, lettres de recommandation... Il devient alors un *genre textuel*, non un *genre de discours*. Alors qu'un genre de discours est une activité communicationnelle autonome, un « genre textuel » est une composante d'un genre de discours. Il peut s'agir d'un genre qui auparavant a été autonome (ainsi le rapport de soutenance de thèse), ou d'un genre qui est par nature un genre textuel : c'est le cas des divers genres de la presse (éditorial, brève, prévisions météo, fait divers...) qui sont toujours inclus dans un journal. On pourrait également appliquer cette notion de genre textuel à des catégories telles que la préface ou la postface d'un livre, qui sont soumises à un régime énonciatif spécifique (la préface d'un roman est attribuée à « l'auteur » et ne relève pas en principe de la fiction).

6.3. Les groupements par sources

Que l'on parle de genre ou de type de discours, on prend pour critère de catégorisation un domaine d'activité. Mais on peut aussi grouper les énoncés en fonction de la nature de *la source* qui les produit, s'intéresser à la relation entre l'identité de cette source et les propriétés des textes qu'elle produit.

6.3.1. Les locuteurs individuels

A priori, rien n'empêche d'étudier l'ensemble des genres de discours auxquels participe tel ou tel individu, que ce soit à titre de producteur, de récepteur ou de simple témoin. Mais une telle recherche, si elle peut intéresser les études de discours, s'inscrit difficilement dans la perspective spécifique de l'analyse du discours, qui ne s'intéresse pas aux individus pour eux-mêmes, mais plutôt au(x) statut(s) qu'ils occupent dans un domaine d'activité. Étant donné, en effet, la manière dont nous avons caractérisé l'analyse du discours, comme focalisée sur l'intrication d'un lieu social et d'un texte à travers un dispositif d'énonciation, il est clair qu'elle n'a pas vocation à mobiliser des catégories comme « le chômeur en fin de droit », « le jeune drogué », « les femmes retraitées »...si ce sont des types sociaux qui sont appréhendés indépendamment d'un lieu d'énonciation. Quand l'analyste du discours prend pour objet d'étude les genres de discours associés à un individu, c'est en rapportant ce dernier à des lieux : ce sera par exemple l'ensemble de genres de discours auxquels participe un directeur d'entreprise, un employé de telle administration occupant tel poste, un homme politique occupant telle fonction, etc.

6.3.2. Les locuteurs collectifs

Nous sommes environnés d'énoncés attribués à des sources qui ne sont pas à proprement parler des locuteurs individuels en chair et en os. Il suffit de songer aux *institutions*, tels que les ministères, les conseils d'administration, les directions d'entreprises, les services, les partis politiques, les associations de toutes sortes¹⁹... Par exemple, ce qu'on appelle « une campagne » (pour la sécurité au volant ou la vaccination des enfants, contre la violence conjugale, etc.), c'est l'investissement d'un certain nombre de genres de discours non par un locuteur mais par une institution (le service d'un ministère, une organisation non gouvernementale...) qui peut ainsi construire, renforcer et légitimer son identité dans une certaine conjoncture. Il est possible à l'analyste du discours d'étudier la relation entre l'institution source et les textes de sa campagne – voire une série de campagnes s'il compare différentes campagnes issues de la même source ou des campagnes

portant sur un même sujet issues de différentes sources.

La notion de locuteur collectif ne s'applique pas seulement aux institutions de type classique. D'autres entités peuvent être rattachées à cette problématique. Par exemple, les locuteurs qui forment un *groupe conjoncturel* (ainsi une foule de manifestants qui scande des slogans ou le public d'un stade de football). On peut aussi évoquer ces locuteurs au statut très singulier que sont les *marques* (Apple, Renault...), qui cherchent à se doter d'attributs anthropomorphes. Étant donné l'importance de ces acteurs dans l'économie, il existe sur ce sujet un grand nombre de travaux.

6.3.3. Les auteurs

On l'a dit, l'intérêt spécifique de l'analyse du discours ne l'oriente pas vers l'étude des énoncés produits par un individu appréhendé indépendamment de son ancrage dans un domaine d'activité. Mais cette limitation ne concerne pas les groupements de textes qui sont associés à une figure d'*auteur*, à l'instance qui répond d'une *œuvre*, au sens d'un groupement de textes relevant de divers genres, rassemblé autour d'une conscience privilégiée (qui peut être divine dans le cas de textes sacrés). L'auteur au sens plein, celui dont on rassemble les textes (écrits, enregistrés) dans une « œuvre » que l'on commente, ne peut en effet qu'être rare. À la différence du locuteur ordinaire, il est le produit d'une construction collective qui fait intervenir de multiples institutions. C'est particulièrement évident quand l'auteur est essentiellement connu pour ses prestations orales, qui sont converties par des tiers et diffusées sous forme de textes écrits ou audiovisuels. On peut songer ici au cas de Martin Luther King, dont on vend des recueils de ses prédications sous forme de livres et de DVD.

Le problème est alors de savoir à quel titre l'auteur peut intéresser l'analyste du discours. Ce dernier n'aborde pas les œuvres comme des textes qui appartiennent au patrimoine d'une communauté, qui sont censés délivrer un message important qu'un commentaire approprié doit dégager, mais comme des groupements de textes dont l'apparition, les usages qui en sont faits, les transformations qu'ils subissent... sont solidaires d'autres pratiques. Produit d'un travail collectif, les œuvres sont constamment soumises à des réinterprétations, des transformations, des réemplois dont l'analyse donne

accès aux intérêts de ceux qui les prennent en charge. Dans une société dominée par la chose écrite, les grands auteurs (philosophiques, littéraires, religieux, politiques...) sont en quelque sorte à la base de la société, dont ils constituent les autorités ultimes. L'importance qui leur est conférée et le sens que l'on doit attribuer à leurs textes ne peuvent qu'être l'objet de conflits incessants²⁰.

Les auteurs produisent des œuvres, mais auteurs et œuvres sont eux-mêmes produits par tout un complexe institutionnel. L'analyste du discours peut par exemple étudier les processus par lesquels, à un moment donné, tels ou tels agents situés dans tels ou tels lieux vont convertir en « œuvres » des textes puisés dans divers types et genres de discours. Ces processus sont nécessairement symptomatiques d'une certaine configuration historique, de luttes entre des intérêts et du fonctionnement d'institutions déterminées.

Il peut également étudier la trajectoire singulière des individus qui ont produit les textes : les genres qu'ils ont investis, leurs positionnements dans un champ, leur mise en scène de soi... Cette trajectoire a beau être singulière, elle s'inscrit dans des lieux de discours. Une telle recherche ne saurait néanmoins relever d'une sociologie ; elle ne concerne l'analyse du discours que si elle subvertit la distinction même entre texte et contexte. L'extériorité du contexte se révèle une évidence trompeuse : un analyste du discours ne peut concevoir l'œuvre comme un agencement de « contenus » qui permettrait d'« exprimer » de manière plus ou moins détournée idéologies ou mentalités. Le « contenu » d'une œuvre est en réalité traversé par le renvoi à ses conditions d'énonciation. Le contexte n'est pas placé à l'extérieur de l'œuvre, en une série d'enveloppes successives, mais le texte est la gestion même de son contexte. Il n'y a pas d'un côté un univers de choses et d'activités muettes, de l'autre des textes qui en seraient une « image » plus ou moins brouillée. Cela implique une conception de l'auteur qui sorte de l'opposition traditionnelle entre « l'homme » et « l'œuvre », qu'on s'efforce d'articuler dans un même mouvement l'individu considéré indépendamment de ses textes, ses positions d'énonciation, son positionnement dans un champ. Dans cette perspective, l'étude ne saurait se limiter aux romans ou aux traités philosophiques, mais elle doit intégrer les textes d'accompagnement (entretiens, préfaces...) où l'auteur cherche à donner un certain sens à sa production et ceux (journaux intimes, récits autobiographiques...) où il se

met en scène dans la société.

L'analyste du discours peut aussi porter son attention sur l'auctorialité elle-même. L'une des conséquences du développement d'Internet a été de mettre en cause ses formes traditionnelles. L'accès à la « publication » n'y est plus limité par des intermédiaires (professionnels de l'édition, professionnels de l'impression et de la commercialisation, critiques). La prolifération des producteurs et des textes fait obstacle au détachement de figures importantes, rares. L'identité même de l'œuvre est devenue problématique, dans la mesure où la stabilité des textes s'avère incertaine, et avec elle la possibilité même de construire une mémoire. À chaque heure, chaque minute, le texte mis en ligne peut être modifié dans son contenu, sa présentation ou dans sa position dans l'architecture du site ; si bien qu'il est impossible d'affirmer quelle est la « bonne » version du texte²¹.

6.4. Les singularités textuelles

Jusqu'ici l'analyste du discours nous est apparu comme quelqu'un qui rassemble un nombre plus ou moins élevé de textes pour constituer un corpus ; quand il arrive qu'il étudie un seul texte, c'est en le présentant comme représentatif d'une série, et non parce qu'il serait singulier.

Pourtant, rien n'interdit de travailler sur un texte singulier. Un corpus peut n'être constitué que d'un seul texte, posé dans une irréductible singularité, si sa sélection résulte d'un questionnement associé à une problématique. Dans ce cas, le chercheur considère que ce texte, par la manière même dont il émerge en un certain lieu, est une sorte de carrefour, qu'il donne accès à un réseau diversifié de phénomènes jugés pertinents pour comprendre une configuration plus vaste. On le voit, il ne s'agit pas d'interpréter pour lui-même un monument légué par la tradition : la logique du *corpus* s'oppose à celle du *thesaurus*.

On peut également étudier un texte (tel débat télévisé, tel article de presse, tel roman, tel manifeste religieux...) dans sa singularité pour mettre son caractère d'événement au centre de l'attention. Cette « événementialité » n'est pas nécessairement déjà acquise – comme c'est le cas par exemple avec des événements prototypiques tels que l'appel du général de Gaulle (18 juin

1940) ou le texte des Serments de Strasbourg (14 février 842), qui consacre l'existence de la langue française. L'analyste lui-même peut décider, en justifiant cette décision par une argumentation appropriée, qu'un texte passé inaperçu, qui n'est pas un événement au sens usuel du terme, constitue un événement de parole significatif dans une certaine configuration et qu'à ce titre, il mérite une analyse approfondie.

C'est en dernière instance le chercheur qui décide de quelle manière il va constituer et exploiter les matériaux à partir desquels il va travailler, en fonction de ses objectifs. Un débat politique télévisé, par exemple, est susceptible d'entrer dans divers types d'unités topiques, selon le point de vue adopté. Il peut être traité comme un exemple prototypique d'un certain genre de discours. Il peut être appréhendé comme symptomatique d'un certain aspect de la communication politique à un moment donné : par le type d'argumentaire qu'il déploie, par le rôle qu'y jouent les femmes, par le lieu où il se déroule, etc. Il peut également être intégré dans le corpus des énoncés d'un locuteur singulier, l'un des participants, ou être appréhendé dans sa singularité comme un événement médiatico-politique, ou en termes de positionnements dans un champ discursif...

[18](#). Par exemple : « 1,77 m bel homme 46a non fumeur célib ch jolie femme qui a besoin d'attention + si affinités ss enfant photo appréciée écr. au jrnal s/réf : XXX. » « Dame 66 ans aimant nature montagne cherche compagnon entre 67 et 74 ans même profil pour amitié et + si affinités écr. au jrnal s/réf : XXX. »

[19](#). Sur les discours institutionnels, on peut consulter le livre d'A. Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels* (2012).

[20](#). Nous retrouverons cette question aux chapitres 11 et 12, partie III.

[21](#). Ce point sera développé plus loin (chapitre 14).

Chapitre 7

Les formations discursives

Les unités *non topiques* sont construites par le chercheur à partir d'unités topiques. Il ne peut y avoir analyse du discours si l'on ne s'appuie pas sur les unités topiques, mais celles-ci ne peuvent à elles seules rendre raison du fonctionnement du discours, qui est traversé par une faille constitutive : le sens se construit à l'intérieur de frontières mais en mobilisant des éléments qui sont au-delà de ces frontières. Ce qui peut s'exprimer, on l'a vu (chapitre 2) en termes de « primauté de l'interdiscours sur le discours », ou, dans les problématiques inspirées M. Bakhtine, en termes de « dialogisme ». Toute énonciation est habitée par d'autres discours, à travers lesquels elle se construit. Les analystes du discours ont ainsi été amenés à développer non seulement des approches qui s'appuient sur des frontières mais aussi des approches qui subvertissent ces frontières.

7.1. Aux origines de la formation discursive

L'unité non topique qui s'impose au premier chef est celle de « formation discursive », élaborée par M. Foucault dans *L'Archéologie du savoir*. Mais elle peut revendiquer une seconde paternité, celle de Michel Pêcheux (Haroche, Henry, Pêcheux 1971). Dans les deux cas, la formation discursive est conçue comme un système de contraintes invisibles, transversal aux unités topiques.

Chez Michel Foucault, l'introduction du concept de formation discursive se fait après un travail qui a consisté à dissoudre des catégories familières (genre, discipline, œuvre...), autrement dit des unités textuelles que nous dirions « topiques » :

J'ai pris soin de n'admettre comme valable aucune de ces unités qui pouvaient m'être proposées et que l'habitude mettait à ma disposition. (1969 : 44)

En procédant ainsi, Foucault entend

constituer, à partir de relations correctement décrites, des ensembles discursifs qui ne seraient pas arbitraires mais seraient cependant demeurés invisibles. (1969 : 42)

La formulation de Foucault montre la difficulté de l'entreprise : construire une unité qui serait « invisible » mais qui permettrait d'expliquer un certain nombre de phénomènes. Cela ne va pas de soi : à partir du moment où l'on quitte l'enceinte rassurante des unités topiques, comment être assuré qu'on ne découpe pas des unités qui ne sont que la projection des présupposés du chercheur ?

Chez Michel Pêcheux (Haroche, Henry, Pêcheux, 1971), le terme de « formation discursive » s'appuie sans doute sur le concept introduit par Foucault, mais il s'inspire aussi du philosophe marxiste de Louis Althusser et de ses collaborateurs qui analysaient alors la société à l'aide des termes « *formation sociale* » et « *formation idéologique* »²² :

On parlera de formation idéologique pour caractériser un élément susceptible d'intervenir, comme une force confrontée à d'autres forces, dans la conjoncture idéologique caractéristique d'une formation sociale, en un moment donné ; chaque formation idéologique constitue ainsi un ensemble complexe d'attitudes et de représentations qui ne sont ni « individuelles » ni « universelles », mais se rapportent plus ou moins directement à des positions de classes en conflit les unes par rapport aux autres. Nous avancerons, en nous appuyant sur un grand nombre de remarques contenues dans ce qu'on appelle « les classiques du marxisme », que les formations idéologiques ainsi définies comportent nécessairement, comme une de leurs composantes, une ou plusieurs formations discursives interreliées, qui déterminent ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée.

Pêcheux et al., 1971 : 102.

La parenthèse ouverte dans ce passage (« articulés sous la forme... ») peut faire l'objet de deux lectures différentes, selon que l'on met l'accent sur « ce qui peut et doit être dit » ou sur « articulé sous la forme d'une harangue... ». Si l'on opte pour la première lecture, les exemples de genres de discours mentionnés dans la parenthèse (« harangues », « sermons »...) servent seulement à rappeler qu'au niveau le plus immédiat, les énoncés se présentent comme répartis dans divers genres de discours, mais la formation discursive ignore ce découpage. Si l'on opte pour la seconde lecture, on considère que la formation discursive est nécessairement « articulée » à travers des genres : il faut alors étudier la relation entre la « position » dans la lutte des classes, d'une part, et la nature des genres de discours concernés, d'autre part. L'italique d'insistance sur « ce qui peut et doit être dit », mais aussi l'ensemble des présupposés théoriques de Pêcheux incitent à opter pour la première lecture : la formation discursive est conçue comme un système de contraintes caché, transversal à ces unités topiques que sont les genres.

Par la suite, la notion de formation discursive a souvent été employée sans référence précise à Foucault et Pêcheux, en quelque sorte par défaut, pour désigner n'importe quel groupement de textes qui ne correspond pas à une catégorisation reconnue. De fait, l'intérêt de la notion de formation discursive, c'est précisément qu'elle permet de constituer des corpus hétérogènes, de rassembler librement des énoncés relevant de divers types d'unités topiques. Il en résulte que la formation discursive ne recouvre pas une réalité homogène ; en fonction du critère en vertu duquel on rassemble les textes qu'on y intègre, on peut en distinguer divers types.

7.2. Les formations discursives d'identité

Des unités telles « le discours raciste », « le discours postcolonial », « le discours libéral », « le discours patronal », « le discours antillais », « le discours des infirmières », « le discours raciste »... sont abondamment invoquées dans certains courants d'analyse du discours, mais aussi dans les médias. S'il veut leur faire correspondre des corpus, le chercheur va prélever des énoncés relevant d'un ou plusieurs genres de discours ; mais il peut aussi y placer des énoncés qu'il a suscités lui-même (sous forme de tests, d'entretiens, de questionnaires...). Cette hétérogénéité des matériaux est

contrebalancée par le postulat que les énoncés relevant de cette formation discursive convergent vers un foyer unique, quelque « mentalité » du patronat, des infirmières, des racistes... qui, à des degrés et selon des stratégies divers, régirait secrètement leurs paroles et leurs pensées. La nature de ce foyer invisible varie selon les entités concernées. S'il s'agit des infirmières ou du patronat, on peut être renvoyé à des intérêts corporatistes ou politiques ; quand il s'agit de racisme, de sexisme ou de postcolonialisme, ce foyer est constitué de motivations largement inavouables. Dans ce passage, par exemple, T. Van Dijk évoque un « système » qui à l'insu des locuteurs régirait ce qu'il appelle le « nouveau racisme » :

Le nouveau racisme des sociétés occidentales est un système d'inégalité ethnique ou racial constitué d'ensembles de pratiques quotidiennes discriminatoires parfois subtiles soutenues par des représentations socialement partagées, comme les stéréotypes, les préjugés, les idéologies. Ce système se reproduit non seulement au jour le jour dans la participation de membres de groupes (blancs) à diverses formes non verbales de racisme quotidien, mais aussi à travers le discours. Les textes et les conversations au sujet des Autres, particulièrement chez les élites, fonctionnent ainsi au premier chef comme la source de croyances ethniques pour les membres du même groupe, et comme un moyen de créer la cohésion du groupe et de préserver et légitimer la domination.

Van Dijk, 2000 : 48-49.

« Les textes et les conversations » seraient ainsi mus par un désir inavoué, celui de « préserver et légitimer la domination » des « blancs ».

En fait, des notions comme celles de « discours libéral » ou de « discours raciste » ne correspondent pas nécessairement à des unités non topiques. Tout dépend de la manière dont on les construit. Il peut s'agir d'unités topiques si, par là, on désigne les textes produits par tel parti ou groupe de partis politiques. Reprenons l'exemple des campagnes de publicité institutionnelle qui visent à prévenir la délinquance, le tabagisme, les accidents de la route... Il est facile d'y découper des unités topiques : par exemple, si l'on compare deux campagnes différentes élaborées par le même ministère. Mais si l'on veut étudier « le discours sécuritaire de l'État français à telle époque », on

définit inévitablement une formation discursive. La qualification même de « sécuritaire » est problématique : que faut-il y faire entrer : les allocutions du chef de l'État ? Les textes de loi ? Les instructions données aux préfets ?... Et quels types d'acteurs, individuels ou collectifs, sont concernés : les ministères ? Si oui, lesquels ? Et quels textes émanant de ces ministères ? Quant au présupposé sous-jacent, à savoir que « l'État » constituerait une entité compacte animée par un même esprit, il pose également problème. On peut en effet s'interroger sur l'idée même qu'il existerait un dessein clair et homogène de l'État qui se manifesterait à travers des productions discursives très diverses pendant une certaine période. Comme l'État n'est pas signataire des corpus concernés et qu'il faut décider des locuteurs, des lieux et des genres pertinents, c'est finalement au chercheur qu'il revient de définir son corpus en fonction des présupposés et des visées de son travail.

Toute recherche menée en termes de formation discursive n'a cependant pas besoin de postuler qu'il existerait un moteur secret, unique qui animerait l'ensemble des énoncés du corpus. On peut partir du postulat que la formation discursive est foncièrement hétérogène, voire contradictoire, et qu'elle ne renvoie à aucun dessein caché. Mais le choix entre l'une ou l'autre option (renvoi à un foyer unique ou hétérogénéité) conditionne la manière dont est conduit l'ensemble de la recherche, depuis la constitution du corpus jusqu'à l'interprétation des résultats, en passant par la méthode d'analyse.

Dans l'analyse du discours française, cette difficulté avait été soulevée très tôt, en particulier par J.-J. Courtine et J.-M. Marandin²³ (1981), qui ont effectué une critique radicale des présupposés de certains analystes du discours. Le mode de constitution du corpus et son traitement aboutiraient selon eux à « gommer les aspérités discursives, à suturer les failles qui béent dans tout discours » ; un « laborieux parcours » qui ne fait que « débusquer l'évidence » (1981 : 23). La solution consisterait à s'appuyer sur une conception différente de la formation discursive :

Une FD [= formation discursive], ce n'est ni « un seul langage pour tous », pas plus qu'« à chacun son langage », mais « des langages en un seul ». Nous considérerons ainsi une FD comme hétérogène à elle-même : la clôture d'une FD est fondamentalement instable, elle ne consiste pas en une limite tracée une fois pour toutes séparant un intérieur et un extérieur, mais s'inscrit entre diverses FD comme une frontière qui

se déplace en fonction des enjeux de la lutte idéologique.

Courtine et Marandin, 1981 : 24.

Ils proposent ainsi de « définir une formation discursive à partir de son *interdiscours* » :

Nous dirons que l'interdiscours consiste en un processus de reconfiguration incessante dans lequel une FD est construite, en fonction des positions idéologiques que cette FD représente dans une conjoncture déterminée [...] Ce que manque l'AD [= l'analyse du discours] nous paraît donc crucialement être l'inconsistance d'une FD, entendue comme effet de l'interdiscours en tant qu'extérieur spécifique d'une FD à l'intérieur même de celle-ci.

Courtine et Marandin, 1981 : 24.

Comme le montrent les exemples proposés (en particulier celui de la « formation discursive communiste ») par Courtine et Marandin, les formations discursives auxquelles ils pensent sont en fait des positionnements dans un champ, des unités topiques par conséquent. Mais la critique qu'ils adressent est également pertinente pour la formation discursive au sens où nous l'entendons ici, c'est-à-dire une catégorie non topique. La conception que l'on se fait, consciemment ou non, de l'unité d'une formation discursive commande en effet subrepticement tous les gestes du chercheur.

7.3. Les formations discursives thématiques

Une manière différente de construire une formation discursive, c'est de l'organiser non à partir d'une instance productrice mais à partir d'un thème (de quoi est-il parlé ?) qui prend habituellement la forme d'une expression nominale à article défini : « la drogue », « l'euthanasie », « la guerre en Afghanistan »... Le but de la recherche n'est pas d'étudier le référent correspondant (ce référent fût-il seulement psychologique : une représentation collective), mais – à l'intérieur de certaines limites spatiales et temporelles qu'il convient de définir – les énoncés qui en parlent. Aussi les formulations de la recherche sont-elles en général plus explicites : « le débat sur la peine de mort », « le discours sur la décadence de la France », « le

discours sur l'avortement »...

Ces thèmes peuvent être de natures très diverses. Il est impossible d'en dresser un tableau exhaustif. Parmi les catégories les plus couramment utilisées en analyse du discours, on peut évoquer ce que l'on peut appeler les *entités*, les *scénarios*, les *propriétés*, les *événements* et les *nœuds*.

7.3.1. Les entités

Une formation discursive qui est construite à partir d'une *entité* est centrée sur des *humains* ou des êtres doués de propriétés anthropomorphes (par exemple une institution – l'armée, un parti politique...), sur un *moment* (le Moyen Âge, la Belle Époque...), ou sur un *lieu* (une ville, un monument...). Mais de telles distinctions sont fragiles : un pays, par exemple, c'est à la fois un lieu, une population, un gouvernement...

Ces « entités » font traditionnellement l'objet d'une multitude de travaux de chercheurs, dont la visée est d'étudier ce qu'ils appellent « l'image de X » ou « la représentation de X » (où X peut être le général de Gaulle, Roosevelt, la Chine, l'Église catholique, le classicisme français...) dans tel ou tel contexte. Mais l'analyste du discours, étant donné ses présupposés, peut difficilement raisonner en termes de « représentation » ou d'« image » qui se trouverait dans la tête d'un groupe plus ou moins vaste et dont le chercheur n'aurait qu'à retrouver la projection dans un ensemble de textes convenablement choisis. Il s'agit pour l'analyse du discours d'appréhender les entités à travers des fonctionnements discursifs, et non comme l'expression de réalités qui seraient en amont, hors du langage.

Les entités humaines peuvent être un membre prototypique d'une classe, ce qu'on appelle communément une *figure* (le poilu de la Première Guerre mondiale, le terroriste, le jeune cadre dynamique...). Ce peut être aussi un *individu* doué d'un nom propre. Dans la presse contemporaine, les personnes relevant de la rubrique « *people* » fournissent des corpus en abondance. Ce sont en effet des individus qui sont définis de manière circulaire par le fait qu'à un moment donné l'on *parle* d'eux dans les médias. Certains accèdent au statut d'icônes ; ainsi la princesse Diana :

On pourrait dire que Diana et la multitude de mots écrits à propos

d'elle forment un espace discursif (Gilbert et al., 1999 ; Silverstone, 1998). Elle est le centre plutôt énigmatique de nombreuses représentations concurrentes de la royauté, de la féminité, de la démocratie, de la famille, de la moralité, de la célébrité, de la mode, du choc entre la vie privée et la vie publique. Un tel espace discursif est un lieu de débat.

Wetherell, in Wetherell et al. (eds.), 2001 : 25.

Un tel « espace discursif » est à l'évidence inclôturable voire irréprésentable. Aucun découpage préétabli ne peut s'imposer au chercheur. Il ne peut constituer un objet pour les analystes du discours que s'ils en extraient des formations discursives, en fonction des hypothèses qui guident la recherche et du type de traitement que l'on peut appliquer au corpus.

On pourrait dire des choses comparables à propos des « figures ». Par exemple « le réfugié », dont le traitement par l'analyse du discours peut convoquer des types et des genres de discours très divers :

Pour comprendre d'un point de vue d'analyse du discours pourquoi une personne est un réfugié, il nous faut explorer comment des discours tels que ceux sur le droit d'asile, l'immigration, les actions humanitaires et la souveraineté, entre autres, contribuent à donner sens au concept de réfugié. Pour apprendre comment de tels discours ont évolué au fil du temps, nous pouvons étudier des textes comme les dessins animés, les articles de presse et les conventions internationales. Nous devons aussi examiner le contexte social – guerres, calamités naturelles, accords internationaux, l'actuel gouvernement, les événements politiques dans d'autres pays – pour voir comment ils sont mis en jeu dans des événements discursifs particuliers.

Phillips & Hardy 2002 : 4-5.

Sur un tel exemple, on prend la mesure de la diversité des matériaux discursifs qui peuvent être utilisés pour constituer le corpus d'une formation discursive. Les auteurs y intègrent non seulement des genres de discours (« dessins animés, articles de presse, accords internationaux... ») mais des « discours » – pour nous des formations discursives – (« sur le droit d'asile, l'immigration »...) dans un processus d'emboîtement : ces discours sur le

droit d'asile ou l'immigration sont eux-mêmes des agrégats de textes de multiples genres. On peut même se demander si une telle masse de matériaux est réellement gérable : à la limite, c'est l'ensemble de l'interdiscours qu'il faudrait mobiliser. On comprend la nécessité de dégager des problématiques restrictives.

On notera la prédilection de ce type de recherches pour les « figures » dont l'insertion sociale est problématique (le Rom, le Juif errant, le terroriste, la prostituée, l'immigré...). Sans doute les chercheurs considèrent-ils qu'elles donnent un accès privilégié aux impensés de la société, qui charge de sens ce qui résiste à ses catégories.

7.3.2. Les événements

En français, des expressions nominales comme « l'affaire (de) X », « les événements de Y », « la catastrophe de Z »... structurent les informations données par les médias. Certaines portent sur un acteur central (cf. « l'affaire Dreyfus », « l'affaire du petit Grégory », etc.), d'autres sur une action collective (« les événements du 11 septembre », « la prise de la Bastille », « le coup d'État contre X »...). Il existe aussi des événements étendus dans le temps : des épidémies, des guerres, des « crises » (« l'affaire du sang contaminé », « la crise de la vache folle »...).

La notion de « moment discursif » s'applique bien ici ; par là S. Moirand entend :

le surgissement dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée à propos d'un même événement (Mai 1968, guerre du Kosovo, intervention russe en Tchétchénie, coupe du monde de football, festival de Cannes, crise de la vache folle...), et qui se caractérise par une hétérogénéité multiforme (sémiotique, textuelle, énonciative).

*Article « Moment discursif », in Charaudeau et Maingueneau (éds.),
2002 : 389.*

On ne doit cependant pas être victime d'une illusion : la production discursive intense que suscite tel événement est censée être justifiée par son importance, mais bien souvent cet événement n'est important que parce que

les médias en parlent.

Tout « événement » n'est pas nécessairement étudié en termes de formation discursive, d'unité non topique. Si par exemple on ne prend en compte que les articles publiés sur les attentats du 11 septembre 2001 dans tel journal entre telle et telle date, on ne peut pas parler de formation discursive ; l'étude est en effet triplement stabilisée : par les pratiques des journalistes, par le genre de discours (tel genre de périodique), par un positionnement (celui de ce périodique dans le champ de la presse écrite).

7.3.3. Les scénarios

On peut appeler « scénarios » des thèmes tels que « le complot franc-maçon », « la menace islamiste », « la politique d'austérité », etc. Ce ne sont ni des « entités » ni des « événements » (à moins qu'on ne parle d'une affaire particulière), mais le couplage d'actants (francs-maçons, islamistes, gouvernement...) et d'activités (complot, menace, politique...) qui s'étalent sur une certaine durée.

7.3.4. Les nœuds

La notion de « nœud » n'appartient pas au vocabulaire usuel de l'analyse du discours, ni même à celui des sciences humaines et sociales. Par là nous entendons un thème qui constitue un sujet de débat récurrent dans une communauté déterminée. La plupart de ces nœuds se rangent dans deux catégories : les *questions* et les *problèmes*.

– Les « questions » prennent la forme d'alternatives qui s'articulent facilement en titres de dossiers de presse : Faut-il dépénaliser le cannabis ? Doit-on bloquer les prix ?... Ce que l'on condense habituellement en termes de « débat » : « le débat sur X ».

– Les « problèmes », en revanche, ne peuvent pas se réduire à des alternatives : « le problème des banlieues », « la crise de l'autorité », « le trou de la sécurité sociale », « la précarité »...

On peut se demander ce qui distingue un scénario et un nœud, « la menace islamiste » et « le problème des banlieues » par exemple. Dans le cas de « la

menace islamiste », on se focalise sur les actants (les islamistes) et leur action, alors que pour « le problème des banlieues », l'approche se fait davantage en termes de *situation* où sont impliqués des acteurs et des facteurs très divers. Mais tout dépend de la manière dont le thème est construit dans les discours. Il arrive que la même expression nominale soit susceptible de figurer dans plusieurs catégories de thèmes en fonction du traitement qui en est fait.

7.4. Thèmes et clés : le préconstruit et l'inédit

Ce que nous avons dit des thèmes à partir desquels on construit des formations discursives peut donner le sentiment que l'initiative du chercheur consiste pour l'essentiel à opérer une sélection dans le vaste ensemble des éléments préconstitués dans l'interdiscours : « le problème des banlieues », « la princesse Diana », « les Roms », « l'illettrisme »... En fait, rien n'interdit à l'analyste du discours de délimiter une formation discursive en groupant des énoncés autour d'un thème qu'il institue souverainement. Ainsi, au lieu de suivre les découpages préexistants, il en dessine d'autres, invisibles jusque-là. C'est d'ailleurs ainsi que l'entendait Michel Foucault.

Ces thèmes peuvent être de types variés ; on peut par exemple regrouper sous l'étiquette du « tricheur » un certain nombre de personnages de la culture populaire qui partageraient une même propriété dans un espace et dans une période déterminés. On peut également décider de rassembler dans une même formation discursive des genres de discours très différents (CV, annonces sur des sites de rencontre, lettres de motivation, pages personnelles sur le Web, profils sur des réseaux sociaux...), en faisant l'hypothèse que ces divers genres participent d'un même thème – appelons-le « l'autopromotion » – qui serait caractérisé par le fait qu'un individu produit un discours destiné à « se vendre ». Le chercheur, par là, peut vouloir mettre en évidence une transformation des formes de subjectivité dans une société ultralibérale : chaque individu, responsable de lui-même, est considéré comme inscrit dans un « marché » où il doit « faire la différence » avec ses « concurrents ». On le voit, si un tel groupement ne correspond pas à un découpage préétabli, il se doit néanmoins de ne pas être arbitraire.

On pourrait parler dans ce cas de « thème clé », en exploitant la double valeur du mot, manifestée par des expressions telles que « la clé de voûte » (le centre, l'élément essentiel) et « la clé des songes » (l'explication, le dévoilement). Le thème clé, en effet, est censé donner accès à un phénomène important en allant au-delà des apparences, en dévoilant une réalité peu ou pas visible. Il existe, on le comprend, une affinité naturelle entre les formations discursives construites autour de thèmes clés et les approches à visée critique. Par nature, ces dernières ont en effet une prédilection pour la mise à jour de ce qui serait caché.

Si, d'un point de vue quantitatif, la mise à jour de thèmes clés est marginale par rapport aux recherches menées autour de thèmes préconstruits dans l'interdiscours, la possibilité même de définir de telles clés est importante : elle met en évidence la prise de risque que constitue la délimitation d'une formation discursive, le rôle actif du chercheur, qui n'est pas tenu de suivre des lignes écrites en pointillés mais peut construire ses objets de connaissance. C'est tout aussi évident quand on considère les formations discursives « plurifocales ».

7.5. Les formations discursives plurifocales

Les divers cas que nous avons considérés jusqu'à présent correspondent à ce que l'on pourrait appeler des formations discursives « unifocales », c'est-à-dire organisées autour d'un « foyer » unique, qu'il s'agisse d'une identité productrice ou d'un thème. Mais le chercheur est en droit de construire des formations discursives *plurifocales*, c'est-à-dire qui comportent plus d'un « foyer ». Cette distinction entre unifocal et plurifocal n'est pas sans faire songer à l'opposition qu'établit Bakhtine entre textes « monologiques » et « dialogiques », qu'il exemplifie avec les romans de Dostoïevski (Bakhtine, 1970) : les premiers sont unifiés par le point de vue souverain du narrateur, les autres maintiennent une irréductible pluralité de points de vue.

Intégrer divers ensembles textuels dans une formation discursive véritablement plurifocale, ce n'est pas simplement grouper des énoncés provenant de types de discours différents ; en effet, si l'on postule qu'il existe un principe unique qui régit cette diversité, on demeure dans la logique de la formation discursive unifocale. C'est par exemple le cas quand M. Foucault

dans *Les mots et les choses* met en relation trois ensembles de textes *a priori* incomparables (la « grammaire générale », l'« histoire naturelle », « l'analyse des richesses ») pour montrer qu'en dépit des apparences « les analyses de la représentation, du langage, des ordres naturels et des richesses sont parfaitement cohérentes et homogènes entre elles » (1966 : 221), qu'elles sont régies par un même système de règles, une « disposition générale », un « sol commun où l'histoire des sciences figure comme un effet de surface » et qui caractériserait « l'âge classique » (1966 : 221).

Dans la recherche en analyse du discours, la mise en place de formations discursives plurifocales ne peut qu'être un phénomène marginal. Mais le fait même qu'il soit possible de construire de telles formations discursives pousse à l'extrême la logique qui est sous-jacente à la notion d'unité non topique : c'est le chercheur qui, en fonction de ses hypothèses, *donne forme* à la configuration de textes sur laquelle il va travailler. Il ne se contente pas de représenter des unités qui, directement ou indirectement, sont déjà données, mais agence des dispositifs d'observation inédits. On pourrait risquer ici une comparaison avec l'histoire de la peinture, où le passage du figuratif à l'abstrait a fait passer de l'imitation d'une « réalité » préalable à une réflexion sur les conditions mêmes d'accès à cette « réalité ».

[22](#). Voir en particulier les travaux de N. Poulantzas (1968).

[23](#). Dans une intervention au colloque « Matérialités discursives » qui s'était tenu à Nanterre les 24-25-26 avril 1980 et qui a donné lieu à une publication l'année suivante (Conein *et al.*, 1981).

Chapitre 8

Parcours et registres

8.1. Les parcours

Les formations discursives ont pour fonction d'intégrer des textes de divers genres dans des ensembles plus vastes, rassemblés autour d'un foyer, parfois plusieurs. Les unités non topiques ne sont pas toutes soumises à cette contrainte. C'est le cas de ce que nous appelons les *parcours*, qui rassemblent des matériaux hétérogènes autour d'un *signifiant* de taille variable (unités lexicales, groupes de mots, phrases, fragments de textes, voire textes), non pour constituer un ensemble unifié par une thématique mais pour analyser une circulation, prendre la mesure d'une dispersion. Il n'est pas question de chercher le « vrai » sens de telle ou telle expression, mais avant tout d'explorer une dissémination. Ce type de recherche est aujourd'hui considérablement facilité par les ressources qu'offrent les logiciels d'analyse du discours assistée par ordinateur, qui permettent d'explorer de vastes corpus.

Même si l'on ne peut pas effectuer de tels « parcours » sur un espace sans limites (en fonction de l'objectif de sa recherche, le chercheur est bien obligé de définir l'amplitude de l'espace qu'il va prendre en compte), ce qui caractérise le parcours, c'est de traverser des unités topiques variées. L'analyste tisse ainsi un réseau à travers l'interdiscours, traçant des cheminements inattendus, mettant au jour des relations insoupçonnées : reprises et transformations du signifié et/ou du signifiant d'un mot ou d'un groupe de mots dans une série de textes, multiples recontextualisations d'un « même » texte ou fragment de texte...

A priori, les parcours peuvent porter sur des signifiants de dimensions

variées, de l'unité lexicale au texte, mais il existe des unités linguistiques qui sont plus propices que d'autres à ce type de traitement : les *formules* et les « *petites phrases* ».

8.1.1. Les formules

La notion de « formule » est utilisée en analyse du discours depuis longtemps (Faye, 1972 ; Fiala et Ebel, 1983). A. Krieg-Planque (2009), qui l'a retravaillée, la définit comme « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (2009 : 7). Elle a pour sa part mené une recherche de grande ampleur sur la formule « épuration ethnique » et ses substituts (par exemple « nettoyage ethnique ») dans la presse qui traite de la guerre en Yougoslavie entre 1980 et 1994 (Krieg-Planque, 2003).

Une formule « fonctionne comme passage obligé des discours dans un espace public donné, qu'il s'agisse pour les locuteurs de la soutenir ou de la récuser » (Krieg-Planque, 2012 : 114). À un certain moment, dans le débat public en France, des expressions nominales telles que « la rigueur », « la défense de l'environnement », « la promotion de la diversité » ou « le ras-le-bol fiscal » ont pu fonctionner comme de telles formules, qui ont cristallisé et fixé des enjeux, défini des lignes de démarcation entre différents positionnements :

Il s'agit, sur des corpus précis, de faire apparaître la manière dont le discours est à la fois l'instrument et le lieu de rapports d'opinion : il est ce par quoi les acteurs construisent du consensus et de la conflictualité, du rassemblement et de la division. Par les mots qu'ils emploient et les enjeux de valeurs dont ils les investissent, par les commentaires qu'ils produisent sur ces usages, les locuteurs dessinent le contour des positions qu'ils occupent ou qu'ils rejettent.

Krieg-Planque, 2012 : 111.

La formule ne se limite pas nécessairement à un seul signifiant. Bien souvent, elle est au centre d'un réseau. Une recherche sur la formule

« mondialisation » (Krieg-Planque, 2012 : 112) suppose la prise en compte d'autres mots qui en sont indissociables : un substitut comme « globalisation », des dérivés (« mondialiser », « antimondialisation », « altermondialistes », « démondialisation »...), mais aussi des termes avec lesquels « mondialisation » se combine régulièrement : « les effets de la mondialisation », « le rejet de la mondialisation »...

Un parcours qui s'organise autour d'une unité lexicale se distingue d'une étude lexicologique qui étudierait la polysémie d'un mot à travers ses emplois. L'analyste du discours, en effet, n'a pas la même visée que le linguiste de la langue. Il n'étudie pas le signifié d'« austérité » ou de « diversité » mais des éléments préconstruits dans l'interdiscours, associés à l'article défini : les formules « l'austérité » ou « la diversité ». L'analyste du discours ne peut pas travailler, néanmoins, sans prendre en compte les contraintes qu'impose la langue. « Diversité », par exemple, est un nom féminin dérivé d'un adjectif par un suffixe au signifié particulier, *-ité* ; un nom qui ne s'emploie pas au pluriel et qui est porteur d'une valeur positive. À un moment donné, un processus néologique l'a fait passer d'un emploi relatif (« la diversité de X ») à un emploi absolu (« il faut promouvoir la diversité ») dont le référent est flou. Mais ce processus est inintelligible si on ne le rapporte pas au jeu de forces, aux intérêts, aux stratégies qui à un moment donné ont rendu à la fois nécessaire et problématique l'usage d'une telle formule.

8.1.2. Les « petites phrases »

Ce que les médias français appellent « petites phrases » constitue également un support privilégié pour les parcours, dans la mesure où, précisément, ces énoncés n'existent qu'à travers leur circulation. Le paradoxe sur lequel repose cette notion de « petite phrase » apparaît de manière nette dans cette nouvelle produite par une agence de presse :

« Fabrique de crétins et de chômeurs », polémique autour d'une petite phrase d'Oscar Temaru sur l'Éducation nationale

le 4 septembre 2006 à 15:18 | source: Tahitipresse | Pas de commentaire

« L'Éducation nationale fabrique des crétins et des chômeurs ». Cette petite phrase d'Oscar Temaru, prononcée en français dans un discours en tahitien lors de l'inauguration de la foire agricole, jeudi dernier, est passée quasiment inaperçue le jour où elle a été prononcée, mais elle a fait grand bruit pendant tout le week-end, provoquant de vives protestations des syndicats d'enseignants et de l'opposition politique [...].

Dans la presse écrite polynésienne, seul un quotidien local l'avait rapportée, sans la mettre particulièrement en lumière par un titre ou un sous-titre. Mais la sensibilité syndicale et politique a été plus forte que celle des journalistes sur la question puisque les réactions se sont multipliées [...].

<http://www.tahitipresse.pf>, consulté le 1/9/2009.

Dans ce texte, Oscar Temaru est censé avoir dit une « petite phrase » dont le journaliste s'étonne qu'elle soit passée inaperçue. L'auteur de l'article semble considérer que la « petite phrase » était déjà là dans le discours de l'homme politique, attendant qu'on la reconnaisse comme telle. En réalité, elle n'est devenue « petite phrase » que parce qu'on l'a détachée et mise en circulation en la signalant comme déviante. Le véritable contexte d'une « petite phrase », ce n'est donc pas le texte source, mais l'espace ouvert de sa circulation, la multitude de lieux où elle est reprise et commentée : sites d'information, conversations, débats télévisés, forums, courriers des lecteurs, etc. La configuration médiatique contemporaine, fondée sur l'interconnexion généralisée entre presse imprimée, radio, télévision, Internet et téléphonie mobile, porte les possibilités de dissémination de ces petites phrases à leur paroxysme.

Dans ces conditions, étudier le « parcours » d'une petite phrase d'un homme politique contemporain – comme d'un énoncé célèbre de César, Napoléon ou Louis XIV –, ce n'est pas regarder dans quelle mesure son « vrai » sens, celui qu'elle était censée avoir dans la tête de celui qui l'a proférée, aurait été « altéré », « déformé » : c'est observer un incessant travail de recontextualisation, en fonction des intérêts de ceux qui les convoquent dans leurs discours.

Toutefois, on ne peut pas associer automatiquement l'étude des formules,

des petites phrases ou des citations célèbres aux recherches menées en termes de « parcours ». Si par exemple on étudie l'usage d'une formule dans les limites d'un positionnement ou d'un genre de discours, d'une unité topique par conséquent, ce ne sera pas pour déployer une dispersion, mais pour montrer comment elle contribue à construire de la cohérence.

8.2. Les registres : des ressources pour l'analyse du discours

Les analystes du discours utilisent constamment des catégories que l'on pourrait considérer comme non topiques et pour lesquelles la terminologie est flottante. Quand on parle par exemple de « discours écrit », pour l'opposer au « discours oral », de « registre comique », de « discours informatif » ou de « discours didactique », de « ton lyrique » ou « tragique », de « style populaire » ou « formel », etc. on manie des catégories qui traversent une multitude de genres de discours, qui ne se laissent pas enfermer dans les frontières d'une sphère d'activité ou d'un champ. Mais le fait que de telles catégories soient massivement utilisées dans les études de discours ne signifie pas qu'elles sont spécifiques de l'analyse du discours. Elles font partie de la boîte à outils que partage l'ensemble des sciences du langage : en stylistique, en rhétorique, en sociolinguistique, en lexicographie, etc. On conviendra de désigner par le terme « registre » ce type de catégories.

Ces registres mêlent dans des proportions variables des critères *linguistiques* et des critères *communicationnels*.

Les traits *linguistiques* qui permettent de caractériser un registre peuvent être d'ordre très divers (lexical, syntaxique, énonciatif, textuel). Les discoursivistes privilégient ceux qui sont d'ordre textuel. En matière de propriétés énonciatives, on pense en particulier à la distinction qu'a établie É. Benveniste (1966) entre « histoire » et « discours »²⁴ : d'une part les énoncés qui effacent leur relation à leur situation d'énonciation en éliminant les éléments déictiques (*je, tu, ici, maintenant...*), d'autre part ceux qui renvoient constamment à leur situation d'énonciation. Il existe aussi des typologies qui sont fondées sur les modes d'organisation transphrastiques, la manière dont sont structurés les textes : ainsi les « séquences » de J.-M. Adam (1999) : narration, description, argumentation... Pour ce type de

catégorie, J. Swales (1990) préfère parler de « pré-genres », soulignant par là que ce sont en quelque sorte des matériaux pour les genres de discours proprement dits.

L'analyste du discours n'a pas vocation à définir et à caractériser ces registres fondés sur des traits linguistiques ; c'est l'affaire du linguiste. Mais il doit constamment s'appuyer sur eux quand il étudie des textes. Ils constituent en effet un outil privilégié pour articuler le système linguistique et la diversité des situations de communication : écrire un article de biologie ou de physique, ce n'est pas seulement mobiliser le système de la langue, c'est aussi gérer les contraintes qu'imposent le code écrit et une écriture scientifique qui se pose comme coupée de sa situation d'énonciation.

À la différence des registres linguistiques, les registres d'ordre *communicationnel* sont étroitement liés aux pratiques sociales, à la diversité des situations de communication. Sur ce point, les paramètres que l'on peut prendre en compte sont très hétérogènes, comme en témoignent les étiquettes en usage : « comique », « didactique », « littéraire », « informatif », « scientifique », « juridique », « populaire », « polémique »... Même s'il arrive que tels ou tels de ces registres investisse de manière privilégiée certains genres de discours, ils ne s'y laissent pas enfermer : la vulgarisation a beau être la finalité fondamentale de certains magazines ou manuels, elle apparaît aussi dans les journaux télévisés, la conversation quotidienne, etc.

Étant donné la diversité des facteurs impliqués dans la communication verbale, il est extrêmement difficile de décider ce qui est un registre et ce qui n'en est pas un (faut-il poser l'existence d'un registre humoristique ? d'un registre mélodramatique ?...) et où passe la frontière entre tel ou tel registre. En outre, pour un analyste du discours, l'étude du registre ne saurait être une fin en soi : elle est nécessairement en prise sur les enjeux de l'énonciation.

Prenons l'exemple d'un registre communicationnel qui structure le débat public : le polémique.

On le caractérise communément en mettant l'accent à la fois sur des phénomènes comme les négations, les apostrophes, les injures..., autrement dit sur des marques énonciatives et des actes de langage qui seraient typiques d'affrontements verbaux. À ce niveau, le polémique est un certain « ton »,

censé reconnaissable à un certain nombre de traits linguistiques.

Mais en un lieu et à un moment donnés, le polémique ne fait qu'un avec les pratiques discursives à travers lesquelles il s'exerce, la manière dont une société met en scène les conflits qui ont une portée collective : de quoi polémique-t-on (de la grâce de Dieu, de la culpabilité du capitaine Dreyfus, du foulard islamique, de la qualité du style de Flaubert, de la légalisation du cannabis...) ? Qui polémique ? En quels lieux ? À travers quels genres de discours ? etc.

Mais l'étude des pratiques discursives ne suffit pas : pour que se développe une polémique, il faut bien que des individus qui occupent une certaine place perçoivent certains énoncés comme intolérables du point de vue de ce lieu, au point qu'ils jugent nécessaire d'entrer en conflit avec leur source supposée. L'analyste du discours est alors amené à se demander si la relation à tel adversaire est un accident extérieur ou si elle est constitutive de l'identité d'un positionnement. La polémique est alors envisagée dans une perspective sémantique : non seulement ce dont on débat et ce qui en est dit mais la manière dont cela est dit dépendent de l'identité des interlocuteurs.

On le voit, même si elles sont en droit indissociables dans les textes, les trois dimensions du polémique que nous avons évoquées (énonciative, générique, sémantique) n'intéressent pas l'analyse du discours au même titre. Et l'on pourrait en dire autant de bien d'autres registres : par exemple, il y a des traits linguistiques, énonciatifs et pragmatiques qui sont caractéristiques du registre didactique, mais le didactique est également indissociable des pratiques discursives qui le prennent en charge dans un espace et pour un moment donnés. Il en résulte une interaction particulièrement complexe entre les registres et les catégories topiques.

8.3. Démarche intégrative et démarche textanalytique

La distinction que nous avons établie entre unités topiques et non topiques en croise une autre, qui concerne les méthodes elles-mêmes, la façon dont elles permettent d'appréhender le discours : la distinction entre démarches *intégrative* et *analytique* (Maingueneau, 1987).

La démarche « intégrative » a une affinité naturelle avec les unités topiques. Elle est inévitablement dominante. Elle consiste à penser en termes d'articulations à l'intérieur d'une totalité. Pour un genre de discours, par exemple, il s'agit d'articulations internes (quels sont les composants du genre et quelles sont leurs relations ?) et d'articulations externes (un genre de discours doit être intégré dans des unités plus vastes : lieux ou sphères d'activité, champs discursifs, réseaux de genres...). Les modèles d'articulation ainsi élaborés peuvent être très divers, y compris intégrer des tensions : il n'est en rien nécessaire de postuler quelque complémentarité harmonieuse entre les éléments mis en relation.

Quant à la démarche que nous appelons « analytique » – qu'il vaudrait mieux qualifier de « textanalytique » –, elle ne vise pas à déployer un réseau d'articulations mais à repérer dans les textes des points d'inconsistance, des failles, des contradictions, des brouillages, des lacunes... que le discours s'efforce de masquer. C'est là une démarche qui s'apparente plutôt à celle de la psychanalyse quand celle-ci traque lapsus, dénégations, ambiguïtés... Rien de surprenant si les courants d'analyse du discours à visée critique nourrissent une prédilection pour ce type de démarche. La volonté d'aborder les discours par leurs failles convient particulièrement aux approches dénonciatrices, qui entendent mettre à jour l'inavouable.

Dans un autre domaine, la philosophie, l'entreprise de « déconstruction » que revendiquent ceux qui s'inspirent de la pensée de J. Derrida n'est pas sans affinités avec ces approches textanalytiques. Il se produit d'ailleurs une contamination entre les deux dans certains domaines de recherche, en particulier les « *gender studies* » ou les « *postcolonial studies* ». Plus étroitement liée à l'analyse du discours, surtout grâce aux travaux de M. Pêcheux, l'exigence de « lecture symptomale » défendue par L. Althusser (1965) s'inscrit également dans une perspective analytique. Il s'agit là encore pour l'analyste d'interroger le texte sur ce qui le rend possible et qu'il ne maîtrise pas, de produire un « autre texte » qui éclaire et déplace celui qui s'offre au regard. L'analyste pense ainsi pouvoir rendre lisible ce qui est voué à rester illisible. C'est ainsi qu'Althusser disait soumettre le texte de Marx lui-même « non pas à une lecture immédiate, mais à une lecture 'symptomale', pour y discerner, dans l'apparente continuité du discours, les lacunes, les blancs et les défaillances de la rigueur, les lieux où le discours de

Marx n'est que le non-dit de son silence, surgissant dans son discours *même* » (Althusser et Balibar, 1968 : 183). Chez M. Pêcheux, qui s'inscrit dans cette mouvance, le texte est conçu comme le produit d'un *travail* idéologique, un peu comme le rêve est le produit d'un *travail* psychique. La tâche du chercheur est alors celle d'un *analyste*, en un sens quasi psychanalytique, qui cherche à décomposer, briser les articulations apparentes de la continuité du discours. Pour accéder à cet « autre texte » que le texte est fait pour cacher, il faut, par une méthode appropriée, contourner cette « structure de la méconnaissance qui intéresse au premier chef toute recherche sur l'idéologie » (Althusser, 1976 : 34). Les ruptures ainsi introduites dans la continuité des textes sont au service d'une science de l'idéologie, qui, comme la psychanalyse, vise à défaire les illusions à travers lesquelles les Sujets se constituent.

La difficulté pour les analystes du discours est de gérer cette divergence profonde entre des démarches intégratives qui explorent des zones de cohérence, et des démarches textanalytiques qui se focalisent sur les points d'inconsistance et visent à défaire l'Un du discours.

Cette ambivalence, on la retrouve par exemple dans le recours à l'informatique. En France, l'analyse du discours a entretenu dès ses débuts une relation très forte avec les ordinateurs, en particulier à travers le programme d'« Analyse Automatique du Discours » élaboré par M. Pêcheux (1969) et le développement d'une « lexicométrie » à l'École normale supérieure de Saint-Cloud, d'abord sur les tracts politiques de Mai 1968 (Demonet *et al.* 1975). Ces deux entreprises étaient très différentes. Pour Pêcheux, l'informatique était au service d'une démarche textanalytique, qui visait à rompre les continuités textuelles pour donner accès à une sorte d'inconscient du texte. En revanche, la démarche de la lexicométrie était nettement intégrative : il s'agissait de caractériser, de dégager les caractéristiques lexicales des partis politiques concurrents dans un même champ, de montrer ce que chacun avait de spécifique.

On peut dire que ces deux types de démarche, intégrative et textanalytique, sont l'une et l'autre nécessaires, dans la mesure où elles captent les deux faces de la discursivité : la consistance d'un discours se construit à travers un travail permanent sur une inconsistance multiple, les frontières du discours ne sont telles que traversées par l'interdiscours qui les domine.

[24](#). Cette distinction a été complexifiée par la suite ; voir en particulier J. Simonin-Grumbach (1975), Jean-Paul Bronckart (Bronckart *et al.*, 1985), A. Rabatel (2005).

Partie III

L'univers du discours

Chapitre 9

Unité et diversité

9.1. La diversité générique

Une fois qu'ils ont défini « le discours » sur un plan très général, la plupart des spécialistes ont tendance à se focaliser sur leurs propres domaines de recherche (la conversation, le discours politique, les textes didactiques, la presse, etc.), renvoyant le reste à un immense « interdiscours » très peu spécifié dont ils convoquent de temps en temps, en fonction de leurs besoins, tels ou tels éléments. L'univers du discours est rarement appréhendé dans sa globalité, alors même qu'en droit l'analyse du discours peut s'intéresser à toutes les productions verbales, des plus triviales en apparence aux plus élaborées, rompant ainsi avec la tradition immémoriale qui réservait l'étude à certaines classes de productions verbales : textes littéraires, philosophiques, religieux, juridiques. Certes, cela fait longtemps que les philologues étudient avec soin des énoncés sans prestige (les graffitis sur les murs de Pompéi, les livres de compte des scribes égyptiens, les chartes médiévales...), mais c'est parce que ces énoncés sont rares, précieux vestiges d'une civilisation ou d'une langue perdue.

Depuis quelques décennies, sous diverses influences – en particulier celle de l'ethnographie de la communication et de M. Bakhtine, et plus largement celle des courants pragmatiques –, cette ouverture de l'espace des objets d'étude légitimes s'est accompagnée d'une extension de la catégorie du genre de discours à l'ensemble des énoncés produits dans une société²⁵ : tout énoncé est inscrit dans un genre de discours, les données verbales sont toujours formatées par des contraintes génériques.

Ce faisant, les analystes du discours ont ainsi pris leurs distances avec la conception du genre qui prévalait auparavant dans les études littéraires. En

fait, en Occident, depuis l'Antiquité grecque, la réflexion sur le genre se nourrissait de *deux* traditions très différentes, qui d'ailleurs se réclamaient toutes deux d'Aristote : la tradition de la poétique et celle de la rhétorique. La première utilisait des catégories comme « épique » ou « tragique », la seconde proposait une tripartition de la rhétorique en trois grands genres, en fonction des types de situation de communication dans lesquels est engagé l'orateur : « judiciaire », « délibératif » et « épideictique ». Avec le déclin de la rhétorique tout au long du *xix^e* siècle, ce sont surtout les genres et les sous-genres de la littérature qui ont retenu l'attention. Le développement des problématiques d'analyse du discours a redonné un intérêt à la typologie rhétorique, bien que celle-ci, restreinte à l'art oratoire, n'ait pas été d'un grand secours quand il s'est agi d'appréhender l'ensemble des pratiques verbales d'une société.

On attribue en général à M. Bakhtine – plus précisément à son article « Problèmes des genres du discours », paru en 1979 mais écrit en 1952-1953 – la volonté de généraliser la catégorie du genre à l'ensemble du discours :

Nous ne parlons que dans des cadres de genres déterminés, c'est-à-dire que tous nos énoncés se caractérisent par des formes typiques, relativement stables, de construction d'un tout. (1984 : 257)

Dans ce texte, M. Bakhtine distingue, plus précisément, des genres qu'il appelle « primaires », liés aux activités de la vie quotidienne, et des genres qu'il appelle « secondaires », plus complexes, qui en dérivent. Mais cette référence constante à M. Bakhtine ne doit pas faire illusion. Sa conception du genre est pour le moins instable :

On est d'abord frappé par la disparité des « genres primaires » : Bakhtine range sous ce terme d'une part « propos de table, entretiens amicaux, conversations familiales intimes » (259/287, « récits familiaux, lettres privées, journaux intimes, procès-verbaux » (279/307), c'est-à-dire des classes de textes, et d'autre part des « genres quotidiens de salutation, d'adieu, de congratulations, de vœux de différentes sortes, de questions sur la santé et la marche des affaires » (258), ainsi que des formules standard d'énoncés évaluatifs, autrement dit, de genres exprimant des valeurs telles que louange, approbation, admiration, blâme, injure :

« Parfait ! », « Bravo ! », « quelle horreur ! », « imbécile ! » (265/288). Il y inclut même « les phrases interrogatives, exclamatives et incitatives » (269/292), c'est-à-dire des classes d'énoncés élémentaires définies avant tout (sinon uniquement) par les intentions du locuteur.

Dolinine, 1999 : 27.

Bakhtine a manifestement une conception très large du genre, qui recouvre chez lui l'ensemble des schémas préétablis dans lesquels peut se couler la parole. La plupart des analystes du discours en ont une conception plus restrictive : si pour eux le procès-verbal ou les journaux intimes sont bien des genres, ce ne sera pas le cas des salutations ou des injures. En effet, ils appréhendent le genre comme une institution de parole à la fois sociale et verbale, un dispositif qui régule une activité verbale autonome ; or, les salutations et les injures ne sont pas des activités autonomes : le plus souvent, elles font partie d'une interaction orale.

Cependant, la généralisation de la catégorie du genre de discours à tous les types de production verbale se heurte à une difficulté : ces activités verbales sont hétérogènes. Au niveau le plus immédiat, on peut distinguer trois grands types de genres, que l'on peut étiqueter comme genres « auctoriaux », « routiniers » et « conversationnels » (Maingueneau, 1999), étant entendu que certaines pratiques peuvent se situer à la frontière entre deux.

9.1.1 Les genres auctoriaux

Ces genres sont attribués par l'auteur lui-même, éventuellement un éditeur. En général, ils font l'objet d'une indication paratextuelle, dans le titre ou le sous-titre : « méditation », « essai », « dissertation », « aphorismes », « traité »... Ils sont particulièrement présents dans certains types de discours : littéraire, philosophique, religieux, journalistique... En attribuant telle étiquette à tel texte, on impose un cadre à l'activité discursive, on indique au destinataire comment on prétend que le texte soit interprété.

9.1.2. Les genres routiniers

Des genres tels que le boniment de camelot, l'interview radiophonique, la dissertation littéraire, le débat télévisé, la consultation médicale, le journal quotidien, etc. sont ceux qui correspondent le mieux à la conception du genre de discours comme dispositif de communication socio-historiquement déterminé. Les rôles joués par les partenaires de la communication, les finalités de l'activité, les circonstances dans lesquelles elle intervient sont fixés *a priori* et restent normalement inchangés pendant l'acte de communication. Pour de tels genres, cela n'a pas grand sens de se demander qui les a inventés, où et quand ; un érudit peut toujours rechercher – à supposer que ce soit possible – qui a publié le premier journal quotidien, qui a fait le premier « *talk-show* » à la télévision ou la première ordonnance médicale, mais ici la question de la source n'a pas du tout la même signification que pour les genres auctoriaux. Les normes qui régulent ces genres routiniers, en effet, ne résultent pas d'une décision individuelle mais de la stabilisation de contraintes sociales et psychologiques de divers ordres liées à une activité verbale qui s'exerce dans un type de situation déterminé. À l'intérieur de ces genres routiniers, on peut définir une échelle, du plus contraignant au moins contraignant : d'un côté les genres totalement ritualisés, qui laissent une marge de variation minimale (actes juridiques, par exemple), de l'autre ceux qui, à l'intérieur d'un script peu contraignant, laissent une part importante aux variations personnelles.

Les analystes du discours, cela se comprend, privilégient spontanément les genres « routiniers », abandonnant les genres « auctoriaux » aux spécialistes de littérature, de philosophie, de religion, etc. Cette tendance est rarement justifiée sur le plan théorique : les analystes du discours n'affirment pas que les romans ou les ouvrages de théologie ne sont pas de leur compétence, mais dans les faits ils les évitent. Cela se comprend. S'ils devaient intégrer de tels genres, cela mettrait en cause certains de leurs présupposés théoriques et un certain nombre d'habitudes en matière de méthodologie.

Cette attitude prolonge une répartition du travail universitaire qui est ancienne. Au moment où les études de discours sont apparues, dans les années 1960, les facultés de lettres analysaient les textes prestigieux, en prêtant une attention particulière à leur « style » ; de leur côté, les départements de sciences humaines ou sociales avaient affaire à des textes de faible prestige, des « documents » (des questionnaires d'enquête, des tests,

des entretiens, des articles de presse..., ou des archives pour les historiens) qui n'étaient pas considérés comme passibles d'une approche stylistique et n'étaient étudiés que parce qu'ils donnaient accès à des réalités sociologiques ou psychologiques en amont, hors du langage. Les études de discours ont transformé la manière d'aborder ce qui auparavant était considéré comme de simples « documents ». Ces derniers ont bénéficié désormais d'une attention comparable à celle des textes qui étaient étudiés dans les facultés de lettres, mais dans un cadre théorique et méthodologique d'une tout autre nature. Pour autant, la distribution des tâches n'a pas été fondamentalement changée : les discursivistes ont eu tendance à étudier les corpus délaissés par les facultés de lettres. En France, l'extraordinaire succès, à la même époque, de spéculations sur « l'écriture » et le « Texte » (majuscule) n'a fait que radicaliser le présupposé selon lequel, en droit, les textes littéraires ou philosophiques n'étaient passibles que d'analyses incommensurables avec celles des textes « ordinaires » et ne pouvaient donc en aucun cas être abordés avec des concepts qui n'auraient pas été élaborés spécifiquement pour eux.

9.1.3. Les conversations

Nous désignons par là, de manière restrictive, les conversations « ordinaires », dont C. Kerbrat-Orecchioni (1990 : 114-115) résume ainsi les caractéristiques essentielles :

- caractère « immédiat », dans le temps et dans l'espace (proximité des participants, contact direct, réponse instantanée) ;

- caractère « familier » (ou « non formel »), spontané, improvisé, et décontracté (il s'agit d'un « casual talk in everyday settings » – Goodwin, 1981 : 2) : la conversation s'oppose aux autres formes d'interactions en ce qu'aucune de ses composantes n'est fixée à l'avance [...]

- caractère « gratuit » et « non finalisé » : la conversation est « coupée de tout but instrumental » (Goffman), elle n'a pas de « but avoué autre que celui de converser » (André-Larochebouvy 1984a : 18), c'est-à-dire qu'elle comporte en elle-même sa propre finalité [...]

- caractère « égalitaire » enfin : même s'ils n'ont pas en fait le même statut, les participants se comportent dans l'interaction comme des

égaux ; ils disposent du même ensemble de droits et de devoirs [...].

Si dans les genres routiniers les contraintes sont *globales* (elles régulent l'ensemble de l'activité) et en quelque sorte *verticales* (elles sont imposées au préalable), dans les conversations ce sont les contraintes *locales* et les stratégies de négociation et d'ajustement entre les interlocuteurs qui l'emportent ; c'est un terrain privilégié pour étudier leurs variations d'identité pendant le déroulement de l'échange.

9.2. Régime institué, régime conversationnel

Cette tripartition entre interactions conversationnelles, genres routiniers et genres auctoriaux correspond assez bien aux habitudes des chercheurs, qui d'ailleurs ont tendance à se répartir en trois populations aux ancrages institutionnels distincts : les spécialistes de la conversation, étroitement liés à la linguistique ou à certains courants de la sociologie, les spécialistes des genres institutionnels ou médiatiques, fortement liés aux départements de communication, d'éducation ou de sciences politiques, les spécialistes des humanités qui exercent dans les facultés de lettres traditionnelles. Mais cette tripartition soulève des difficultés, en particulier pour ce qui concerne la conversation.

À l'évidence, en effet, la conversation est difficilement divisible en genres distincts ; se demander si une conversation entre collègues sur le lieu de travail relève du même genre qu'une conversation des mêmes individus s'ils se rencontrent dans la rue, c'est bien autre chose que se demander si des activités orales comme la consultation médicale, le débat parlementaire et l'entretien d'embauche sont des genres distincts. La différence entre les conversations, d'une part, et les deux autres types d'activité verbale (auctoriales et routinières), d'autre part, est sans commune mesure avec celle qui sépare genres auctoriaux et genres routiniers. La possibilité pour les auteurs des genres « auctoriaux » de catégoriser leurs pratiques verbales comme « méditation », « manifeste », « confession »... intervient en réalité à l'intérieur de genres qui sont, en dernière instance, routiniers. Un journaliste a beau catégoriser comme « Papotages » sa chronique quotidienne, la chronique n'en constitue pas moins un genre textuel routinier inclus lui-même dans un genre de discours routinier, le journal quotidien. Arthur

Rimbaud a beau catégoriser comme « Illuminations » son recueil de poèmes en prose, cela reste des poèmes, avec tout ce que cela implique d'un point de vue d'organisation textuelle, de longueur, de mode de diffusion, de lectorat...

Il est donc plus réaliste de substituer à cette tripartition entre trois grands types de genres une distinction entre seulement deux régimes complémentaires : un régime *institué* qui recouvre genres auctoriaux et routiniers et pour lequel la notion de genre de discours est pleinement valide, et un régime *conversationnel* où dominant « flexibilité » et « inorganisation relative » (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 115), et pour lequel la catégorisation en genres de discours est hautement problématique.

Il faut se garder néanmoins d'établir une hiérarchie de valeur entre ces deux régimes, dans un sens ou dans l'autre. L'opinion commune, on le sait, dévalorise la conversation, considérée comme un usage « relâché » de la langue. Un préjugé qui est renforcé par le prestige de l'école, dont l'une des fonctions est précisément de permettre aux élèves d'accéder à des modes d'expression verbale, écrits en particulier, qui s'écartent des échanges spontanés. À l'inverse, beaucoup de discursivistes tendent à ériger les interactions conversationnelles en corpus privilégiés, les seuls véritablement authentiques. Ce faisant, ils prolongent l'un des présupposés fondateurs de la linguistique moderne, pour qui l'usage oral seul est l'usage véritable de la langue. Une thèse fortement affirmée par Saussure dans son *Cours de linguistique générale*, qui entendait se démarquer de la philologie, étroitement liée aux documents écrits, et d'une vision normative de la langue qui prenait pour référence les textes littéraires. Avec le développement des techniques d'enregistrement audio, puis vidéo, les linguistes ont pu aller encore plus loin dans la valorisation de l'oralité spontanée. Chez les discursivistes, cette tendance a été renforcée par divers courants de la sociologie du xx^e siècle, qui ont opté pour une vision microsociologique, où l'accent est mis non sur les institutions mais sur les liaisons sociales élémentaires, entre individus. La convergence de ces deux mouvements s'est traduite dans certains courants d'études du discours par une attention presque exclusive aux conversations, considérées comme la « vraie vie » du discours.

L'activité discursive repose en fait sur la complémentarité entre les deux régimes, institué et conversationnel. Les sujets parlants ne cessent de passer d'un régime à l'autre : l'un, le régime institué, qui assigne des rôles à

l'intérieur de dispositifs contraignants, l'autre, le régime conversationnel, où les identités et les situations sont floues et instables. Ce qui, bien entendu, ne signifie nullement que dans les conversations les individus seraient libérés des contraintes.

Le régime de la conversation et celui des genres institués n'en sont pas moins pris dans une relation asymétrique. La conversation est quantitativement beaucoup plus importante et elle constitue le fond sur lequel se détache la multitude des genres institués. En outre, alors que le régime conversationnel est accessible à tous les locuteurs, qui en quelque sorte y sont immergés dès leur naissance, l'accès aux genres institués est très inégalement distribué : chaque individu, de par sa profession et le capital culturel ou social dont il dispose, maîtrise ou non tels ou tels. Et cette maîtrise prend un sens très différent quand il s'agit de compétence active (pouvoir produire du discours dans une certaine situation) ou seulement de compétence passive (savoir se comporter de manière adéquate, sans produire d'énoncés).

Cette complémentarité entre régimes institué et conversationnel peut s'interpréter de multiples manières, en fonction de la conception de la société sur laquelle on s'appuie. Pour les auteurs de *La Construction sociale de la réalité* (1966), les sociologues Peter Berger et Thomas Luckmann, par exemple, la conversation servirait à la « reconfirmation » réciproque des représentations mentales des actions d'autrui, et donc à la stabilisation de la « réalité subjective » :

Le moyen le plus important pour entretenir la réalité est la conversation. On peut appréhender la vie quotidienne de l'individu en termes de travail permanent d'un appareil conversationnel qui de façon continue entretient, modifie et reconstruit sa réalité subjective [...] Il est important de souligner, cependant, que la plus grande part de l'entretien de la réalité dans la conversation est implicite, et non explicite. La plupart du temps, la conversation ne définit pas clairement la nature du monde. En fait, elle s'appuie sur l'arrière-plan d'un monde qui est simplement considéré comme allant de soi. Par exemple, « Bon, il est temps pour moi d'aller à la gare », et « Bien, chéri(e), passe une bonne journée au bureau » impliquent tout un monde à l'intérieur duquel ces phrases apparemment simples font sens. Grâce à cette implication l'échange confirme la réalité subjective de ce monde. » (1966 : 152-153)²⁶

Cette distribution de la parole en deux régimes n'a toutefois rien d'une complémentarité paisible et d'une séparation tranchée : elle implique une tension permanente. Les genres institués oraux, en particulier, sont en règle générale cernés par la conversation. L'exemple le plus caricatural à cet égard est celui des enseignants qui luttent contre le bavardage des élèves pendant les cours. De toute façon, les activités orales relevant du régime institué sont inévitablement précédées et suivies de conversations. E. Goffman a souligné ce point :

Dans notre société, chaque fois que deux individus qui se connaissent se rencontrent pour des questions d'affaires, de profession, ou de service, une période de « small talk » peut fort bien commencer et terminer la transaction – une mini version du « prélude » et du « postlude » qui encadrent des activités sociales plus importantes²⁷. (1981 : 125)

Dans ces phases de « prélude » et de « postlude », où en quelque sorte le « hors antenne » s'oppose au « à l'antenne », les participants peuvent s'affranchir du rôle qui leur est assigné par le contrat de communication en vertu duquel ils sont réunis.

Mais il s'en faut de beaucoup que cette distinction entre conversations et genres institués recouvre la totalité des énoncés produits dans une société. Dans le monde du travail, par exemple, un grand nombre d'activités exigent des productions verbales qui interviennent à l'intérieur d'une tâche qui n'est pas à proprement parler verbale : ainsi, à l'hôpital, les examens médicaux, ou les opérations chirurgicales. Les coureurs du Tour de France cycliste sont reliés en permanence à leur directeur sportif, *via* une oreillette, mais la finalité de leur activité n'est aucunement verbale. Comme le rappelle N. Fairclough, « la distinction doit être faite entre les cas où l'activité sociale est avant tout discursive (une conférence par exemple) et les cas où le discours a un rôle auxiliaire (par exemple fixer le moteur d'une voiture ou jouer au football) », même si la question de savoir « si le discours joue le premier rôle ou est ancillaire est une affaire de degré » (2003 : 70).

Dans les activités où la primauté n'est pas donnée à la parole, les énoncés ne peuvent être étudiés qu'en relation avec les actions auxquelles ils sont associés. L'analyse du discours doit alors mobiliser des appareils conceptuels et méthodologiques spécifiques pour étudier ces pratiques où l'activité

verbale est intégrée dans l'accomplissement d'une activité non verbale. Mais rien n'empêche un genre institué ou une vraie conversation de s'insérer dans une activité à dominante non verbale : par exemple, si pendant un examen médical le patient et le personnel s'engagent dans une conversation ou si le médecin rédige une ordonnance ou un rapport.

On ne doit pas se faire d'illusions, néanmoins, quant à l'efficacité de ce type de distinction. Avec l'évolution des technologies de la communication, les situations deviennent de plus en plus difficiles à classifier, tant se mêlent activités verbales et non verbales. La présence croissante des nouvelles technologies dans la vie quotidienne rend possibles des formes d'interaction qui se laissent de moins en moins prendre dans une opposition élémentaire entre activité verbale et non verbale. Il devient dès lors difficile d'associer *un* genre de discours à *une* situation de communication : l'hybridité devient la règle²⁸.

²⁵. Dans le domaine francophone la question du genre de discours a été particulièrement travaillée. On peut citer par exemple les réflexions de J.-P. Bronckart (1996), D. Maingueneau (1998, 2004), J.-M. Adam (1999), S. Branca-Rosoff (1999), F. Rastier (2001), S. Moirand (2003).

²⁶. C'est nous qui traduisons.

²⁷. C'est nous qui traduisons.

²⁸. Nous reprenons cette question au chapitre 15.

Chapitre 10

Genre de discours et scène d'énonciation

10.1. La scène d'énonciation

Unité topique fondamentale, le genre de discours recouvre l'ensemble des activités discursives qui relèvent du régime institué. Il nous faut à présent l'analyser plus avant. Pour ce faire, nous allons l'aborder en termes de *scène d'énonciation* (Maingueneau, 1998a), évitant ainsi des notions telles que celle de « situation d'énonciation », qui est d'ordre strictement linguistique, ou celle de « situation de communication », qui peut être utilisée dans une approche purement sociologique où l'activité de parole est décrite en quelque sorte de l'extérieur. Le terme « scène » en français présente en outre l'intérêt de pouvoir référer à la fois à un *cadre* et à un *processus* : c'est à la fois l'espace bien délimité sur lequel sont représentées les pièces (« sur la scène se trouve... », « le roi entre en scène ») et les séquences d'actions, verbales et non verbales, qui investissent cet espace (« tout au long de la scène », « une scène de ménage »...). De fait, le discours présuppose un certain cadre, défini par les contraintes du genre, mais doit aussi gérer ce cadre à travers la mise en scène de son énonciation. Mais, on le verra, la relation entre le cadre préalable et la mise en scène de la parole qu'implique l'énonciation n'est pas la même dans tous les genres de discours.

En parlant de « scène d'énonciation », on recourt à une métaphore empruntée au monde du théâtre. Il existe depuis l'Antiquité, en particulier depuis les stoïciens, une longue tradition de moralistes qui voient dans la société un immense théâtre où les hommes ne font que jouer des rôles. Les travaux d'E. Goffman ont montré la productivité de cette métaphore pour les

interactions conversationnelles. Mais c'est dans les genres institués que les sujets sont le plus conscients de participer à une pièce de théâtre, de jouer un rôle imposé au préalable. Un genre de discours mobilise ses participants à travers un rôle déterminé, non dans toutes leurs déterminations possibles. Quand un agent de police fait un contrôle d'identité, il intervient en tant qu'agent de la force publique, non en tant que père de famille de trois enfants, homme brun, moustachu, avec un accent toulousain ou alsacien. Quant à l'individu contrôlé, il ne l'est qu'à travers des oppositions avoir/ne pas avoir des papiers en règle, être/ne pas être recherché par la justice, etc. En revanche, dans un échange psychothérapeutique, ce sont de tout autres propriétés qui sont invoquées : être homme ou femme, angoissé ou instable, en conflit avec ses parents, malheureux en amour, etc.

La métaphore théâtrale trouve néanmoins vite ses limites : si un acteur peut affirmer sans difficulté qu'il n'est pas Hamlet ou Harpagon, ceux qui participent à des genres de discours, sauf situations très particulières, ne peuvent pas abandonner leurs costumes dans leurs loges. Notre personnalité est tissée des multiples « rôles » auxquels nous sommes assignés. On se trouve dès lors confrontés au paradoxe d'une théâtralité dont on ne pourrait sortir.

La scène d'énonciation d'un genre de discours n'est pas un bloc compact. Elle fait interagir trois scènes (Maingueneau 1993, 1998a) : la *scène englobante*, la *scène générique*, la *scénographie*.

10.1.1. La scène englobante

La *scène englobante* correspond à la définition la plus usuelle du « type de discours », qui résulte du découpage d'un secteur de l'activité sociale caractérisable par un réseau de genres de discours. Quand on reçoit un tract dans la rue, on doit déterminer à quel titre il nous interpelle, s'il relève du type de discours politique, publicitaire, religieux... Une scène englobante politique, par exemple, implique une relation entre un « citoyen » s'adressant à des « citoyens » sur des thèmes d'intérêt collectif. Dans une scène englobante littéraire, un énoncé possède *a priori* un certain nombre de propriétés spécifiques : son auteur peut être pseudonyme, ce qu'il dit peut être fictif (même énoncé par un « je »), il peut prendre des libertés avec les

normes usuelles de la communication verbale (insulter son destinataire, dévoiler son intimité devant des inconnus...).

À ce niveau, certaines propriétés spécifiques sont attachées aux participants. Dans la scène englobante scientifique, par exemple, le locuteur doit montrer qu'il se conforme aux normes qu'impose le statut d'« hommes de science », figure qui transcende les multiples genres du discours scientifique : impartialité, sérénité, clarté... De même, écrire un fait divers ou une circulaire administrative, c'est aussi se poser respectivement en journaliste ou en agent de l'administration compétent et légitime. On pourrait ici recourir à la notion de « surdestinataire » introduite par M. Bakhtine, en lui donnant un sens plus restreint. Bakhtine désigne en effet par là un tiers qui se superpose au destinataire immédiat de l'interaction verbale :

Un auteur ne peut jamais s'en remettre tout entier, et livrer toute sa production verbale à la seule volonté absolue et définitive de destinataires actuels ou proches [...], et toujours, il présuppose (avec une conscience plus ou moins grande) quelque instance de compréhension responsive qui peut être différée dans des directions variées. Tout dialogue se déroule, dirait-on, en présence du troisième, invisible, doté d'une compréhension responsive, et qui se situe au-dessus de tous les participants du dialogue (les partenaires).

Bakhtine, 1984 : 337.

S. Moirand (1988 : 458) a retravaillé ce concept pour l'appliquer au discours scientifique : le tiers qu'évoque Bakhtine est alors conçu comme un représentant idéal de la discipline dont l'auteur se réclame ou à laquelle il prétend appartenir. Les producteurs de discours qui relèvent d'une scène englobante déterminée doivent à travers leur énonciation se montrer conformes aux valeurs prototypiquement attachées au locuteur pertinent pour le type d'activité verbale concerné : un politicien doit ainsi être « un homme de conviction », un fonctionnaire un homme « dévoué » au service public, etc.

Dès qu'un texte est conservé et réemployé dans un nouveau contexte, il peut relever de scènes englobantes différentes de celle de son énonciation originelle. Le célèbre discours de M. Luther King « *I have a dream* » relève originellement de la scène politique, mais il peut être republié dans une

anthologie des grands textes de l'histoire des États-Unis, dans un DVD qui recueille des discours contre le racisme, dans un manuel d'instruction civique à l'intention de l'enseignement secondaire, etc. Et que dire des romans du marquis de Sade, publiés clandestinement comme textes pornographiques et qui sont aujourd'hui publiés sur la scène englobante littéraire dans la prestigieuse Bibliothèque de la Pléiade ?

Il arrive même qu'un texte participe dès l'origine de deux scènes englobantes à la fois. Par exemple, les entretiens radiophoniques de l'écrivain Paul Claudel avec Jean Amrouche qui ont été diffusés sur France Culture en 1951-1952 relevaient à la fois de la scène englobante médiatique et de la scène englobante littéraire. Quand, en 1954, ils ont été publiés en livre sous le titre *Mémoires improvisés*, ils ont été placés sur la seule scène littéraire : dissociés de la scène médiatique, ils ont été présentés comme faisant partie de l'œuvre de Claudel, d'ailleurs placé sur la couverture en position d'unique auteur.

Cet exemple nous permet de souligner une autre difficulté : l'emboîtement des scènes englobantes. Nous avons affecté les entretiens de Claudel à la « scène médiatique », mais nous aurions pu tout aussi bien les affecter à la « scène radiophonique ». C'est en dernière instance le chercheur, en fonction de ses objectifs, qui est amené à décider à quel niveau il va situer la scène englobante pertinente. Ces décisions ne sont pas sans conséquences : il n'est pas indifférent d'inscrire les romans de Jules Verne dans la scène englobante de la « littérature » ou seulement dans celle, plus restreinte, de la « littérature de jeunesse ».

10.1.2. La scène générique

Nous avons évoqué en premier la scène englobante, mais pour les usagers du discours la réalité tangible, immédiate, ce sont les genres de discours. Les *scènes génériques* fonctionnent comme des normes qui suscitent des attentes. À chaque genre sont ainsi associés :

- *Une ou des finalités* : les locuteurs sont censés pouvoir attribuer une (ou plusieurs) finalité(s) à l'activité à laquelle ils participent pour pouvoir réguler leurs stratégies de production et d'interprétation des

énoncés. La plupart du temps, cela se fait spontanément ; ils ne sont amenés à s'interroger sur la finalité d'un genre que dans certaines conditions : si le genre ne leur est pas familier, s'ils rencontrent une difficulté, si on les interroge sur leur pratique... Si l'on demande par exemple à un étudiant d'une faculté de lettres quelle est la finalité d'une dissertation ou à un téléspectateur quelle est la finalité d'un talk-show, on va obtenir des réponses très diverses. On en aura éventuellement d'autres si l'on interroge des experts (en l'occurrence les enseignants ou les journalistes qui gèrent ces activités), d'autres encore si l'on se tourne vers des sociologues des médias, des psychologues sociaux ou des analystes du discours. Les genres institués ont une certaine autonomie par rapport aux représentations de ceux qui les mobilisent. Ce sont des institutions qui, comme telles, leur préexistent et se maintiennent au-delà d'eux.

- *Des rôles pour les partenaires* : dans un genre de discours, la parole va d'un certain rôle à un autre. À chacun de ces rôles sont attachés des droits et des devoirs ainsi que des compétences spécifiques. Il y a des rôles « statutaires » (enseignant, président, commerçant...) qui sont associés à certains comportements discursifs et à certains rôles proprement « verbaux » (interrogateur, narrateur...) et à certaines attitudes pendant l'énonciation (enthousiasme, calme, bienveillance...).
- *Un lieu approprié à sa réussite* : il peut s'agir d'un lieu physiquement descriptible (une école, un tribunal, une salle de banquet...), mais, pour le Web, des émissions de radio ou de télévision, des textes imprimés, il s'agit d'espaces d'un autre type. Il existe des genres dont les lieux sont imposés (les mairies pour les mariages, les tribunaux pour les procès...) et d'autres qui n'imposent rien de tel (une cérémonie de départ à la retraite, une réunion électorale ne sont pas assignés obligatoirement à un lieu...). Mais le choix du lieu n'est jamais indifférent, surtout pour les discours à forte portée symbolique : les candidats à une élection importante choisissent soigneusement le lieu à partir duquel ils vont annoncer leur candidature.
- Un mode d'inscription dans *la temporalité*, qui joue sur divers

axes : la périodicité ou la singularité des énonciations, leur durée prévisible, leur continuité, leur délai de péremption.

- *Un support* : un « texte » n'est pas un contenu qui emprunterait de manière contingente tel ou tel support (l'oralité du face à face, les ondes radio, le livre papier, une tablette d'argile...) : il ne fait qu'un avec son mode d'existence matériel, qui conditionne lui-même son mode de *transport* et éventuellement d'*archivage*.
- *Une composition* : maîtriser un genre de discours, c'est avoir une conscience plus ou moins nette de ses parties et de leur mode d'enchaînement. Certains genres comme la dissertation littéraire, le journal télévisé ou les décisions de justice suivent un « plan de texte » rigide, c'est-à-dire qu'ils se décomposent en un certain nombre de parties bien différenciées qui doivent se succéder dans un ordre déterminé. Mais, pour beaucoup d'autres, il s'agit seulement d'une sorte de « cahier des charges » (un certain nombre de tâches doivent être accomplies au cours de l'activité discursive) qui peut se manifester à travers une grande diversité de plans de texte.
- *Un usage spécifique des ressources linguistiques* : tout locuteur a à sa disposition un répertoire plus ou moins étendu de variétés linguistiques (qu'il s'agisse de choisir entre plusieurs langues ou dialectes, ou entre divers registres à l'intérieur d'une même langue) et chaque genre de discours impose, tacitement ou non, des contraintes en la matière. Les genres administratifs ou les manuels scolaires excluent le niveau de langue familier, les genres relevant des sciences « dures » recourent massivement à l'anglais, etc. C'est là un champ de recherche privilégié de la sociolinguistique.

10.1.3. La scénographie

Les normes constitutives de la scène générique ne suffisent cependant pas à rendre raison de la singularité d'un texte. Énoncer, ce n'est pas seulement activer les normes d'une institution de parole préalable, c'est construire sur cette base une mise en scène singulière de l'énonciation : une *scénographie*.

Un roman, par exemple, peut s'énoncer à travers la *scénographie* du

journal intime, du récit de voyage, de la conversation au coin du feu, de l'échange épistolaire amoureux... La notion de scénographie s'appuie sur l'idée que l'énonciateur aménage à travers son énonciation la situation à partir de laquelle il prétend énoncer. Tout discours, par son déploiement même, prétend en effet susciter l'adhésion des destinataires en instaurant la scénographie qui le légitime. Celle-ci est imposée d'entrée de jeu, mais elle doit être légitimée à travers l'énonciation même. Elle n'est pas un simple décor ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément *la* scénographie requise pour énoncer comme il convient dans tel ou tel genre de discours.

Lorsque Blaise Pascal, le 23 janvier 1656, écrit la première de ses « lettres à un Provincial de ses amis », premier texte d'une série connue sous le nom des *Provinciales*, il se décale de la scène générique effective de son texte (celle d'un écrit polémique destiné à défendre une cause religieuse, en l'occurrence celle des jansénistes). Ce texte repose en effet sur une scénographie originale : un honnête homme ignorant des querelles des théologiens écrit une lettre à un ami de province pour lui faire part, sur un ton ironique et dans un français dépourvu de technicité théologique, de l'enquête qu'il a menée sur le conflit en cours entre les jansénistes et la Sorbonne. Le choix d'une telle scénographie est lourd de sens. Qu'il en soit conscient ou non, en recourant à une telle mise en scène, Pascal modifie le statut même de ce type de débat : par son énonciation même, il montre qu'un individu non spécialiste de théologie, qui ne dispose que de sa raison et maîtrise la langue commune, peut légitimement entrer dans une querelle théologique et que ce débat intéresse les gens du monde. En d'autres termes, le locuteur doit dans son énoncé configurer un monde dont les propriétés soient telles qu'elles justifient le cadre même de l'énonciation : il faut présenter la querelle janséniste sous un certain visage pour justifier qu'on y participe en publiant une lettre destinée aux gens du monde et qui mobilise les ressources linguistiques de ces derniers.

Une scénographie ne se déploie pleinement que si le locuteur peut contrôler son développement. À cet égard, les scénographies les plus saillantes et les plus stables sont les énonciations monologiques, où le locuteur peut maîtriser l'ensemble du processus. Dans une interaction orale, il est difficile pour les participants d'imposer une même scénographie tout au long

de l'interaction : ils sont contraints de réagir sur le champ à des situations imprévisibles suscitées par les interlocuteurs et donc de modifier sans cesse la mise en scène de leur parole.

La scénographie peut se présenter sous deux modalités distinctes, « endogène » et « exogène ».

Dans l'exemple des *Lettres à un provincial de ses amis*, la scénographie est une scène de parole qui a été « importée » d'un autre univers : elle tranche avec la scène générique effective (celle d'un écrit polémique à l'intérieur d'un débat théologique). Il en va différemment pour le texte ci-dessous, qui relève du discours politique contemporain : la profession de foi du candidat à l'élection présidentielle José Bové, adressée à l'ensemble des électeurs quelques jours avant le premier tour du scrutin de 2007. La première des quatre pages contient le texte suivant :

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Je suis un candidat différent des autres.

Syndicaliste paysan, militant altermondialiste, citoyen engagé, je n'appartiens à aucun parti politique. Des milliers d'hommes et de femmes, militant-e-s ou non, de sensibilités diverses, m'ont demandé d'être leur candidat.

Je sollicite vos suffrages comme porte-parole d'un rassemblement de millions de citoyennes et de citoyens qui souffrent de la précarité et de l'insécurité sociale, qui contestent un système politique confisqué par quelques grands partis et qui s'inquiètent pour eux et pour les générations futures de l'avenir de la planète.

Comme vous, je ne crois pas à l'alternance sans fins entre la droite dure et la gauche molle. Vous avez entre les mains une arme pacifique pour le dire : votre bulletin de vote. Il y a deux ans les électrices et les électeurs se sont insurgé-e-s contre le projet de Constitution européenne.

Le 22 avril prochain, nous avons l'occasion de décréter l'insurrection électorale contre le libéralisme économique.

Nous pouvons vraiment changer la vie. Nous pouvons imposer, ici et maintenant, une véritable transformation sociale, féministe, démocratique et écologique.

Votre bulletin de vote est utile pour battre la droite et l'extrême-droite qui organisent la régression sociale et environnementale. Il est utile pour construire une gauche alternative qui rassemble et qui mette fin à la société du tout-marché et du tout-profit. Votre bulletin de vote est précieux pour reconstruire l'espérance. Le 22 avril, vous pouvez dire qu'un autre avenir est possible.

Aux urnes Citoyennes, Citoyens

JB

Une telle scénographie diffère nettement de celle, qu'on peut dire « exogène », de Pascal, qui résultait de l'importation d'une autre scène générique, celle de la lettre amicale. On peut dire que la scénographie de José Bové est « endogène », car elle ne superpose pas une autre scène générique à celle de la profession de foi de candidat à l'élection présidentielle. Cette scénographie endogène se construit en assignant une valeur particulière aux variables de toute situation d'énonciation : qui parle ? à qui ? où ? quand ?

Sans procéder à une analyse détaillée, on voit que dans ce texte l'énonciateur s'institue en « porte-parole d'un rassemblement... » et en « syndicaliste paysan militant altermondialiste, citoyen engagé » ; à cela s'ajoutent diverses caractéristiques implicites, en particulier une posture de féministe qui se manifeste, entre autres, par l'inscription réitérée de marques du féminin (« militant-e-s », « se sont insurgé-e-s »...) ou la primauté donnée aux termes d'adresse féminins (« Citoyenne, citoyens »...). Quant au destinataire que se donne l'énonciateur, une série de relatives restrictives associées à « rassemblement » permet de définir de manière oblique ses propriétés :

- « souffrir de la précarité et de l'insécurité sociale » ;
- « contester un système politique confisqué par quelques grands partis » ;
- « s'inquiéter pour eux et pour les générations futures de l'avenir de la planète ».

Le lieu d'où prétend surgir cette énonciation est celui qu'occupe un homme « qui n'appartient à aucun parti politique » et refuse de s'insérer dans « un espace confisqué par quelques grands partis ». En matière d'inscription dans le temps, son énonciation se place dans la continuité de deux moments :

l'un explicite (deux ans après que « les électrices et les électeurs se sont insurgé-e-s contre le projet de Constitution européenne »), l'autre implicite (la Révolution française), dont la présence se fait visible dans la captation du refrain de la Marseillaise (« Aux urnes Citoyennes, citoyens ! »).

On notera que cette scénographie ne prend elle-même sens que rapportée au(x) *scénario(s)* caractéristiques du positionnement politique dont se réclame le locuteur. Ce texte s'inscrit ainsi au premier chef dans le vaste scénario à travers lequel se légitime la gauche (incarner le peuple pour promouvoir la justice sociale en luttant contre les privilégiés). Comme il s'agit de gauche « alternative », s'ajoutent d'autres scénarios : en particulier celui des écologistes et celui des féministes. La difficulté consiste à associer ces divers scénarios dans l'unité d'une position d'énonciation.

10.2. Les modes de généricité

La relation entre scène générique et scénographie varie en fonction des genres de discours concernés. Le recours à une scénographie exogène est fortement contraint par le genre concerné. Sur cette base, on peut élaborer une typologie, en distinguant divers *modes de généricité* (Maingueneau, 2004). Cela permet d'intégrer les productions les plus « autoriales » dans le champ de l'analyse du discours, sans ignorer pour autant leur spécificité.

– Genres institués de mode (1) : ils ne sont pas ou peu sujets à variation : courrier commercial, rapports de police, annuaire téléphonique, actes notariés, échanges entre avions et tour de contrôle... Leurs producteurs sont pratiquement interchangeables. Ils reposent sur des formules et des schèmes compositionnels préétablis sur lesquels s'exerce un fort contrôle. La scénographie endogène est ainsi imposée par la scène générique.

– Genres institués de mode (2) : il s'agit de genres routiniers, comme les précédents, mais pour lesquels les locuteurs doivent élaborer à chaque fois une scénographie endogène singulière. Il suffit de comparer les journaux télévisés de chaînes distinctes ou des allocutions présidentielles de vœux de Nouvel an pour voir qu'il y a des variations scénographiques endogènes, d'ampleur variable. Néanmoins, il peut

arriver que le locuteur s'écarte de ce qui est attendu, qu'il recoure à une scénographie exogène en important une autre scène de parole. C'est le cas par exemple dans la *Lettre à un provincial* de Pascal.

– Genres institués de mode (3) : dans ce cas, c'est la nature même du genre qui exige que le producteur recoure à une scénographie exogène. Si l'on sait que tel texte est une affiche publicitaire, cela ne permet pas de prévoir à travers quelle scénographie il va être énoncé. Pour promouvoir le même produit, par exemple une lessive, on peut importer des scènes de parole très variées : montrer un savant qui explique à un collègue la composition chimique et les effets du produit, deux mères de famille qui conversent au téléphone, deux joueurs de rugby qui comparent sur le terrain la propreté de leurs maillots respectifs, etc. Mais cette créativité s'exerce à l'intérieur du cadre préétabli par la scène générique : normalement, une publicité ne met pas en cause le genre dont elle relève. La différence entre genres de mode (2) et (3) peut être illustrée par la comparaison entre une chanson qui se présente comme une lettre (par exemple « Le déserteur » de Boris Vian) et la *Lettre à un provincial* de Pascal. Leurs auteurs respectifs ont choisi de présenter un texte relevant d'un genre (respectivement la chanson et le pamphlet religieux) à travers une scénographie épistolaire. Mais l'auteur du « Déserteur » a été *contraint* d'inventer une scénographie exogène (le genre de la chanson n'en impose pas), alors que Pascal *n'était pas obligé* de s'écarter des routines du genre : il aurait pu se contenter d'une scénographie endogène, comme l'a fait José Bové pour sa profession de foi.

– Genres institués de mode (4) : ce sont des genres auxquels l'auteur associe une étiquette (« méditation », « traité », « rêverie », « utopie », « enquête »...) qui donne sens à l'activité discursive, en spécifiant à quel titre le texte doit être reçu par le destinataire. L'étiquette qu'il choisit ne peut pas être remplacée par une autre (une « rêverie » n'est pas une « fantaisie », une « enquête » n'est pas une « recherche »...). Ce geste catégorisant, qui participe d'un acte de positionnement à l'intérieur d'un certain champ discursif, est associé à une mémoire intertextuelle : quelqu'un qui aujourd'hui étiquèterait « rêverie » un livre autobiographique ne pourrait pas ignorer l'existence des *Rêveries*

de J.-J. Rousseau, lequel, en écrivant ses *Confessions*, n'ignorait pas qu'il situait son livre par rapport un autre, en l'occurrence les *Confessions* de saint Augustin.

En réalité, l'étiquette ainsi conférée par l'auteur ne caractérise qu'une part de la réalité communicative du texte qu'imposent la scène générique et la scène englobante. Alors que des étiquettes comme « newsmagazine » ou « journal télévisé » synthétisent l'ensemble des paramètres caractéristiques d'un certain genre de discours, les circonstances de l'acte de communication qu'il accomplit, le terme « rêverie » utilisé par Rousseau (*Les Rêveries du promeneur solitaire*) ne permet pas de déterminer de quel type de discours relève le texte, par quel canal il passe, quel est son mode de production et de consommation, son organisation textuelle, etc. En outre, alors que les genres publicitaires, télévisuels, politiques... sont liés à certaines activités sociales aux finalités préétablies, les genres de mode (4) ne constituent pas des activités discursives bien balisées dans l'espace social. Un homme politique qui rédige un programme électoral mène un raisonnement stratégique : il vise à produire un effet limité (obtenir un vote, faire passer un projet de loi, etc.) et raisonne en termes de moyen et de fin. En revanche, quand il catégorise son énonciation, l'auteur de textes philosophiques, religieux, littéraires... définit ce qu'est pour lui l'exercice légitime de la scène englobante dans laquelle il s'inscrit. Par exemple, en publiant des « Méditations » (Descartes), une « Phénoménologie » (Hegel) ou une « Critique » (Kant)..., le philosophe recourt à une étiquette qui est indissociable de la conception qu'il se fait de la philosophie.

On notera que ces divers « modes de généricité » ne recourent pas le découpage du discours par sphères d'activité. Le discours littéraire, par exemple, abrite des genres qui relèvent de modes de généricité distincts. La tragédie des xvii^e et xviii^e siècles ou les romans sentimentaux des collections Harlequin ont beau relever de la sphère englobante littéraire, ce sont des genres de mode (2), où l'ensemble des paramètres sont définis au préalable.

10.3. Les hypergenres

Si l'on conçoit le genre de discours comme un dispositif de communication

sociohistoriquement défini, certaines catégories qu'on nomme souvent « genres » (dialogue, lettre, journal, rapport...) posent problème. Elles semblent en effet indépendantes d'un moment ou d'un lieu précis et recouvrent des pratiques hétérogènes. On voit mal, par exemple, quelle consistance pourrait avoir une catégorie qui regrouperait l'ensemble des textes qui, de Platon à aujourd'hui, ont été étiquetés « dialogues ». Nous ne parlons même pas ici des étiquettes actoriales (rien n'empêche un auteur de catégoriser comme « dialogue » un texte qui ne présente pas la forme d'un dialogue) mais de textes qui par leurs propriétés *se montrent* comme des dialogues, c'est-à-dire se présentent comme une alternance de tours de parole entre au moins deux interlocuteurs.

Mais il n'est pas besoin d'évoquer des catégories très anciennes comme le dialogue ou la lettre. Une pratique liée au développement des médias modernes, l'entretien, recouvre des genres de discours très divers. Certes, il n'est pas sans contraintes ; comme le souligne C. Kerbrat-Orecchioni, il « a pour spécificité de porter sur un thème précis, d'avoir à la différence des conversations ordinaires un enjeu, et de reposer sur un 'contrat de sérieux' » (1990 : 119). En outre, il se distingue de l'interview par « la moindre inégalité entre les places des participants, sans qu'on puisse pour autant parler d'« égalité » » (Charaudeau, 1986 : 132). Au niveau des rôles de base, il implique un triangle élémentaire : un individu notoire est mis en relation avec un public par l'entremise d'un médiateur censé participer des deux mondes qu'il doit mettre en contact : celui de l'individu avec qui il s'entretient, et celui du public. Pourtant, en dépit de ces quelques contraintes, l'entretien recouvre des pratiques très diverses, des genres de discours différents. Les entretiens écrits où les partenaires ne sont pas physiquement en présence l'un de l'autre sont soumis à de tout autres contraintes que les entretiens oraux. Il arrive aussi que le médiateur ne soit pas un individu mais le nom propre d'un collectif : ainsi dans ces entretiens de la presse écrite ou d'Internet dans lesquels les interventions sont attribuées au périodique lui-même : *Télé 7 jours, Le Figaro*... Il existe en outre des entretiens qui sont des genres autonomes (ainsi certaines émissions de radio) et d'autres qui ne sont que des parties d'un genre autonome : ainsi dans un magazine un entretien intégré dans un dossier de quelques pages consacré à un écrivain, un pays, une époque...

Pour ce type de phénomènes, il est préférable de parler d'*hypergenre* (Maingueneau, 1998b²⁹). Un « hypergenre » n'est pas un genre de discours mais un formatage aux contraintes pauvres qui peut recouvrir des genres très divers. Certains hypergenres, comme le dialogue, le journal ou la lettre sont avant tout des modes de présentation formelle, d'organisation des énoncés : ils contraignent très peu l'énonciation. D'autres, tels que le rapport ou l'entretien, sont plus contraints : un rapport de police et un rapport d'expert présentent quelques similitudes énonciatives.

Une des difficultés que soulève cette notion d'hypergenre est qu'il s'agit d'une catégorie qui peut être saisie à divers niveaux. On peut considérer que l'entretien – distingué de l'interview – peut lui-même dominer un hypergenre de niveau inférieur, par exemple l'entretien littéraire, qui recouvre divers genres. C'est aussi une catégorie que, bien souvent, on ne peut pas exploiter sans prendre en compte le secteur d'activité sociale concerné. Pour Fairclough, l'« interview » serait un exemple d'hypergenre qui recouvrirait à la fois « l'entretien d'embauche, l'interview de stars à la télévision, l'interview politique, etc. » (2003 : 69). Il associe ainsi entretiens d'embauche et entretiens médiatiques. Mais on peut se refuser à mettre dans le même hypergenre les entretiens dans les médias, qui impliquent un médiateur et des tiers (lecteurs, auditeurs, spectateurs), et les entretiens d'embauche ou les entretiens que mènent les sociologues pour leurs enquêtes.

On va voir au chapitre 14 que cette notion d'hypergenre s'avère également utile pour analyser les pratiques discursives du Web.

²⁹. L'hypergenre correspond à peu près à ce que N. Fairclough (2003 : 68) appelle des genres « déterritorialisés » (« *disembedded genres* »), qu'il oppose aux genres qu'il appelle « situés ».

Chapitre 11

Énonciation attachée et énonciation détachée

11.1. L'énonciation aphorissante

Nous l'avons vu, la catégorie du genre ne recouvre pas l'ensemble des manifestations du discours : il y a interaction entre deux régimes, conversationnel et institué, ce dernier étant lui-même distribué entre divers modes de généricité. Mais il y a au moins une chose qui peut sembler assurée : quel qu'en soit le mode de manifestation, le discours se réalise à travers des textes, des unités au-delà de la phrase. La phrase est une abstraction, un artifice de linguiste : les données linguistiques authentiques sont nécessairement des textes. Présupposé renforcé par les courants aujourd'hui dominants en philosophie du langage qui contestent l'idée qu'on puisse assigner quelque interprétation que ce soit à une phrase hors contexte, ce qui revient à contester qu'il puisse y avoir un sens littéral : seules sont interprétables les phrases insérées dans un texte.

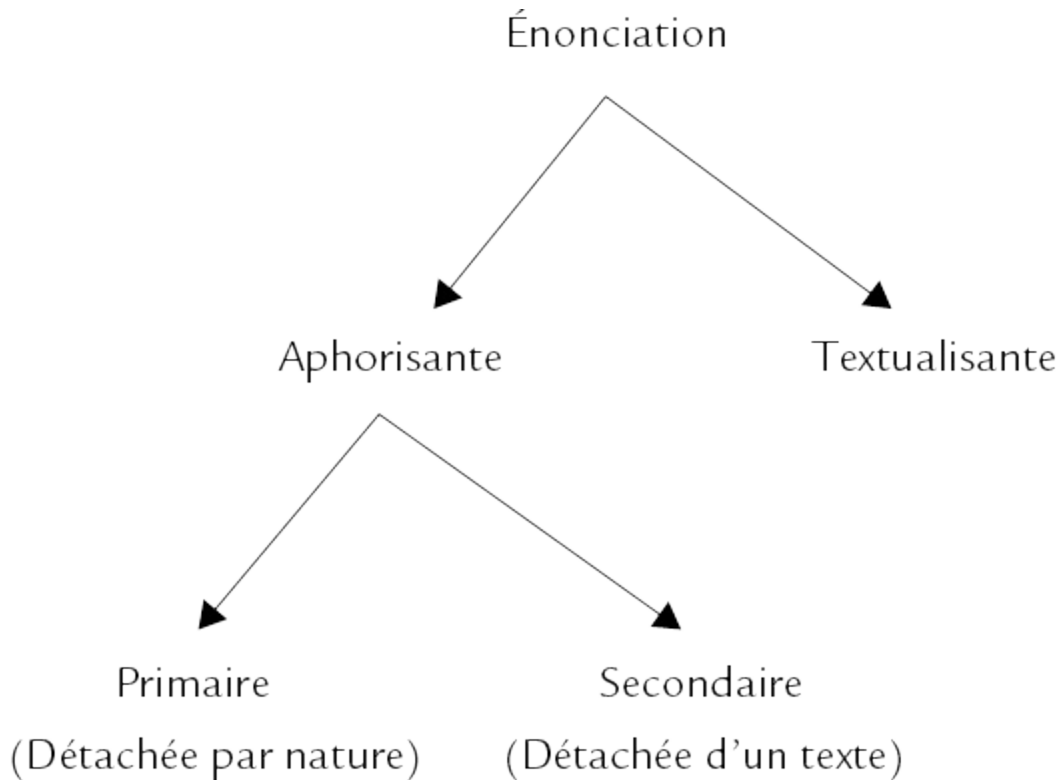
Apparemment, pourtant, les phrases qui n'appartiennent pas à un texte abondent. On peut en distinguer deux grands types. D'une part celles qui sont conçues pour être autonomes, hors de tout texte : slogans, adages, proverbes, devises, maximes, etc. ; d'autre part celles qui ont été détachées d'un texte : citations célèbres, titres entre guillemets dans les journaux ou les sites d'information, etc.

L'existence de telles phrases constitue-t-elle un argument en faveur de l'idée qu'il y ait des phrases sans texte ? En fait, tout dépend de ce qu'on entend par phrase « sans texte », car, comme on l'a vu (chapitre 3), la notion de texte est ambiguë : on peut entendre par là une unité composée de phrases qui forme une totalité cohérente, ou bien le produit d'une activité

communicationnelle (un genre de discours ou une conversation). Si l'on adopte cette seconde définition, rien n'exclut *a priori* qu'un texte puisse être constitué d'une seule phrase : par exemple, si l'on envoie une carte postale qui contienne seulement la phrase « Bon souvenir de Venise ! ». Rien n'exclut non plus qu'un texte soit constitué de plusieurs textes : c'est le cas d'un recueil de poèmes ou d'un journal, qui renferme un grand nombre d'articles. Quand nous parlons ici de « phrase sans texte », ce sont les deux définitions à la fois qui sont rejetées : il s'agit d'énoncés qui tout à la fois n'entrent pas dans des suites organisées de phrases et qui ne sont pas non plus le produit d'un genre de discours. Bien entendu, à un niveau supérieur, ces énoncés font quand même partie d'un texte relevant d'une conversation ou d'un genre de discours : une phrase entre guillemets qui sert de titre à un article de presse est un constituant de l'article dont elle est détachée.

Une manière de gérer les difficultés que soulève l'existence de ces phrases « sans texte » consiste à y voir un phénomène marginal, qui ne met pas en cause le postulat selon lequel la communication verbale est fondamentalement réalisée à travers des textes. C'est la voie que l'on suit habituellement, et d'autant plus facilement qu'en général on ne traite pas ces données dans leur ensemble mais qu'on les étudie séparément : il existe des travaux sur les proverbes, d'autres sur les slogans, d'autres sur les citations, etc.

Pour notre part (Maingueneau, 2012), nous préférons penser que ce phénomène n'est pas périphérique, mais qu'il révèle une dimension constitutive de l'énonciation, à savoir que celle-ci peut fonctionner selon deux modalités : à travers des textes ou à travers des phrases sans texte, que celles-ci soient autonomes par nature, « primaires », – comme le slogan ou le proverbe – ou « secondaires », c'est-à-dire extraites de textes. Si l'on adopte cette perspective, on est amené à distinguer entre une énonciation « textualisante », celle des genres de discours ou des conversations, et une énonciation « aphorissante », celle des phrases sans texte.



L'énonciation aphorisante est une ressource qu'offre la langue et qui a été exploitée très diversement selon les époques et les lieux. Dans une société traditionnelle où domine l'oralité, elle entretient une relation privilégiée avec l'expérience accumulée, l'autorité des anciens, les formes sentencieuses qui se gravent dans la mémoire : dictons, sentences, proverbes. Aujourd'hui, elle prolifère sur les pages Facebook ou les sites d'information, sur les tee-shirts, dans les tatouages, sur les plaques minéralogiques dans certains pays...

Ce qu'on appelle « parler » peut ainsi se réaliser à travers deux régimes distincts, deux manières distinctes d'envisager la communication verbale et le Sujet de la parole. Cette divergence joue sur plusieurs plans :

- tout genre de discours définit deux positions corrélatives de production et de réception : enseignant/enseigné, orateur/assemblée, candidat/électeurs, animateur/invités/télespectateurs... L'énonciation aphorisante, en revanche, institue une scène de parole où il n'y a pas interaction entre des protagonistes placés sur un même plan. L'aphoriseur (c'est-à-dire l'énonciateur d'une aphorisation) parle à une sorte d'auditoire universel, au-delà du destinataire institué par tel ou tel genre de discours. Ce type d'énonciation sans allocutaire spécifié n'est pas sans évoquer le dispositif de la rhétorique classique, où l'orateur

s'adressait à un destinataire au-delà de son public immédiat. Il délivrait une parole sans réplique à l'ensemble d'une communauté soudée par des valeurs. Comme dans l'aphorisation, cette parole emphatique se donnait en spectacle à un destinataire qui devait la recevoir non comme un usage ordinaire du langage, mais comme un usage noble : « le locuteur crée une scène de parole 'décalée', sans véritable interlocution, où il y a à la fois dire et représentation, au sens théâtral, mise en spectacle exemplaire de ce dire » (Grinshpun, 2008 : 143).

– Foncièrement monologale, l'aphorisation a pour effet de centrer l'énonciation sur le locuteur. C'est l'individu « lui-même » qui est censé s'exprimer. L'aphoriseur, précisément dans la mesure où il n'assume pas un rôle prescrit par le genre de discours, peut prendre de la hauteur, exprimer une conviction, une expérience, énoncer *sa* vérité, soustraite à la négociation.

– L'énonciation textualisante permet d'accomplir des tâches très diverses : argumenter, raconter une histoire, expliquer... Dans l'aphorisation, l'énoncé prétend seulement exprimer la pensée de sa source énonciative : thèse, proposition, affirmation...

– L'aphoriseur n'est pas un simple énonciateur, une instance qui assume un certain nombre de fonctions linguistiques, mais ce qu'on pourrait appeler un *Subjectum* : en lui coïncident sujet d'énonciation et Sujet au sens juridique et moral, quelqu'un qui est responsable de sa parole. Étymologiquement, le Sujet, le *Sub-jectum*, est ce qui est placé au-dessous, ce qui ne varie pas : l'aphoriseur est quelqu'un qui peut répondre de ce qu'il dit par-delà la diversité des situations de communication et des moments.

Quand il s'agit d'une énonciation aphorissante secondaire (celle qui détache d'un texte une phrase), cette amplification de la figure de l'énonciateur repose sur un paradoxe : elle se présente comme l'énonciation d'une subjectivité souveraine, alors même qu'elle n'existe que grâce à l'intervention d'un agenceur invisible, d'un tiers qui convertit le locuteur originel en une instance – l'aphoriseur – qui en réalité est le produit de l'opération de détachement. Louis XIV n'a pas dit « l'État, c'est moi » ni M. Luther King « *I have a dream* » ; ce sont des tiers qui ont détaché ces énoncés d'un texte (une conversation, une allocution) et les ont mis en

circulation. La parole de l'aphoriseur doit ainsi être *reprise* pour pouvoir être pleinement *dite*.

Il y a néanmoins une asymétrie essentielle entre ces énonciations aphorisante et textualisante. L'énonciation aphorisante a beau avoir la *prétention* d'être une parole autonome, de résister à la logique du texte et du genre de discours, elle est inévitablement proférée à l'intérieur d'un texte : le proverbe dans une conversation, le slogan dans une publicité, la citation célèbre en épigraphe d'un essai, etc. L'aphorisation est ainsi prise dans une tension constitutive avec l'ensemble textuel qui l'accueille.

11.2. L'énonciation détachée

Ces propriétés de l'aphorisation sont singulières. Pourtant, elles ne sont pas sans affinités avec une problématique en apparence très éloignée, celle de l'*auteur*.

Quand on parle de « l'auteur des insultes », de « l'auteur du roman » ou de « l'auteur de l'article », on désigne par là quelqu'un qui n'est ni l'énonciateur, instance strictement linguistique, ni un individu en chair et en os, mais une fonction qui est requise par l'existence d'un énoncé : à tout énoncé on doit pouvoir attribuer un auteur, celui-ci fût-il une entité « fictive » (une marque, un ministère, une assemblée...). Dans cette acception du mot « auteur » s'associent intimement assignation d'origine (X est la cause de l'énoncé) et dimension juridique (X en est responsable, il doit pouvoir en répondre). Ce n'est pas cette acception du nom *auteur* qui nous intéresse ici, mais celle où il désigne la source d'une *œuvre*, d'un groupe de textes censés exprimer la vision du monde d'une conscience singulière. Cet auteur d'une œuvre (on conviendra de le nommer *auctor*, pour le distinguer de l'acception précédente d'« auteur ») se détache de la multitude des locuteurs dont les énoncés ne s'inscriront pas dans une mémoire. C'est à cette figure que M. Foucault a consacré en 1969 un texte célèbre, « Qu'est-ce qu'un auteur ? », dont la problématique a été reprise dans son livre *L'Archéologie du savoir* :

En fait, si l'on parle si volontiers et sans s'interroger davantage de l'« œuvre » d'un auteur, c'est qu'on la suppose définie par une certaine

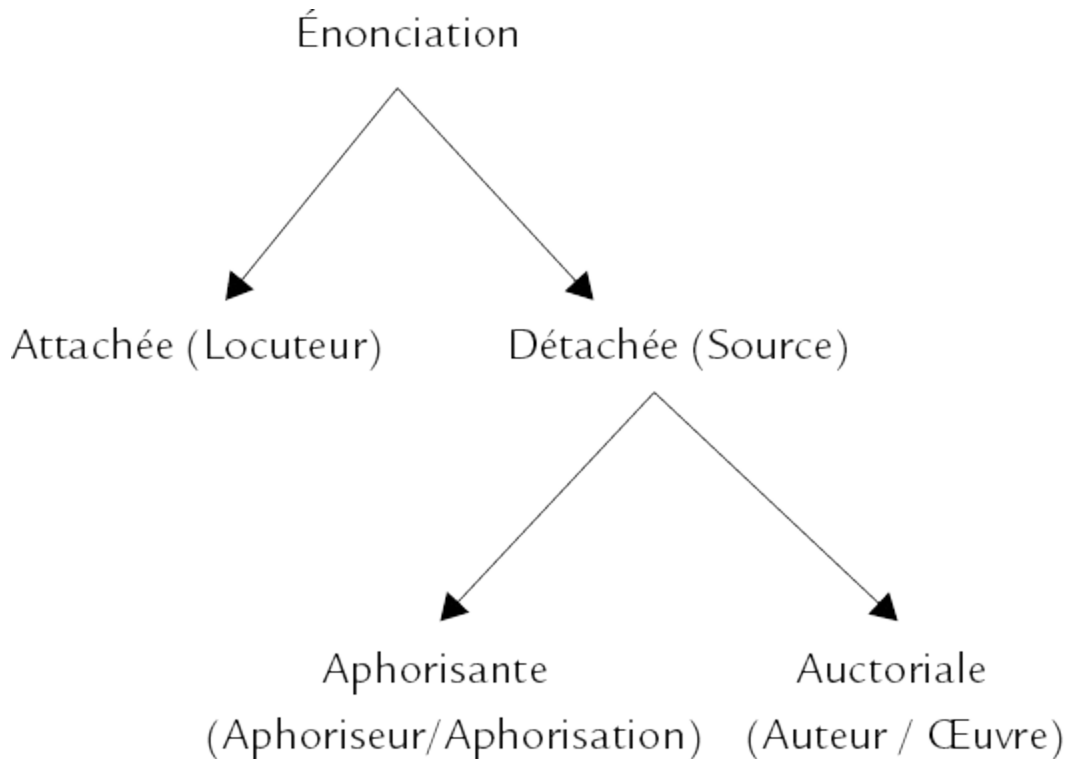
fonction d'expression. On admet qu'il doit y avoir un niveau (aussi profond qu'il est nécessaire de l'imaginer) auquel l'œuvre se révèle, en tous ses fragments, même les plus minuscules et les plus inessentiels, comme l'expression de la pensée, ou de l'expérience, ou de l'imagination, ou de l'inconscient de l'auteur, ou encore des déterminations historiques dans lesquelles il était pris. (1969 : 35)

Le lien entre l'œuvre et l'aphorisation s'établit aisément. Comme dans l'aphorisation, la constitution d'une œuvre détache des textes de leur contexte d'énonciation originel : quand il y a œuvre, groupement de textes qui expriment la vision du monde d'une conscience privilégiée, le genre de discours de chacun de ces textes se trouve relégué à l'arrière-plan. Inscrit dans une œuvre, un texte n'est plus lu comme manifestation d'un genre de discours, mais avant tout comme l'expression du point de vue de l'*auctor*. « L'œuvre » est ainsi une catégorie qui présente la particularité de reléguer au second plan l'appartenance des textes à des genres de discours. Devenu partie d'une œuvre, un texte n'est en effet plus lu comme la mise en activité d'un genre de discours mais comme l'expression de ce Sujet privilégié qu'est son auteur. Quand elles sont insérées dans ses « œuvres complètes », nous lisons une nouvelle publiée dans un journal ou des lettres de Balzac non comme des textes relevant d'un certain genre, mais comme des lettres ou une nouvelle *de Balzac*, des textes qui témoignent de la singularité de sa personnalité créatrice. Au moment où l'écrivain a rédigé ces textes, il a activé un genre de discours ; quand ils ont été repris dans ses œuvres complètes, ou dans quelque anthologie ou quelque manuel scolaire, ils sont détachés des lieux et des moments qui les ont rendus possibles et attribués à une instance qui appartient au patrimoine littéraire. Leur destinataire n'est plus celui qu'assignait le genre, mais un auditoire indéterminable, ouvert : le public, la postérité, l'humanité...

Pas plus que l'aphoriseur, l'*auctor* ne peut s'instituer comme tel : il faut l'intervention postérieure de tiers qui détachent ses textes de leurs genres. Et de même qu'il y a des locuteurs qui se retrouvent aphoriseurs contre leur gré, pour peu qu'on ait détaché de leur texte telle ou telle phrase, il y a des *auctors* qui n'ont été institués comme tels que par des tiers. C'est le cas en particulier de nombreux auteurs de l'Antiquité, dont le nom sert surtout à unifier un corpus de textes aux origines obscures.

Certes, d'un point de vue quantitatif, les œuvres sont une part très réduite de ce qui se dit dans une société. Mais leur rôle est essentiel : elles occupent une position clé dans l'univers du discours. Toute société est dominée par un thésaurus de grands œuvres textes (politiques, religieux, scientifiques, philosophiques, littéraires...) qui sont rapportés à de « grands auteurs » de « grands hommes », de « grands penseurs »...

Chacun dans son ordre, aphoriseur et *auctor* s'affranchissent de la contrainte qui oblige les locuteurs à produire une parole relative au lieu où elle se profère, à se tenir dans l'espace d'un genre de discours ou d'une conversation. L'*auctor* s'affranchit de cette contrainte en quelque sorte par le haut, grâce à la conversion de ses textes en fragments d'une unité supérieure, une Œuvre, expression d'un Sujet en majesté. L'aphoriseur, quant à lui, s'en affranchit en quelque sorte par le bas : ses textes se défont en aphorisations. Dans un cas comme dans l'autre, on n'a plus affaire à de véritables *locuteurs*, inscrits dans des genres de discours. Paroles de qualité, répétées et répétables, paroles soustraites aux échanges et offertes en spectacle, aphorisation et Œuvre n'appellent aucune réponse d'un interlocuteur qui serait placé sur le même plan, mais sont vouées au commentaire. Énonciations *détachées*, elles se distinguent des innombrables énonciations qu'on peut dire *attachées*, soumises à la logique du texte et du genre de discours. Aux simples *locuteurs* de l'énonciation « attachée », on peut opposer ces *Sources* de l'énonciation « détachée » que sont les auteurs ou les aphoriseurs.



Pour sembler une parole première, au plus près de la vérité d'une conscience, l'énonciation détachée, qu'elle soit fragment d'œuvre ou aphorisation, doit paradoxalement être reprise. Dans l'énonciation détachée, l'énoncé est repris pour être porté sur une nouvelle scène : il n'y a d'aphorisation que citée, il n'y a d'œuvre que si le texte, qui a déjà été dit, se voit re-présenté dans une unité d'un autre ordre. Quand elle se re-présente ainsi sur une autre scène, la parole se charge de pouvoir et de sens. Aux frontières du texte, l'aphoriseur et l'*auctor* sont à la fois l'ombre d'un locuteur et les seuls Locuteurs véritables : ceux qui, pleinement Sujets, sont en mesure de dire les paroles qui importent. On attribue au philosophe Auguste Comte l'aphorisation selon laquelle « les morts gouvernent les vivants » ; cette aphorisation doit s'entendre aussi dans l'ordre du langage : les paroles des locuteurs morts gouvernent les vivants. À condition de ne pas oublier que ce sont les vivants qui les détachent des textes pour qu'elles se détachent du commun des énoncés.

La solution de facilité serait de voir dans les énonciations « attachées » et les énonciations « détachées » deux espèces de parole placées sur le même plan. En réalité, les énonciations détachées sont des paroles déjà dites, elles résultent d'opérations qui leur donnent un statut nouveau en les faisant

revenir sur une autre scène. Pris dans une tension constitutive avec celui du texte et du genre de discours, le régime de ces énonciations « détachées » complexifie le modèle usuel de la communication verbale, celui où un locuteur et un allocataire face à face interagissent dans un même espace. La linguistique moderne s'est constituée autour de ce modèle dont on ne saurait se passer, mais qui ne s'applique pas indifféremment à toutes les manifestations du discours.

L'énonciation détachée fait partie de ces usages de la parole qui mettent en défaut les postulats de ce que M.-A. Paveau appelle « la norme dialogique » :

Il n'est pas question ici de contester que l'activité langagière est située dans une interaction, quelle que soit sa forme ; mais on ne contestera pas non plus qu'il existe des discours monologiques qui mettent en défaut les postulats de la norme dialogique [...] Ces discours ne constituent pas le pendant symétrique des discours dialogiques : la « norme » dialogique est bel et bien dominante ; mais il existe ce que j'appellerai des « zones » monologiques, soit dans les pratiques verbales, soit comme moments énonciatifs dans les discours.

Paveau, 2010b : 26.

Chapitre 12

L'espace du discours

La distinction entre échanges conversationnels et genres institués, celle entre divers modes de généricité, celle entre énonciations « attachée » et « détachée » nous montrent un univers du discours qui n'est pas une surface lisse et homogène, mais qui est structuré par les tensions entre divers régimes de parole. Nous allons poursuivre dans cette direction, en introduisant une nouvelle problématique, celle des « discours constituants », qui va nous faire réfléchir sur la topographie même de l'univers du discours.

En analysant le discours, on recourt constamment à des représentations géométrisantes : « unité topique », « champ », « sphère d'activité », « domaine », « positionnement »... C'est là quelque chose d'inévitable et qui correspond d'ailleurs à la manière dont les acteurs sociaux pensent et organisent localement leurs activités. Mais dès que l'on veut appréhender l'ensemble de l'univers du discours, un certain nombre de difficultés apparaissent : est-il possible de découper l'univers du discours en régions (discours politique, médiatique, administratif, médical...) qui seraient juxtaposées comme sur une carte de géographie ? On peut en effet douter que ces diverses « régions » soient de même nature.

Ce type de problème est rarement soulevé. Le plus souvent, en effet, les discoursivistes préfèrent traiter du discours de manière très générale, ou élaborer des classifications de genres de discours sur une zone délimitée : le discours médiatique, le discours scolaire, la publicité... Ils entreprennent rarement de dresser des cartes de l'ensemble des genres et types de discours. Cette réticence se comprend ; il suffit d'avoir pratiqué un peu l'analyse du discours pour voir que les cartographies un tant soit peu ambitieuses semblent

vouées à voler en éclats, tant les relations entre les types de discours sont complexes. En fonction des critères que l'on choisit, la littérature et la publicité, le discours juridique et le discours philosophique, le discours religieux et le discours politique, etc. partagent ou non un certain nombre de propriétés. Tout regroupement se fait suivant un certain point de vue et se défait dès qu'on change de point de vue.

Mais s'il est vain de prétendre cartographier l'ensemble de la production discursive d'une société comme on le ferait pour un pays ou un continent, cela ne dispense pas de s'interroger sur le rapport qu'entretiennent les divers types de discours avec l'espace. Pour prendre un exemple trivial, on est en droit de se demander si les catégories « discours publicitaire » et « discours politique » sont du même ordre. L'une, le discours politique, renvoie à une thématique déterminée, associée pour une bonne part à des lieux institutionnels spécifiques et à un champ d'affrontement où l'on distingue une gauche, une droite et un centre ; l'autre n'est pas liée à une thématique particulière, elle se pose en quelque sorte en supplément de l'ensemble des pratiques discursives de la société et se glisse dans les interstices de l'espace social : tracts attrapés au vol dans la rue et qui ont de fortes chances de finir dans une poubelle, panneaux sur le bord des routes, pauses à l'intérieur d'une émission de radio... Ce sont là deux manières très différentes de s'inscrire « dans » l'univers du discours, et l'on est bien obligé de s'interroger sur ce que recouvre ici la relation exprimée par ce « dans ». La problématique des « discours constituants » (Maingueneau et Cossutta, 1995 ; Maingueneau, 1999) se trouve engagée dans ce type de questionnement, dès lors que ces discours impliquent une manière paradoxale de s'inscrire dans l'univers du discours.

12.1. Une appartenance paradoxale

La notion de « discours constituants » s'appuie sur une intuition banale : il y a dans toute société des types de paroles qui font autorité, qui sont reconnues comme donnant sens aux actes de l'ensemble de la collectivité. Ainsi, quand on propose un débat sur un problème de société, va-t-on solliciter des locuteurs qui s'expriment au nom de la religion, de la science, de la philosophie..., discours considérés comme ultimes, au-delà desquels il

n'y a plus que de l'indicible. La relation n'est pas réversible : le philosophe n'en appelle pas à l'autorité du journaliste pour construire une ontologie, ni le physicien à l'opinion commune pour analyser la matière.

Ces discours ultimes, que nous disons « constituants », se caractérisent au premier chef par la singularité de leur position dans l'univers du discours : ils se situent sur une frontière, celle qui leur permet de parler au nom d'un Absolu qui, lui, ne peut parler qu'à travers eux. Zones de parole parmi d'autres *et* paroles qui se prétendent en surplomb de toute autre, discours limites, placés sur une limite *et* traitant de la limite, ces discours doivent gérer dans leur organisation textuelle et leur dispositif d'énonciation les paradoxes qu'implique leur statut : pour ne s'autoriser que d'eux-mêmes, ils doivent se poser comme liés à une Source légitimante. Ils mobilisent ce qu'on pourrait appeler, en invoquant un terme grec, l'*archéion* de la production verbale d'une société. Dérivé de l'*archè*, « source », « principe », et à partir de là « commandement », « pouvoir », l'*archéion* désigne le siège de l'autorité, un palais par exemple, un corps de magistrats, mais aussi les archives publiques. Les discours constituants associent en effet étroitement un travail de *fondation* dans et par leur énonciation, la détermination d'un *lieu* associé à un *corps d'énonciateurs légitimés*, et une élaboration de la *mémoire*.

Pour jouer leur rôle, les discours constituants ne peuvent s'inscrire dans la société que de manière paradoxale, dans une impossible « appartenance » que nous appelons une *paratopie*.

Cette « paratopie » se manifeste à deux niveaux complémentaires :

– au niveau de chaque discours constituant : le discours religieux, philosophique, scientifique... tout à la fois appartiennent et n'appartiennent pas à la société, dans la mesure même où il s'agit de discours qui s'autorisent d'un Absolu. Il serait contradictoire avec la nature même du discours religieux, par exemple, de dire qu'il appartient au monde : une religion ne peut se légitimer par sa seule fonction sociale, elle communique avec un au-delà. De même, chaque fois qu'un gouvernement a voulu convertir les artistes en fonctionnaires patentés contrôlés par une bureaucratie, l'Art a perdu en quelque sorte sa raison d'être et l'on a vu apparaître des modes d'expression esthétique alternatifs, plus ou moins clandestins, qui se voulaient authentiques ;

– au niveau de chaque producteur de texte relevant d'un discours constituant : pour être à la mesure de son énonciation, le locuteur doit gérer une impossible identité à travers des formes d'appartenance/non-appartenance à la société. Pour le christianisme, l'existence paratopique du Christ, à la fois homme et Dieu, vient attester que le règne de Dieu excède le monde terrestre et que les paroles tenues par Jésus participent à la fois du monde humain et du monde surhumain. *Mutatis mutandis*, on pourrait en dire autant chez Platon de la figure de Socrate, dont la parole est à la fois dans ce monde et le transcende, comme entend le montrer sa mort exemplaire.

Nous n'avons pas encore justifié l'usage de l'adjectif « constituant », dont la valeur juridique et politique est clairement perceptible dans l'expression nominale « assemblée constituante ». Dans un discours constituant, il y a *constitution* parce que les dispositifs énonciatifs qu'il élabore légitiment, de manière pour ainsi dire performative, leur propre existence, tout en faisant comme s'ils tenaient cette légitimité de l'Absolu qui est censé parler à travers eux (le Verbe révélé, la Nature, la Beauté, la Raison, la Loi...). Le paradoxe constitutif du fonctionnement de tels discours est en effet que cet Absolu dont ils s'autorisent est supposé extérieur au discours, mais que ce même discours doit le (re)construire pour pouvoir s'appuyer sur lui : tel philosophe se légitime en invoquant la Raison, mais cela n'est possible que parce qu'il élabore dans son œuvre une conception de cette Raison qui est appropriée à son propre positionnement doctrinal.

Une distinction doit être établie entre les discours constituants, qui sont des réalités historiques, et le principe même de la *constituance*. Si l'on considère l'immense diversité des sociétés à travers le temps et l'espace, on n'y trouvera pas nécessairement des catégories telles que « discours religieux » ou « scientifique », mais on y trouvera inévitablement des paroles ultimes au statut paratopique, assumées par des êtres dont l'appartenance au corps social est problématique : chaman, sorcier, griot... Dès lors qu'elle s'inscrit dans l'Histoire, la liste des discours constituants ne saurait donc être arrêtée. Il est permis de penser que la psychanalyse, quand elle ne se réduit pas à une technique thérapeutique, a la prétention d'être un discours constituant (Blondiaux, 2009) ; c'est particulièrement évident quand on considère la version qu'en a proposée J. Lacan. Des hybridations inédites sont toujours

possibles ; on peut se demander par exemple si, autour de l'écologie et/ou des nouvelles technologies numériques, il ne va pas émerger de nouveaux discours constituants qui vont combiner des éléments du discours religieux et du discours scientifique.

À travers les opérations par lesquelles *se constituent* ces discours s'articulent l'organisation de textes et les institutions que tout à la fois ils présupposent et valident par leur énonciation. Un discours constituant n'est donc pas un simple vecteur d'idées, il articule, à travers ses dispositifs énonciatifs, textualité et espace institutionnel. Il investit l'institution qui le rend possible. La philosophie allemande du xix^e siècle, par exemple, est une philosophie foncièrement universitaire ; cela ne signifie pas seulement qu'elle est pratiquée à l'université mais encore que les doctrines philosophiques doivent légitimer dans leurs textes mêmes le fait qu'elles soient produites dans *cet* espace universitaire particulier, le leur, autrement dit que *cette* université dont ils participent est un lieu philosophique. L'artiste prototypique du xix^e siècle est un bohème, et cette bohème doit s'inscrire dans la manière dont les œuvres mettent en scène ce qui les rend possibles : l'artiste est maudit, rejeté par une société « bourgeoise » incapable d'« idéal ».

La prétention des textes constituants à faire autorité se heurte néanmoins à un obstacle irréductible : l'existence d'autres prétendants. Parce que chaque discours constituant implique un champ, où il y a concurrence entre divers positionnements (doctrines, écoles, mouvements...) ; mais aussi parce que les discours constituants eux-mêmes sont multiples. C'est ainsi qu'en Occident discours philosophique et discours religieux ont longtemps lutté pour savoir lequel d'entre eux était en droit d'occuper la position royale. Cette prétention a été contestée par les tenants de la supériorité du discours scientifique, qui n'ont cessé de conjurer la menace du religieux (de là le rôle emblématique du procès de Galilée), ou celle de la philosophie quand celle-ci manifeste quelque prétention à l'hégémonie.

Les discours constituants impliquent ainsi une triple frontière : avec une transcendance, par-delà l'univers du discours ; avec les autres discours constituants ; avec les discours non constituants. Chaque positionnement se caractérise par la manière dont il gère cette triple frontière.

12.2. La hiérarchie des genres

Un discours constituant n'est pas une zone de production discursive homogène. Il est en effet structuré comme un réseau hiérarchisé de genres de discours. Un certain nombre de textes produits par des *auctors* d'un prestige considérable occupent la position la plus élevée, au plus près de l'Absolu (Dieu, le Beau, la Nature...) qui est pertinent pour le type de discours considéré. On peut les appeler des *archétextes* : ainsi *l'Éthique* de Spinoza ou *la République* de Platon pour la philosophie, les Évangiles pour le discours chrétien, *l'Odyssée* ou *la Recherche du temps perdu* pour le discours littéraire... Une hiérarchie s'instaure ainsi entre ces textes « premiers » et ceux qui les commentent, les résument, les expliquent.

Cette hiérarchie, cependant, n'a rien de fixe. Certains textes « seconds » peuvent à leur tour devenir des archétextes : c'est le cas d'un auteur chrétien comme saint Augustin ou des Épîtres de saint Paul, qui figurent d'ailleurs dans la Bible chrétienne et sont lus lors des offices religieux. L'établissement du canon des archétextes légitimes fait l'objet d'incessants débats entre positionnements, chacun cherchant à imposer ses propres archétextes et l'interprétation qu'il juge orthodoxe.

Dès lors que les discours constituants sont en fait des réseaux de genres de discours hiérarchisés, leur étude ne peut pas se réduire à l'étude de quelques textes ou types de textes privilégiés (les productions théologiques pour théologiens, les articles scientifiques pour chercheurs scientifiques...). La grande philosophie, la haute théologie, la science fondamentale... sont toujours doublées de genres qui sont considérés comme moins nobles mais font partie intégrante des discours constituants : manuels scolaires, sermons dominicaux, revues de vulgarisation scientifique, reportages dans la presse... En appréhendant ainsi l'ensemble de la hiérarchie, on s'oppose à la doxa qui oppose les créateurs à ces parasites que seraient les critiques pour les écrivains, les vulgarisateurs pour les savants, les prêtres pour les prophètes, etc. Le discours scientifique ne pourrait exister sans les manuels et tout le système de validation et de transmission des connaissances que ceux-ci impliquent. C'est d'un même mouvement que s'instaurent le texte à interpréter et les pratiques discursives d'explication et de commentaire qui lui sont associées. Bien sûr, dans le discours religieux, le texte sacré précède

logiquement ses commentaires, mais le texte ne peut être institué comme sacré (et façonné en conséquence) que s'il est commenté... Les paroles du Christ semblent d'autant plus incommensurables qu'une infinité de commentaires s'efforcent de les éclairer. Un texte qui ne serait plus objet d'interprétation cesserait d'être énigmatique.

Chaque discours constituant a néanmoins sa manière spécifique de gérer la hiérarchie des pratiques discursives qui le structure. Dans le cas des sciences dites « dures », la hiérarchie passe surtout par une distinction entre les textes relevant de genres « fermés » écrits par des savants d'une discipline pour des savants de la même discipline (dans ce cas, les lecteurs sont des scripteurs potentiels de textes du même genre), et les genres de vulgarisation destinés à un public non spécialiste. Ici la notion d'archétexte n'a qu'une faible pertinence : certes, on admire les publications d'Einstein, mais on doit aussi s'efforcer de contester sa théorie pour faire progresser la physique théorique. En revanche, toute philosophie véritable est nécessairement un parcours de la pensée des grands philosophes du passé, qui, même si on les critique fortement, ne peuvent pas être véritablement « dépassés ».

12.3. L'atopie

Sur cette base, on pourrait être tenté de diviser en deux l'univers du discours : d'une part la paratopie des discours constituants, d'autre part les discours non constituants, qui appartiendraient pleinement à la société. En fait, le caractère problématique de l'appartenance à l'univers du discours n'est pas le monopole des discours constituants.

Considérons le cas du discours pornographique. Il est pris dans une double impossibilité : il est impossible qu'il n'existe pas ; il est impossible qu'il existe. Le premier impossible est de l'ordre du fait : étant donné ce qu'est une société, il est inéluctable que des productions de ce type surgissent. Le second impossible, en revanche, est de l'ordre de la norme : si la pornographie avait pleinement droit de cité, pouvait circuler sans aucune contrainte, alors il n'y aurait pas de société possible³⁰. Cette tension constitutive se résout par un compromis que montre bien l'ambiguïté du verbe « exister » : certes, la production pornographique existe, en ce sens

qu'elle est massivement attestée, mais elle n'existe pas pleinement, en ce sens qu'elle est clandestine, nomade, parasite, cachée... De fait, les textes pornographiques occupent l'enfer des bibliothèques publiques ou se glissent dans les recoins des domiciles de leurs consommateurs, les fabricants d'ordinateurs proposent un « contrôle parental », les marchands garantissent un emballage discret pour leurs envois, les magazines de télévision peuvent se dispenser de détailler le programme des chaînes X, cantonnés à des heures très tardives. On comprend que la pornographie prospère sur le Web, qui par nature défie les régimes usuels de territorialité : les productions pornographiques ne sont plus des objets cachés au fond de quelque placard, ce sont des réalités immatérielles disponibles en nombre infini, à une distance indéterminable de chaque internaute, dans des sites spécialisés que l'on peut convoquer et congédier en un clic. Elles sont toujours là, mais invisibles, elles ne laissent pas de traces.

On peut parler de discours *atopiques* (Maingueneau, 2007) pour des pratiques de ce type, qui se glissent dans les interstices de l'espace social. La pornographie partage cette atopie avec d'autres pratiques discursives, qui varient selon les sociétés : gros mots, chansons paillardes, rites de sorcellerie, messes noires, etc. Autant de pratiques réservées à des espaces sociaux très restreints ou à des moments très particuliers.

Ainsi, comme les discours constitutifs, la production pornographique joue sur la frontière de l'espace social. Mais ce n'est pas la même frontière : les discours paratopiques non seulement ont « droit de cité », mais encore disent le droit de la cité à être une cité. Un Socrate peut être mis à mort, Galilée condamné, les artistes peuvent être maudits, mais les discours qui définissent la Sagesse, la Vérité, la Justice, la Beauté... portent les valeurs de la société. En revanche, la production pornographique n'est que tolérée.

Cette non-appartenance à la « topie » que partagent, sous des modalités différentes, discours paratopiques et atopiques permet de ménager entre eux des passerelles. Si tant d'écrivains se sont adonnés fugacement à l'écriture pornographique, du moins en Occident, ce n'est pas seulement pour des raisons alimentaires, mais parce que littérature et pornographie communiquent en profondeur. L'une et l'autre sont des discours qui jouent des frontières ; certes, l'une est « paratopique » et l'autre « atopique », mais toutes deux n'existent qu'à travers une localisation paradoxale.

12.4. D'autres problèmes

Cette tripartition entre paratopie, atopie et topie ne suffit pas. D'autres types de discours se caractérisent par un mode d'appartenance problématique à l'univers du discours.

On pourrait par exemple évoquer le cas du discours politique. Ses similitudes avec les discours constituants sont assez évidentes, et pas seulement parce que les acteurs politiques les plus engagés légitiment leur identité et leur activité d'une manière qui n'est pas sans faire penser aux discours constituants : ils se donnent une « mission », ils sont au service de leurs concitoyens, voire de l'humanité, etc. Du point de vue de sa structure et de son fonctionnement, le discours politique partage en effet de nombreuses propriétés avec les discours constituants : compétition acharnée entre positionnements pour détenir le monopole de l'autorité énonciative, référence à des textes ou à des gestes fondateurs, inscription dans une mémoire qui fait l'objet de débats et de réévaluations incessants, tension entre des communautés d'experts, de professionnels de la politique et un public large qui est à la fois le destinataire et la caution de l'ensemble du discours (l'acteur politique est censé parler au nom du peuple). En outre, comme les discours constituants, le discours politique prétend avoir une visée globale mais ne peut être élaboré que dans des groupes restreints.

À la différence, toutefois, des discours constituants, le discours politique ne peut pas se légitimer lui-même : il doit s'appuyer sur les discours constituants pour asseoir son autorité. Les positionnements politiques doivent combiner dans des proportions variables la référence à divers discours constituants. Certains, en particulier d'inspiration technocratique, recourent à l'autorité du discours scientifique, en général l'économie. D'autres s'appuient massivement sur le discours religieux : dans le monde contemporain, on peut citer ici les courants islamiques. Mais la composante religieuse n'est pas absente de nombreux autres pays, ainsi les États-Unis. En France, les positionnements politiques, en règle générale, s'appuient massivement sur des références philosophiques « républicaines » héritées du siècle des Lumières.

On peut même accentuer la divergence entre discours constituants et discours politiques en faisant observer qu'ils sont pris dans une lutte pour la

maîtrise. La mise à mort du Christ ou de Socrate, l'effort des régimes totalitaires du xx^e siècle pour soumettre à leurs exigences l'art, la science ou la philosophie ont à cet égard valeur emblématique. Ils nous rappellent que la tension est irréductible : le politique, certes, invoque la caution des discours constituants, mais il peut aussi les dominer, dès lors qu'il dispose du pouvoir.

À côté du discours politique, mais pour des raisons bien différentes, d'autres types de discours présentent un mode d'appartenance problématique. Il suffit de songer aux médias et à Internet, qui sont étroitement liés.

On parle sans cesse du « discours médiatique » et de ses genres, comme l'on parlerait du discours scolaire, du discours communiste ou du discours administratif. Mais il est clair que la notion de « discours » appliqué aux médias prend inévitablement un tour particulier. Certes, il existe des genres de discours spécifiques de tel ou tel domaine d'activité médiatique (la radio, la presse magazine, la télévision...), mais le propre du médiatique c'est de jouer *entre* tous les discours. Comment situer dans une zone de l'univers discursif ce qui ne cesse de le traverser ? Les médias sont à la fois une zone parmi l'ensemble des aires de production discursive d'une société et un ensemble de lieux où tous les discours viennent se réfléchir, y compris les médias eux-mêmes, qui se mettent de plus en plus en scène. Même les discours constituants, qui se légitiment par une relation à un au-delà de tout discours, sont pris dans leur filet : comment parler d'un écrivain ou d'un philosophe « reconnu » sans prendre en compte le processus de la « reconnaissance », et donc le rôle des médias ? C'est encore plus évident du discours politique, pour une grande part indiscernable de ses modes de présence dans les médias, qui lui imposent leur formatage.

Dans un ordre très différent, Internet pose d'aussi redoutables problèmes d'inscription dans l'espace du discours. On peut toujours localiser physiquement les serveurs qui sont connectés sur la surface du globe, mais Internet, d'un point de vue communicationnel, fonctionne comme un espace désancré, qui déjoue les cartographies traditionnelles. On a affaire à un monde « virtuel » aux limites impensables, un monde in-localisable mais accessible de partout, qui absorbe une part croissante des activités discursives et s'infiltré progressivement dans toutes. Le Web transforme en profondeur ce qu'on peut entendre par « univers du discours ». De plus en plus, ce dernier apparaît non comme l'interpénétration de plus en plus profonde de

deux univers de discours, mais comme *un* univers traversé par une faille constitutive entre deux composantes asymétriques dont les relations évoluent sans cesse et qui sont indissociables sans être complémentaires. Penser cette duplicité, élaborer les concepts et les méthodes pertinents pour l'étudier, c'est l'un des défis que vont devoir relever les études de discours, comme d'ailleurs l'ensemble des sciences humaines et sociales.

[30](#). Cette affirmation n'implique pas que ce que nous entendons communément par « pornographie » aujourd'hui dans nos sociétés soit de toute éternité voué à la clandestinité. Non seulement parce que l'on constate certains contenus jugés autrefois pornographiques cessent de l'être, mais aussi parce qu'il est possible que dans l'avenir la position « atopique » qu'occupe la pornographie soit attribuée à d'autres types de contenu.

Chapitre 13

Le discours et ses traces

Sans le dire explicitement, jusqu'à présent nous avons abordé l'univers du discours comme un espace où l'on *produit* du discours. À de multiples reprises, pourtant, le discours nous est apparu sous un jour différent : comme *traces* d'énonciations qui ont déjà eu lieu et ont été conservées. De fait, l'univers du discours est traversé par une fissure irréductible : à tout moment il se présente comme l'interaction multiforme du dire et du déjà dit.

13.1. Deux types de traces

On peut considérer que toute reprise d'énonciations antérieures sous forme de citation est une trace de ces énonciations. On peut également, à un niveau plus spéculatif, rappeler que dans le discours se nouent en permanence le construit et le préconstruit, comme l'ont mis en évidence des auteurs tels que M. Pêcheux ou, dans un cadre théorique très différent, M. Bakhtine, à travers la problématique du « dialogisme³¹ ». Mais la notion de trace, telle que nous l'entendons ici, est plus restrictive ; elle se limite aux énoncés que l'on conserve, que l'on convertit en objets susceptibles de circuler et d'être soumis à divers traitements.

Une telle conception de la trace correspond de manière prototypique aux archives écrites – manuscrites ou imprimées – qui remplissent les bibliothèques. Mais même les sociétés sans écriture disposent d'un stock de traces qui sont conservées par la mémoire : aphorisations sentencieuses (proverbes, maximes en particulier) ou textes complets, relevant de divers genres de discours (mythes, contes, poèmes, chants, prières, incantations...).

Dans ce cas, la conservation passe par des formatages spécifiques, en particulier des formes poétiques, destinés à faciliter la stabilisation et la circulation des énoncés. À cela s'ajoutent éventuellement des techniques de mémorisation réservées à certains membres du groupe (par exemple des familles ou des communautés spécialisées dans la récitation de certains types de textes).

Dans une société qui dispose de techniques de conservation et de transmission autres que la seule mémoire, les traces relèvent de deux ensembles distincts. Il y a d'une part les énoncés originellement écrits – ou, plus récemment, filmés – qui se trouvent avoir été effectivement conservés : correspondance privée dans un placard, bandes magnétiques, textes de loi sur les rayonnages d'une administration... D'autre part, il y a les traces qui résultent du passage d'un médium à un autre. Pendant des millénaires, le paradigme en a été le passage de l'oral à l'écrit. Les modalités de ces transpositions varient au premier chef en fonction de la technologie qui permet de fixer l'énoncé. Elles varient également en fonction des normes implicites qui, pour une pratique considérée, régissent la transposition. Pendant très longtemps, quand un chroniqueur ou un historien transcrivait les propos de personnages importants, il le faisait en les reconstruisant conformément à des modèles rhétoriques, et non en essayant de citer fidèlement les paroles effectivement prononcées. Avec le développement, à partir de la fin du xix^e siècle, de techniques d'enregistrement de l'oral et de l'image animée, la notion de « fidélité » a pris un sens très différent, et l'on a accru dans des proportions gigantesques la quantité de traces audio ou audiovisuelles. Aujourd'hui tout un chacun peut à tout moment enregistrer du son ou réaliser des vidéos, pour peu qu'il dispose d'un simple téléphone mobile.

L'analyste du discours, comme l'historien, ne peut pas se contenter de décrire les procédures qui ont permis d'amener jusqu'à lui, pour les besoins de sa recherche, tel ou tel type de traces. Il lui faut également considérer ce qui, dans une configuration sociohistorique déterminée, rend possibles ces traces : des techniques, bien sûr, mais aussi des lieux institutionnels, des groupes, des croyances, des projets politiques... Les pratiques de conservation s'appuient en effet souvent sur la volonté d'un gouvernement, qui définit une politique de constitution et de gestion des archives, mais aussi

sur l'action de diverses institutions susceptibles d'avoir intérêt à conserver tels ou tels types de documents : un monastère, une entreprise, une famille... Cette activité a aussi son revers : on peut aussi décider quelles traces il faut effacer ; c'est ainsi que l'évêque espagnol Diego de Landa ordonna en 1562 de détruire les codex mayas. Mais on peut aussi détruire pour faire de la place ; l'administration précise d'ailleurs parfois combien de temps on doit conserver tel type de document, et donc quand on peut le faire disparaître. La destruction est à distinguer de l'oubli, du délaissement qui ne détruit pas mais efface en quelque sorte l'accès aux traces (les documents oubliés dans une malle à la cave), ouvrant la voie à une disparition plus ou moins rapide ou une éventuelle réactualisation, dans de nouvelles pratiques.

Pour M. Foucault, on doit ainsi pouvoir établir :

l'ensemble des règles qui, à une époque donnée et pour une société déterminée, définissent :

– les limites et les formes de la conservation : quels sont les énoncés destinés à passer sans trace ? Lesquels sont destinés au contraire à entrer dans la mémoire des hommes (par la récitation rituelle, la pédagogie et l'enseignement, la distraction ou la fête, la publicité) ? Lesquels sont notés pour pouvoir être réutilisés, et à quelles fins ? Lesquels sont mis en circulation et dans quels groupes ? Quels sont ceux qui sont réprimés et censurés ? [...]

– les limites et les formes de la réactivation : parmi les discours des époques antérieures ou des cultures étrangères, quels sont ceux qu'on retient, qu'on valorise, qu'on importe, qu'on essaie de reconstituer ? Et qu'en fait-on, quelles transformations leur fait-on subir (commentaires, exégèse, analyse), quel système d'appréciation leur applique-t-on, quel rôle leur donne-t-on à jouer ? (1068/2001 : 709-710)

13.2. La mémorabilité

La « mémorabilité », le fait qu'à un moment et en un lieu donnés un énoncé puisse devenir trace, n'est pas un phénomène extérieur à l'énonciation ; celle-ci est prise dans une relation constitutive à son propre devenir-trace. Le fait même de ne pas prétendre devenir trace est aussi une

relation à la trace.

De ce point de vue, la conversation ordinaire peut être caractérisée comme une activité discursive qui n'a pas prétention à être conservée. Si elle fait l'objet d'une conservation, c'est en quelque sorte par un coup de force. Mais ce principe général s'accommode de bien des exceptions, dès lors que certains ont intérêt à enregistrer. Il ne manque pas de familles où les parents filment pieusement les premières paroles des petits enfants, la presse « *people* » se nourrit de l'enregistrement de paroles volées (ou prétendues telles), un homme politique doit savoir qu'on peut enregistrer ses propos à son insu. De manière plus large, avec la mise à la disposition de techniques d'enregistrement accessibles à un vaste public, la détermination de la frontière entre le public et le privé est devenue insaisissable. Aujourd'hui, toute parole, fût-ce une conversation d'ordre privé, est susceptible d'être enregistrée et de se retrouver sur des sites de partage de vidéos.

J'ai ainsi étudié (Maingueneau, 2011) le parcours d'une petite phrase attribuée à N. Sarkozy (« Zapatero n'est pas très intelligent ») qui avait un moment suscité quelques remous au plan national et international. Elle aurait été dite au cours d'un repas offert à des parlementaires³². N. Sarkozy a sans doute parlé avec une relative liberté parce qu'il catégorisait spontanément la situation de communication comme une conversation privée, voire conviviale, sans journalistes ni dispositif d'enregistrement. Mais à la sortie du repas, deux journalistes de *Libération* ont fait parler les invités et à partir de là ont fabriqué un article : « Sarkozy se voit en maître du monde » (16/4/2009) où le propos incriminé apparaît sous forme de citation au discours direct. C'est cette trace imprimée qui a circulé, alimentant d'autres genres de textes, en particulier des dépêches d'agence de presse. La machine médiatique, toujours à l'affût de ce qui peut faire événement, a ainsi extrait un fragment de la citation de *Libération* pour le convertir en petite phrase, qui s'est diffusée instantanément. Nous avons ainsi affaire à une chaîne d'opérations, où interviennent une série d'acteurs qui à chaque étape ont un rapport spécifique à la trace.

Il existe en revanche des activités discursives, par exemple les actes notariés ou les textes de loi, qui sont conçues de part en part pour être conservées et réemployées par des professionnels, en particulier pour qu'ils puissent rédiger d'autres textes : des certificats, des actes de vente, des

plaidoiries... Les politiciens d'aujourd'hui font leurs allocutions en sachant que leurs propos seront enregistrés, découpés, mis en circulation et commentés par les journalistes. Cela conditionne la manière même dont le texte est rédigé : les conseillers en communication s'arrangent pour faire ressortir les énoncés qu'ils veulent voir découpés par les médias.

Dans un tout autre domaine, on ne peut pas caractériser la littérature sans prendre en compte le fait qu'elle prétend être durable. Mais cette « durabilité » prend elle-même des formes historiquement très variables. Ce n'est pas par hasard si l'on dispose de très peu de manuscrits des écrivains du xvii^e siècle : l'esthétique alors dominante ne valorisait pas les écrits de ce type, qui étaient détruits. En revanche, les manuscrits d'écrivains des xix^e et xx^e siècles abondent ; les créateurs de cette époque, puis, après leur mort, leur entourage ont traité les brouillons avec un respect qui s'explique par la conception que l'on se faisait de l'art et des artistes : à partir du xix^e siècle, l'esthétique a en effet sacralisé le geste créateur, la genèse, et donc les brouillons.

Nous allons rapidement évoquer un exemple, pris dans un monde très différent du nôtre. Il s'agit de quelques textes qui figurent en bonne place dans les œuvres de Pascal. Dans le volume édité par L. Brunschvicg des *Pensées et opuscules*³³, ces courts textes sont donnés sous le titre « Extraits des lettres à Mlle de Roannez » et sont disposés dans l'ordre chronologique, chacun étant précédé d'une date (« septembre 1656 » pour la I, « dimanche 24 septembre 1656 pour la II, etc.). Ce mode de présentation donne au lecteur le sentiment qu'il lit une partie de la correspondance de Pascal. Si l'on considère maintenant les *Œuvres complètes de Blaise Pascal* publiée à partir de 1904 par L. Brunschvicg, P. Boutroux et A. Gazier (Hachette), ces textes figurent non parmi les « lettres » mais parmi les « opuscules ». Ces flottements peuvent se comprendre si l'on considère le parcours qu'ils ont suivi avant de figurer dans les œuvres de Pascal. On ne dispose pas de l'original. Quelqu'un vers 1730 a recopié des papiers qui se trouvaient dans les archives de la famille de la sœur de Pascal. Il a réparti la correspondance de Pascal dans plusieurs recueils ; les textes qui nous intéressent s'y trouvent non sous forme de lettres mais d'extraits rangés dans un ordre non chronologique. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le destinataire de ces lettres avait permis qu'on en copie les passages jugés importants.

On le voit, il y a ici un certain nombre d'opérations sur les traces. La première est celle de leur destinataire, qui a pris la décision de conserver avec soin ces lettres, ce qui impliquait que l'on pensait qu'il y avait un intérêt à le faire. D'ailleurs, par la suite, les originaux ont été détruits par la destinataire, Charlotte de Roannez, peu avant sa mort en 1683, à la demande de son mari : c'est bien le signe qu'il y avait un enjeu dans leur conservation. Une autre décision a été de transmettre les lettres à d'autres personnes, après la mort de Pascal (1662). Une autre a été d'en recopier certains fragments, apparemment jugés plus mémorables que le reste des lettres, dans un recueil qui contient d'autres traces des archives de la famille de Pascal. Ce découpage d'extraits par des tiers a transformé le statut de ces textes : dès lors, il ne s'agit plus de correspondance mais de fragments décontextualisés et réordonnés ; on entre ainsi dans la logique de « pensées » sur un certain sujet, Pascal étant traité comme une autorité dont on recueille pieusement les pensées à des fins d'enseignement religieux. Cela n'a été possible que parce que ceux qui s'en sont occupé agissaient à l'intérieur d'un cadre qui leur était familier : à l'époque, on se devait de recueillir les pensées de ceux dont la vie avait été édifiante. Au ^{xix}^e siècle, ceux qui ont édité Pascal comme un grand auteur du patrimoine littéraire français ont décidé d'extraire du recueil de 1730 les passages qui lui étaient attribués, pour les publier dans les « œuvres complètes ». Suivant en cela la logique de l'énonciation que nous avons dite « détachée » (chapitre 11), ils ont ainsi rejeté au second plan le fait qu'il s'agisse d'une correspondance, et recatégorisé les fragments pour en faire des « opuscules », c'est-à-dire un genre de texte caractéristique d'un penseur.

On peut aller encore plus loin, en inscrivant la « mémorabilité » du texte de Pascal dès sa rédaction. Il est permis en effet de considérer que ce qui est advenu à ces lettres aux Roannez – le découpage de quelques passages à des fins d'édification religieuse – était virtuellement présent dans les conditions mêmes de leur production. En écrivant des lettres à teneur fortement théologique à des amis aristocrates nullement spécialistes de ce domaine, Pascal se conformait à une pratique discursive routinière dans la communauté janséniste, où l'on s'efforçait d'écrire des textes édifiants, qui soient dignes d'être conservés et médités, des textes susceptibles de conforter la foi de leur auteur et celle d'autres membres du groupe.

Ainsi, dans le monde à l'intérieur duquel Pascal écrit ses lettres édifiantes comme dans celui où certains propos de table de N. Sarkozy sont convertis en petite phrase, pour des raisons différentes la conversion des énoncés en traces, même si elle est contingente, implique une série d'opérations et de conditions de traitement du discours qui sont constitutives d'une certaine configuration historique.

13.3. Un archivage généralisé

On assiste aujourd'hui à une transformation profonde de la relation aux traces. Auparavant, quand le manuscrit, puis l'imprimé régnaient presque sans partage, les traces pouvaient – du moins dans l'imaginaire – être renfermées dans l'espace de bibliothèques. Il suffit de penser aux productions du Web pour que l'idée même d'une totalisation des traces dans une même enceinte perde tout sens. Non seulement parce que le Web défie par nature toute cartographie, mais aussi parce que les sites se transforment sans cesse, que toute capture d'écran ne saisit qu'une transition fugace. Le problème majeur, dès lors, ce n'est plus de multiplier les rayonnages et d'améliorer le classement des archives, mais de déterminer ce qu'il faut conserver, de définir des critères de sélection pertinents pour des usages futurs dont il est difficile de concevoir la nature exacte.

Indépendamment des problèmes spécifiques posés par le Web, avec la multiplication des instruments d'enregistrement, l'accroissement des capacités de stockage des ordinateurs et l'accès à l'archivage d'activités sémiotiques qui lui échappaient ou qui n'existaient pas (enregistrement des requêtes sur des moteurs de recherche, des sms, des mails, etc.), on voit s'étendre de manière pratiquement incontrôlable le champ de l'archivable. En effet, aux traces « explicites » que sont les documents mis en ligne s'ajoutent les traces « implicites » prélevées à l'insu des internautes, les « marques laissées par l'utilisateur d'une application informatique, témoignant d'un contact passé avec cette application qui en programme l'inscription » (Ertzscheid, Gallezot, Simonnot, 2013 : 55). Le développement de bases de données constituées à partir des activités des usagers sur le Web est indissociable du rôle de compagnies planétaires telles que Facebook ou Google. Celles-ci tirent leur richesse de leur gestion de ces traces, qui

peuvent être soumises à une multitude de traitements, en fonction des objectifs de celui qui les exploite. Les bases de données deviennent ainsi un enjeu essentiel, que se disputent intérêts étatiques et privés. Pris dans un paradoxe constitutif,

l'Internet est un dispositif qui, par la rapidité qu'il propose, rapproche les communications de l'oralité, mais en même temps ses applications permettent d'inscrire de manière plus ou moins pérenne la trace de ces échanges dans les mémoires informatiques.

Ertzscheid, Gallezot, Simonnot, 2013 : 56.

Les particuliers eux-mêmes, dans leur vie quotidienne, sont contraints à un travail d'archivage et de tri permanent. Les messages, les fichiers s'accumulent dans les mémoires numériques : utiliser un smartphone ou un ordinateur, c'est constamment faire des choix en matière de conservation des données enregistrées dans la mémoire, gérer des stocks. Avec les clés USB, les disques auxiliaires ou les *clouds*, le tri se double d'une activité de duplication illimitée qui étend sans cesse le champ des traces dont l'individu est le maître incertain.

Ce travail d'archivage s'étend aux événements de la vie privée : événements marquants (mariage, anniversaire, Noël...) ou routines de la vie quotidienne, tout est susceptible à tout instant d'être capté par des photos ou des enregistrements audiovisuels. Les individus agissent et mettent en scène simultanément leurs paroles et leurs gestes, en vue de réagencements et de mises en récit ultérieurs. Le moindre logiciel de montage vidéo permet de faire de tout un chacun quelqu'un qui opère un traitement des traces.

À leur niveau, les études de discours contribuent elles aussi à créer des traces, par le seul fait qu'elles convertissent des énonciations en corpus, traces formatées en vue d'une recherche d'un certain type. Cette conversion peut s'appuyer sur des documents écrits ou des vidéos existant au préalable, mais elle peut aussi être le fait du chercheur, qui enregistre des données – à l'insu, ou avec l'accord des locuteurs³⁴ – ou qui suscite leur production : réponses à un questionnaire, entretiens, tests... Ces recherches, à leur tour, laissent des traces, autant de ressources pour d'autres chercheurs qui voudraient étudier par exemple la manière dont on construit des données en sciences humaines et sociales ou s'intéressent à l'histoire de l'analyse du

discours.

Travailler sur le discours, c'est faire l'expérience des relations inextricables entre trace, éthique et pouvoir. Conserver la trace d'une énonciation ne peut en aucun cas être un acte neutre. Dans le *Phèdre* de Platon, Socrate critique l'écriture qui permet à une parole de circuler de manière incontrôlable : « Une fois écrit, un discours roule de tous côtés, dans les mains de ceux qui le comprennent comme de ceux pour qui il n'est pas fait, et il ne sait pas même à qui il doit parler, avec qui il doit se taire. Méprisé ou attaqué injustement, il a toujours besoin que son père vienne à son secours ; car il ne peut ni résister ni se secourir lui-même. » (275e). Avec l'écriture, la parole peut en effet s'adresser à des destinataires pour lesquels elle n'a pas été conçue : il est de la nature de la trace d'échapper, de pouvoir être soumise à des interprétations et des traitements que sa source ne peut maîtriser. Le locuteur enregistré par le chercheur en sciences sociales, les instituts de sondage ou les centres d'appel, le professionnel de la politique dont la conversation est enregistrée sur un téléphone portable, l'internaute dont les clics sont archivés par un serveur, le réseau social qui conserve de manière illimitée les contenus mis en ligne par ses membres, les services d'espionnage qui captent conversations téléphoniques ou courriers, ou simplement les méta-données... sont autant de pratiques qui engagent inéluctablement des débats d'ordre éthique. La maîtrise des traces laissées par la parole est un extraordinaire instrument de pouvoir : qu'il s'agisse du simple maître chanteur qui détient une lettre ou une vidéo compromettante, de la compagnie qui a accès aux documents confidentiels de ses concurrents, de la police qui construit des bases de données, de l'opérateur qui construit des profils d'internautes à partir de leurs requêtes...

[31](#). Sur la relation entre Pêcheux et Bakhtine, voir Authier-Revuz (1982) ou Paveau (2010a).

[32](#). Le repas en question a eu lieu le 15 avril 2009. Comme j'ai essayé de le montrer, cette « petite phrase » est inséparable du tissu énonciatif dans lequel elle est prise et ne peut pas être attribuée sous cette forme à N. Sarkozy.

[33](#). Paris, Hachette, 1897, p. 209 et suivantes.

[34](#). Le développement du Web a porté à leur paroxysme les problèmes éthiques liés à la recherche. Sur ce point voir Latzko-Toth et Proulx (2013).

Chapitre 14

Nouvelles textualités

L'analyse du discours a émergé et s'est diffusée à partir des années 1960, dans un monde encore structuré par la dualité oral/écrit : le sous-titre de la principale revue dans ce domaine, *Discourse studies*³⁵, se présente significativement comme une revue internationale « *for the study of text and talk* », expression qui repose implicitement sur cette dualité. Le développement, à la fin du xx^e siècle, des technologies nouvelles de la communication a fait apparaître de nouvelles pratiques, spécifiques de l'univers numérique, mais a aussi modifié en profondeur les modalités traditionnelles d'exercice du discours. Les analystes du discours sont alors amenés à s'interroger sur la pertinence des catégories qu'ils utilisent, à se demander si elles sont à la mesure de cette nouvelle donne.

14.1. La multimodalité

La première évidence qui s'impose est qu'une part toujours croissante de la communication est « multimodale », c'est-à-dire qu'elle mobilise simultanément plusieurs canaux.

Déjà, le discours oral est multimodal par nature, puisque la communication active simultanément la production d'un flux sonore et celle de mouvements corporels qui lui sont associés. La communication verbale est un tout expressif qui associe gestes et signes linguistiques. Ce qui incite les chercheurs à proposer des modèles de production du langage où cognition verbale et cognition spatiale travaillent ensemble. Le problème est alors de savoir quelles sont les relations entre ces deux modes, étant entendu que la gestualité ne se contente pas d'illustrer ce que dit la parole : elle entretient des

relations de complémentarité avec elle, en fonction du type d'activité verbale exercée (description, explication, narration...) et de l'attitude du locuteur à l'égard de sa propre énonciation et de celle d'autrui. Ce type de phénomènes n'a rien de nouveau ; ils ont été étudiés dès les débuts des recherches sur le discours, en particulier aux États-Unis, où l'on s'est particulièrement intéressé aux interactions orales.

En fait, ce qui a certainement le plus contribué à imposer les problématiques liées à la multimodalité, c'est le fait que la part des énoncés « écrits » comportant des éléments iconiques croît sans cesse. Cela ne manque pas d'affecter la notion même de « texte » ; on parle ainsi parfois d'« iconotexte » pour désigner ces productions sémiotiques où l'image et la parole sont indissociables. Sans évoquer le cas des sites Web, il suffit de songer à des phénomènes aussi divers que les émoticônes dans les sms ou les courriels, la publicité, dans laquelle s'interpénètrent profondément la composante visuelle et la composante verbale, ou encore les présentations PowerPoint, qui sont devenues un élément essentiel de la communication à l'intérieur des institutions et en particulier dans le monde scientifique. Même la presse écrite traditionnelle est contrainte de privilégier la mise en scène, le visuel, en opérant des mises en page fondées sur le phénomène de l'hyperstructure (voir Grosse et Seibold, 1996 ; Adam et Lugrin, 2000), c'est-à-dire en faisant éclater un texte en plusieurs textes plus petits, de façon à former une sorte de mosaïque de modules hétérogènes, disposés sur une double page. On voit ainsi se dégager un niveau intermédiaire de structuration entre l'ensemble du journal, élément supérieur, et l'article, élément inférieur.

L'importance de la dimension iconique se traduit ainsi à deux niveaux : d'une part les énoncés verbaux s'incrudent dans les images ou les images accompagnent les textes, d'autre part l'ensemble que forment les images et les énoncés verbaux constitue lui aussi une forme qui est travaillée pour elle-même.

La multimodalité s'infiltré dans l'ensemble des manifestations de la parole. Un meeting de quelque envergure est mis en scène. Il impose un décor et les étapes du processus sont scandées par des morceaux de musique. La mise en scène de la parole se trouve ainsi surmontée d'une autre, visuelle et sonore, avec laquelle elle interagit. Cette multimodalité va souvent de pair avec la

multiplication des sources : ceux qui participent au meeting peuvent voir sur un ou plusieurs écrans le visage de l'orateur qu'ils sont en train d'écouter. Ces images ne redoublent pas ce que voit l'auditeur : elles sont en fait le résultat de choix opérés par la régie, qui peut en outre réaliser des gros plans sur telle ou telle partie de l'auditoire.

Ces évolutions ont pour effet de modifier le regard que le chercheur porte sur les corpus, qui sont de moins en moins intégralement verbaux. Étant donné qu'un nombre croissant de productions discursives sont multimodales, restreindre l'étude aux seuls matériaux verbaux (oraux ou écrits) ne va plus de soi : c'est un choix qui a besoin d'être justifié par les objectifs de la recherche.

14.2. Le Web

La multimodalité est poussée au paroxysme par le développement du Web qui – comme ont pu le faire en leur temps l'écrit et de l'imprimé – a une incidence profonde non seulement sur les pratiques verbales (c'est une banalité que de dire qu'Internet a suscité de nouvelles pratiques : courrier électronique, forums, blogs...), mais sur la conception même que nous pouvons avoir de la discursivité, et en particulier des genres de discours.

On fait communément une distinction (voir par exemple Sheperd et Watters, 1998) parmi les genres en usage sur le Web entre ceux qui reprennent des genres d'autres médias (par exemple l'imprimé ou la vidéo) et les véritables « cybergénres », ceux qui sont spécifiques du Web. Si l'on adopte ce point de vue, une bonne part du Web ne ferait qu'adapter aux contraintes d'Internet des genres qui ont été façonnés ailleurs : des conversations (forums, chats...), des journaux d'information, des dictionnaires, des cours, des romans, etc. En fait, s'il est indéniable qu'un grand nombre de pratiques sur le Web trouvent leur origine dans des pratiques antérieures, cela ne signifie pas qu'elles relèvent du même ordre. Dès lors que l'on prend au sérieux la notion de genre de discours, qu'on donne tout son poids au médium, peut-on réellement parler du *même* genre hors du Web et sur le Web ? On peut d'ailleurs tenir un raisonnement comparable avec le passage de l'oral à l'écrit : les épopées récitées par les aèdes antiques ne relèvent certainement pas du même genre de discours que

ces monuments écrits que sont *l'Iliade*, *l'Odyssée* ou *l'Énéide* qu'on va lire en livre de poche.

Les genres de discours, tels que nous les avons analysés plus haut (chapitre 10), sont structurés par la hiérarchie des plans de la scène d'énonciation :

Scène englobante > Scène générique > scénographie

Dans ce système que l'on peut dire « classique », l'hypergenre joue un rôle périphérique ; il ne se situe pas au niveau du genre de discours, mais du groupe de genres. Ce système est-il pertinent pour le Web ? Il ne le semble pas. En effet, alors que le régime que nous avons dit classique place la scène générique au centre, sur le Web la scène générique est affaiblie. Les unités de communication sont en effet de même nature : il s'agit de sites Web, soumis comme tels aux mêmes contraintes techniques. Cette homogénéisation est renforcée par la nécessité de pouvoir circuler par hyperliens d'un site à l'autre. Il se produit ainsi un lissage des différences entre les scènes génériques. C'est désormais la scénographie, la mise en scène de l'information, qui joue le rôle clé ; elle mobilise en outre massivement les ressources multimodales (image fixe ou mouvante, son) et les opérations hypertextuelles.

Sur le Web, cet affaiblissement de la scène générique et de la scène englobante (où l'on distingue le politique, le religieux, le publicitaire...) va en effet de pair avec une hypertrophie de la scénographie numérique qui est sans commune mesure avec la scénographie strictement verbale. On peut en effet distinguer deux types de scénographie dans les sites : une scénographie *verbale* et une scénographie *numérique*. La scénographie « verbale » est celle qu'implique l'énonciation : pour la *Lettre à un provincial* de B. Pascal, par exemple, c'est la relation épistolaire du Parisien à un ami qui vit en province. Mais si l'on place cette lettre sur un site Internet, elle sera intégrée dans une nouvelle configuration, une scénographie *numérique* qui enveloppe la scénographie proprement verbale : ce sera à la fois une image sur un écran, un support d'opérations (par exemple si l'on peut cliquer sur tel ou tel mot ou groupe de mots), un constituant de l'architecture du site où elle figure. La scénographie numérique peut ainsi s'analyser en trois composantes :

– une composante *iconotextuelle* (le site montre des images et

constitue lui-même un ensemble d'images sur un écran) ;

- une composante *architecturale* (le site est un réseau de pages agencé d'une certaine façon) ;

- une composante *procédurale* (chaque site est un réseau d'instructions destinées à l'internaute).

La scénographie numérique résulte de l'interaction entre ces trois composantes, qui peuvent converger ou diverger : par exemple, une scénographie procédurale très didactique peut contraster avec une scénographie iconotextuelle très « poétique » (couleurs pastel, typographie élégante...).

La transformation de la généralité qu'implique le Web concerne également la textualité. Le Web tend à déstabiliser la hiérarchie entre ce qui serait un texte principal et un paratexte (préface, notes de bas de page...) ; ce qui est lié au fait qu'on ne peut pas embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de la « page » : c'est un « écran » qui s'offre au regard, saisie partielle d'une totalité qui ne se donne jamais comme telle, qu'il faut dérouler. Sur la plupart des sites, une page d'écran n'est pas *un* texte, mais une mosaïque de modules qui sont hétérogènes d'un point de vue énonciatif et modal : signaux, diagrammes, publicités, débuts d'articles, slogans, titres, vidéos... Et, bien souvent, ces modules ne sont pas des textes ou même des fragments de texte auto-suffisants, mais des sortes de portes qui, par un clic, peuvent donner accès à un autre espace (d'autres pages du même site ou d'autres sites, une vidéo ou une publicité...). On ne peut pas parler ici de micro-textes, de textes courts (par exemple les maximes ou les petites annonces traditionnelles), mais d'une subversion généralisée de la logique du texte. On assiste ainsi à une « profonde transformation de la relation entre le fragment et la totalité », dans la mesure où

les discours ne sont plus inscrits dans des objets qui permettent de les classer, hiérarchiser et reconnaître dans leur identité propre. Le monde numérique est un monde de fragments décontextualisés, juxtaposés, indéfiniment recomposables, sans que soit nécessaire ou désirée la compréhension de la relation qui les inscrit dans l'œuvre dont ils sont extraits.

Chartier, 2012 : 12-13.

Sur les sites Web, l'identité même d'un énoncé est problématique. Ce qui apparaît sur l'écran ne définit qu'un état transitoire. En fonction de contraintes qui varient selon le type de site concerné, les contenus des modules peuvent à tout moment se renouveler, chacun selon son rythme, faisant vaciller une des conditions implicites de ce qu'on appelle traditionnellement un texte : la stabilité. Si bien qu'en droit toute citation extraite d'une page Web doit indiquer non seulement l'adresse URL et l'année, mais le jour, l'heure, voire la minute à laquelle l'internaute y a eu accès. On comprend l'embarras des organismes qui sont chargés de capturer des pages pour conserver une mémoire du Web.

S'il existe à l'évidence des « genres » sur le Web, de grandes catégories de sites (sites marchands, blogs, sites d'information, sites de partage de vidéos, etc.), ce ne sont pas des genres classiques. On a plutôt affaire à une catégorisation qui relève de ce que nous avons appelé plus haut l'hypergenre. Ces « genres » de sites sont en effet des formatages peu contraignants qui rendent possibles de multiples scénographies. C'est le cas par exemple du blog, qui se caractérise avant tout par le fait qu'il mobilise un certain type de logiciel. Il s'agit d'un formatage qui est commun à des domaines très divers : blog personnel, institutionnel, commercial, etc. Il suppose en effet une relation communicationnelle minimale : une entité qui possède un nom propre parle de lui/elle-même à quelqu'un qui visite son site. Les scénographies qui se développent dans le cadre d'un tel hypergenre ne sont cependant pas diversifiées à l'infini : un certain nombre de routines s'installent. Dans une étude consacrée à 80 blogs de professionnels de la politique en France qui étaient en ligne pendant le mois de septembre 2007, L. Lehti (2011) a ainsi pu distinguer cinq types de scénographies verbales : « journal intime », « album », « panneau d'affichage », « essai » et « débat ».

Sur le Web, le recours à tel hypergenre ou à telle scénographie est loin d'être insignifiant. Il permet de donner sens à l'activité de communication en instaurant une certaine relation entre les partenaires de la communication, et ces choix sont symptomatiques d'une certaine configuration sociale. Par exemple, en ce qui concerne la prostitution féminine, une bonne part de ce que la police appelle « racolage » se fait aujourd'hui à travers les blogs personnels. Cette nouvelle pratique contraste avec la prostitution traditionnelle qui s'exerçait sous la protection de quelque proxénète et dans

des zones marginales des villes. Le recours au blog permet de brouiller la distinction entre prostituée professionnelle et femme ordinaire, entre clientèle et réseau d'amis. Les relations sont censées s'établir entre individus, et non à travers la médiation de tiers. Cette tendance entre en consonance avec celle qui relègue scène englobante et scène générique à l'arrière-plan : dans un cas comme dans l'autre, on peut difficilement raisonner en termes de rôles et d'institutions.

14.3. Les trois formes de textualité

Au-delà des genres de discours, c'est, on l'a vu, une certaine conception de la textualité qui est mise en cause par le Web. Le concept d'hypertexte introduit en 1965 par Ted Nelson avait précisément pour fonction de contester le caractère séquentiel du texte. De fait, les trois types fondamentaux de communication (oral, imprimé, numérique) impliquent des *formes de textualité* distinctes.

1) Dans l'oralité conversationnelle, les partenaires ne peuvent pas appréhender comme texte – c'est-à-dire globalement et de l'extérieur – l'activité de parole dans laquelle ils sont engagés. On pourrait parler d'une textualité *immergée*. Certes, une fois qu'il est transcrit, un échange verbal devient un texte pour l'analyste, mais ce texte ne reflète pas le point de vue des interlocuteurs et n'est pas *la* représentation de la conversation, ce n'en est qu'une représentation parmi d'autres, celle qui résulte de la technique de transcription choisie.

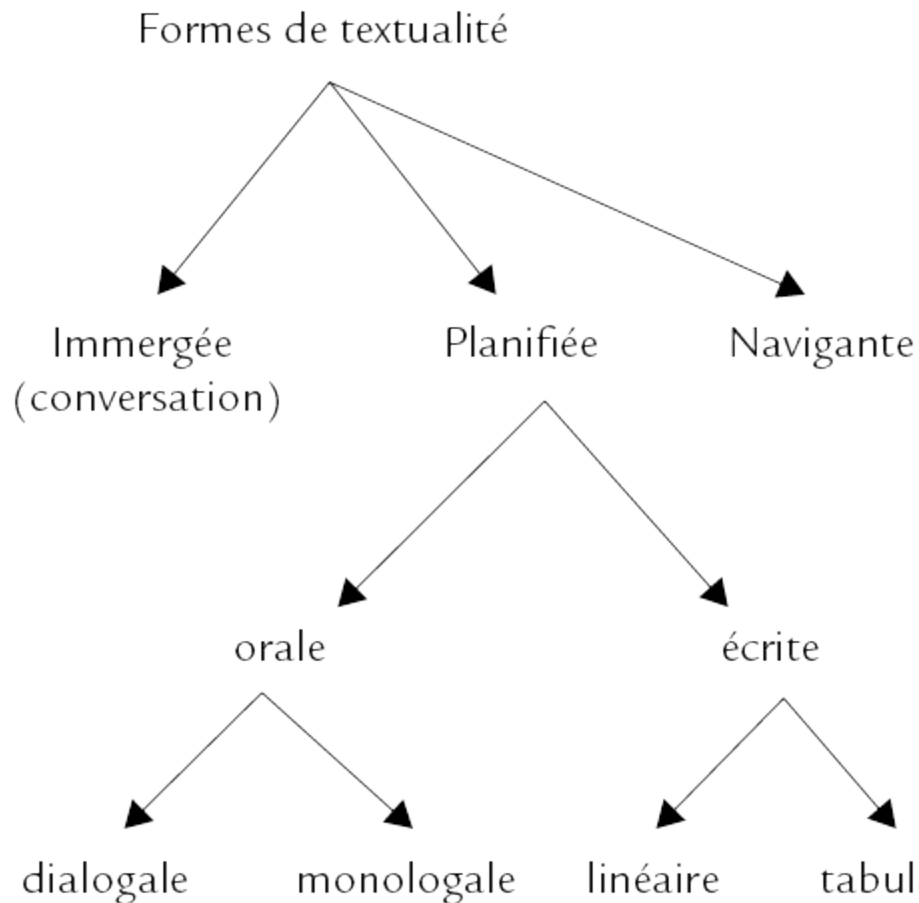
2) Dans le cas des genres institués, on a affaire à une textualité *planifiée*, orale ou écrite, où la parole est régie par un dispositif préalable dont les participants sont censés avoir intériorisé les contraintes. Ce type de textualité peut se manifester de deux manières :

– *monologale*, quand le locuteur planifie seul le développement de son énonciation. C'est la situation par exemple d'un prédicateur, d'un conférencier, d'un journaliste ou d'un romancier. Quand elle est écrite, cette textualité planifiée peut se manifester de deux façons : *linéaire* et *tabulaire*. Certes, n'importe quel texte écrit est aussi d'une certaine façon « tabulaire », puisqu'il se présente au lecteur comme une image,

soumis comme tel à des normes de mise en page. Mais en règle générale, ces normes sont seulement censées clarifier l'articulation du texte, qui est fondamentalement linéaire. Dans la textualité tabulaire, en revanche, le texte fait aussi image, et il est traité comme tel. C'est le cas en particulier dans la publicité ou dans la presse écrite contemporaine, où chaque page et chaque double page sont véritablement composées, de manière à former une sorte de tableau, soumis à des impératifs esthétiques ;

– *dialogale*, souvent associée à la présence d'un public, en particulier quand il s'agit de radio ou de télévision. Les énonciations sont organisées à l'avance et gérées pendant l'activité de parole, soit par un modérateur qui cherche à se conformer à certains schèmes, soit par les participants eux-mêmes qui se soumettent spontanément aux normes tacites du genre de discours dans lequel ils sont engagés.

3) La textualité *navigante* est celle du Web, qui implique une transformation de la notion même de « lecture » : c'est chaque internaute qui, par les choix qu'il effectue au cours de sa navigation, fabrique l'hypertexte qu'il « lit ». Est ainsi mis en question un présupposé qui est au cœur de l'humanisme traditionnel : la relation entre *un* Sujet, auteur et/ou lecteur, et *un* texte qui est *donné*, déjà là. À la relation imaginaire qui relie un texte à son ou ses auteurs se substitue une mise en relation généralisée, dans un espace ouvert, constitué de sites qui sont des agencements collectifs.



Il faut reconnaître que la conception que l'on se fait habituellement de la textualité repose implicitement sur la textualité « planifiée ». Celle-ci est elle-même étroitement liée à la généricité classique où l'on peut distinguer scène englobante, scène générique et scénographie, un système dont la scène générique constitue le pivot. Pour des raisons très différentes, ni la textualité conversationnelle ni le Web ne sont soumis à cette logique. Alors que la généricité classique s'appuie sur une cartographie des activités verbales (il y a des types de discours et à l'intérieur de ceux-ci des institutions de parole bien différenciées), la logique du Web est celle d'une dé-différenciation des multiples domaines de la parole, par une exacerbation à la fois de la scénographie et de l'hypergenre. Une telle évolution se fait aux dépens des contraintes institutionnelles, mais aussi aux dépens de l'Un du texte. Sur l'écran apparaissent des images transitoires en recomposition perpétuelle, des mosaïques de modules typographiques, des tableaux de bord, des nœuds dans un réseau, non des textes qu'on pourrait rapporter à des lieux circonscrits dans des territoires aux frontières claires.

Chapitre 15

Communications d'un troisième type

Le développement de l'analyse du discours dans les années 1960 a été largement tributaire, surtout aux États-Unis, de la multiplication des études consacrées aux échanges oraux. En s'appuyant sur les progrès techniques en matière d'enregistrement audiovisuel, il s'agissait de réagir contre une conception de la communication qui ne mettait pas au centre de l'attention le caractère interactif du langage et sa radicale contextualité³⁶. Cet intérêt pour l'oralité conversationnelle était partagé par divers courants : ethnographie de la communication (D. Hymes), analyse conversationnelle (H. Sacks), sociolinguistique interactionnelle (J. Gumperz), ethnométhodologie (H. Garfinkel) ; même si elle ne recourait pas à des corpus enregistrés, la microsociologie de la vie quotidienne d'E. Goffman a œuvré dans le même sens. Ces recherches, on l'a vu, ont eu pour effet de renforcer le présupposé que l'interaction orale est la forme fondamentale et authentique de la parole.

Le problème est que l'évolution des technologies au cours des décennies suivantes a aussi fait apparaître des formes de communication qui s'éloignent de ce modèle, contraignant les spécialistes du discours à complexifier la représentation qu'ils se font de l'activité verbale.

Cette dernière est communément conçue comme un flux sonore qui circule entre deux interlocuteurs qui se font face ; quand ils sont physiquement séparés, les sujets parlants peuvent s'aider d'instruments, que ce soit un téléphone (qui préserve le caractère immédiat de l'échange), une plume ou une machine à écrire, qui permettent une communication différée, en l'occurrence écrite. Mais chacun peut faire le constat qu'aujourd'hui les locuteurs passent de plus en plus de temps à produire des énoncés qui entrent difficilement dans ces cadres. M.-A. Paveau parle ainsi de « technologie discursive » pour désigner « un dispositif au sein duquel la production

langagière et discursive est intrinsèquement liée à des outils technologiques (appareils, logiciels, applications, plateformes » (2012 : 106). Ce terme de « technologie discursive » s'inscrit dans le prolongement de la notion de « technologie intellectuelle », diffusée par l'anthropologue Jack Goody (1977), qui a en particulier réfléchi sur les effets de l'introduction de l'écriture sur la civilisation. Selon lui, l'écriture n'aurait pas seulement permis de fixer la pensée : elle l'aurait transformée. Une technologie intellectuelle est en effet un instrument ou dispositif qui permet aux humains d'augmenter leurs capacités cognitives. Ce qui implique que ces dernières dépendent pour une part importante des outils de communication utilisés. Si l'on suit cette perspective, les nouvelles technologies de la communication ne sont pas seulement des instruments au service d'une communication verbale qui resterait fondamentalement inchangée : elles modifient la matérialité de ce qu'on entend par « discours », avec tout ce que cela implique en termes de relations sociales et de construction de la subjectivité.

15.1. Conversation et postages

La conversation prototypique, on l'a dit, passe par le canal oral et met en présence des locuteurs – au moins deux³⁷ – qui assurent une gestion conjointe de l'alternance des tours de parole et s'influencent mutuellement en mobilisant divers types de signes (verbaux, prosodiques, gestuels, vestimentaires...). Une telle caractérisation peut être étendue sans trop de difficulté aux conversations téléphoniques, même si les interlocuteurs ne partagent pas le même environnement physique.

La communication électronique modifie cet état de choses. Tout d'abord, elle introduit un éventail de formats d'échange à la fois spontanés et « écrits » (tchats, mails, textos...), une sorte de *conversécriture* qui, à divers titres, subvertit la distinction traditionnelle entre échange immédiat (conversation) et différé (écrit), comme cela se voit au niveau des ressources linguistiques : ces types d'énoncés « écrits » possèdent de nombreux traits caractéristiques de l'oralité conversationnelle. On peut néanmoins considérer que ce phénomène ne met pas fondamentalement en cause le modèle classique, qu'il s'agit là seulement d'extensions de la conversation ou de l'échange épistolaire, un peu comme le téléphone a été en son temps une extension de la

conversation.

Plus embarrassant, en revanche, est le fait que l'on voit proliférer des types d'énoncés dont il est difficile de dire qu'ils relèvent de l'échange verbal. Il suffit de songer aux « tweets », aux « *I like* », aux « commentaires » sur les profils Facebook, aux « réactions » des internautes aux nouvelles des sites d'information, etc. Il peut aussi s'agir de messages non verbaux (fichiers musicaux, vidéos ou photos), accompagnés le plus souvent de paroles et que l'on peut « partager » sans être physiquement en contact. On conviendra d'appeler *postages* ces diverses catégories d'énoncés. Ils ne s'inscrivent pas dans une chaîne serrée d'interactions, ils peuvent mettre un certain temps à trouver leur(s) destinataire(s). Sauf s'il s'agit de questions qui exigent une réponse immédiate, ils autorisent une gamme très ouverte de réactions, plus ou moins rapides, voire aucune réaction du tout. Cette évolution va de pair avec la mise en cause de la notion d'adresse – au double sens de l'identification d'un destinataire bien spécifié et du lieu physique où l'on doit délivrer le message. On assiste en effet à une dé-localisation de la production et de la réception des énoncés : on peut en produire n'importe où, en recevoir n'importe où. Le destinataire n'a donc pas besoin de se demander où se trouve(nt) son (ou ses) destinataire(s), ni ce(s) dernier(s) où se trouve le destinataire.

Ces postages tendent en outre à s'affranchir des contraintes usuelles de l'organisation textuelle, des formes de textualité organique. Il ne s'agit pas, comme dans une conversation ordinaire, d'interventions de divers interlocuteurs qui en se combinant vont former une totalité compositionnelle plus vaste. Ils peuvent se réduire à un signe de ponctuation, un émoticône, un mot, un groupe de mots, une ou plusieurs phrases... On est loin de la correspondance épistolaire, qui peut difficilement se passer de textes, ou de la conversation, dans laquelle les interactants coopèrent pour constituer une séquence structurée, avec ses rites d'ouverture et de clôture et une nécessité de complétion (réparation, symétries, etc.).

On peut s'étonner que les postages puissent ainsi s'affranchir des contraintes qu'imposent l'alternance des tours de parole ou la textualité. En fait, de tels énoncés sont possibles parce qu'ils sont indissociables de communautés restreintes dont ils contribuent à maintenir la cohésion : 1) des destinataires identifiés (mails et textos) ; 2) des destinataires collectifs

regroupés autour d'un même individu (« amis », « *followers* ») ; 3) des destinataires indéterminés mais focalisés sur un même centre d'intérêt (posts sur les forums)... Les postages s'énoncent ainsi à l'intérieur d'un espace de connivence plus ou moins forte, d'un flux continu de manifestations de sociabilité où chacun peut « s'exprimer » ponctuellement, sans avoir besoin d'articuler les signes qu'il envoie dans une totalité ou textuelle conçue en fonction d'un destinataire situé dans un autre espace. Les postages présupposent et renforcent à la fois les communautés, favorisant une sorte de « tribalisation » fondée sur la communication et qui ne suit plus les découpages sociaux traditionnels.

Il convient toutefois ici d'éviter un malentendu : la logique du « postage » n'est pas en relation mécanique avec telle ou telle technologie communicationnelle. Certes, les tweets sont nécessairement des postages, mais les textos des téléphones portables peuvent aussi servir à de véritables échanges, qui s'apparentent à des tchats, tandis que les forums ou les e-mails relèvent tantôt d'une logique d'échange, tantôt d'une logique de postage.

15.2. De nouvelles situations de communication

On l'a vu au chapitre précédent, l'exercice contemporain de la parole apparaît partagé entre trois mondes, qui correspondent à différentes formes de textualité et de généricité, que nous avons appelées « immergée », « planifiée », « navigante ». Or, dans leur vie quotidienne, les individus les mêlent constamment : on peut s'entretenir au téléphone avec un ami (textualité immergée) tout en surfant sur Internet (textualité navigante) et en rédigeant un rapport (textualité planifiée).

La complexité des dispositifs d'interaction excède ainsi de plus en plus les modèles traditionnels de la communication verbale. Au travail, un nombre toujours croissant d'individus se trouve au croisement de flux de communication hétérogènes : des documents manuscrits ou imprimés qu'ils rédigent, lisent, annotent..., des fichiers numériques, des e-mails, des sites sur les ordinateurs, mais aussi des énonciations orales (certaines sur le mode de la conversation en face à face ou du téléphone traditionnel, d'autres passant par le truchement d'ordinateurs). À cela s'ajoute éventuellement la

nécessité de garder un œil sur des écrans en renouvellement permanent (ainsi les cours de la bourse et divers indicateurs économiques). Les employés du chemin de fer qui vendent des billets passent leur journée à converser avec des voyageurs tout en interagissant avec un ordinateur ; les contrôleurs aériens ont les yeux rivés sur des écrans pendant qu'ils parlent aux pilotes des avions ; le serveur de restaurant qui prend les commandes à la table des clients les inscrit immédiatement sur un petit écran à destination des écrans de ceux qui travaillent en cuisine.

Même des zones d'activité qu'on pourrait penser à l'abri sont concernées : le Parlement, par exemple. En 2013, les trois quarts des députés français disposent d'un compte Tweeter et sont susceptibles d'envoyer des tweets pendant les séances de l'Assemblée pour commenter ce qui s'y passe. Il ne s'agit plus, comme dans les textos, d'adresser un message à telle ou telle personne, mais de toucher l'ensemble de ses « *followers* », parmi lesquels un certain nombre sont en position de diffuser immédiatement le message dans les médias, qui n'hésitent pas à les répercuter largement.

Il y a deux manières d'envisager ces mélanges de modes de communication. On peut y voir de simples interférences entre des activités indépendantes : ainsi l'employé qui, dans une réunion de service, consulte son courrier sur son smartphone tout en parlant sporadiquement avec son voisin et en écoutant quelqu'un faire un exposé associé à une présentation PowerPoint sur laquelle il prend quelques notes. Mais on peut aussi y voir des phénomènes qui, s'ils se routinisent, peuvent modifier les normes de l'activité concernée. Reprenons le cas des députés qui envoient des tweets depuis le Parlement. Au début, il ne s'agit que d'une pratique marginale, quasi clandestine ; à partir du moment où elle se généralise, elle tend à modifier le fonctionnement du genre de discours qu'on appelle « séance à l'Assemblée ». Elle aboutit en effet à doubler l'enceinte du Parlement – lieu d'échanges oraux de divers types (entre députés, entre l'orateur et ses collègues, entre le président et l'Assemblée, etc.) – d'un espace virtuel, aux contours impossibles à définir, celui où circulent les commentaires des députés sur les interactions dans lesquelles ils sont en même temps engagés. Cette circulation va dans les deux sens : non seulement le député qui tweete ouvre le Parlement à des auditeurs absents, mais encore ces absents eux-mêmes peuvent envoyer des tweets qui peuvent atteindre un certain nombre

de parlementaires en séance.

On pourrait dire des choses du même ordre à propos des effets de l'introduction de l'ordinateur dans l'enseignement. Au début, il s'agit seulement de mettre un nouvel outil d'apprentissage à la disposition des élèves ou des étudiants, un adjuvant technique qui ne modifie pas fondamentalement la situation de communication. Mais l'introduction de cette nouvelle modalité de production et de circulation des discours qui est censée accompagner la parole professorale a de fortes chances de modifier en profondeur le dispositif d'enseignement. Alors que l'enseignement traditionnel est fondé sur l'oralité de la parole professorale, monologique ou dialogale, l'enseignant tend à se convertir en animateur d'une parole d'autorité produite par d'autres, une parole qui en réalité excède largement ce qu'on entend communément par « parole », puisqu'il s'agit d'un agencement de documents et de procédures qui fait massivement appel à la multimodalité. De son côté, l'apprenant qui interagit solitairement avec un écran est amené à redéfinir son rapport à l'enseignant et à l'enseignement, mais aussi aux groupes d'appartenance que sont sa classe et son école.

L'écriture, déjà, permettait d'ouvrir de manière incontrôlable l'identité et le nombre des destinataires, ne serait-ce qu'en multipliant les copies. C'est d'ailleurs l'un des reproches que lui adressait Socrate dans le *Phèdre*. La radio et la télévision ont porté ce phénomène à un degré supérieur, ne serait-ce qu'en instituant constamment des trilogues, où l'on parle en fonction d'un second destinataire, invisible et inconnu, le public des auditeurs ou des téléspectateurs. Avec les nouvelles formes de communication, un nouveau cap a été franchi. Les postages, par exemple, complexifient ce que l'on peut entendre par « destinataire ». La moindre page de Facebook distingue des niveaux de destinataires, le plus banal courriel peut être envoyé à un nombre très variable de destinataires, avec copies cachées ou non, et l'on peut se demander si pour les spams la notion même de destinataire est encore pertinente. Ce qui de la vie privée est accessible sur les blogs ou les réseaux sociaux excède toute distinction simple entre public et privé : l'« extimité³⁸ » subvertit la frontière entre le public et le privé. Nous sommes tous de plus en plus auditeurs ou lecteurs de messages qui ne nous sont pas destinés, sans que pour autant notre présence soit véritablement exclue.

À cela s'ajoute la possibilité de transférer en un instant un message, de

l'ouvrir à des parcours incontrôlables, voire tout simplement de mettre en ligne n'importe quel document, verbal, iconique, sonore. Les sites d'information se mettent à publier les tweets de personnalités et les sites de partages de vidéo peuvent offrir à tous l'accès à des énonciations « volées ». Mieux : l'ensemble des communications sont susceptibles d'être enregistrées et étudiées par la police ou quelque service secret, qui en sont les destinataires « non ratifiés³⁹ » mais prévisibles.

15.3. Des locuteurs problématiques

Le modèle implicite qui gouverne notre représentation habituelle de la parole est celui où le locuteur est un être unique et identifiable, à la fois l'agent de l'énonciation et son responsable. Pourtant, une telle représentation ne suffit pas à rendre raison de la multitude d'énoncés aux auteurs indéterminables : textes publicitaires, administratifs, politiques, journalistiques... sont la plupart du temps le produit d'instances collectives. Même des énoncés signés, revendiqués par un individu, comme les allocutions des personnalités du monde politique ou économique, sont rédigés par des collaborateurs.

Avec la multiplication de logiciels qui rendent possible la rédaction coopérative entre individus qui ne partagent pas le même environnement, les situations qui permettent de travailler ensemble sur les mêmes fichiers se banalisent. La notion même de rédaction individuelle est affectée : de plus en plus, elle consiste à combiner et à modifier à des degrés variables des morceaux découpés sur le Web ou des fragments dans la mémoire de l'ordinateur et non à produire pas à pas un texte totalement nouveau qui exposerait la pensée du locuteur.

De telles pratiques ne se laissent pas prendre dans une opposition simple entre anonymat et individuation, ni même dans celle d'identité collective.

On voit également se multiplier les lieux où se mêlent des sources hétérogènes, dont un certain nombre ne sont pas des humains. Sur un site d'information, la plupart des modules textuels ne sont pas signés ; bien souvent ils sont eux-mêmes des découpages de textes d'agences spécialisées qui eux-mêmes n'ont pas d'auteur identifiable. La rédaction et la publication,

sans cesse renouvelée, du cours de la bourse ou de la météo sont le résultat d'une série de procédures automatisées.

Dans ces conditions, bien des catégories traditionnelles perdent de leur évidence. Il en va ainsi de celle d'auteur, au sens d'un nom propre bien identifié associé à une « œuvre ». La prolifération des espaces d'expression personnelle (en particulier les blogs et les réseaux sociaux) élimine une contrainte qui n'apparaissait pas clairement quand le livre ou le manuscrit dominaient : la rareté. Certes, depuis que l'imprimerie existe, on n'a cessé de déplorer l'excès de livres, et donc d'auteurs, mais rien de comparable avec ce qui se passe aujourd'hui. D'autant plus que le Web offre au blogueur la possibilité de mettre en ligne un nombre illimité de textes, d'images, des vidéos ou de morceaux de musique. Rien ne règle plus la production, sinon le bon vouloir du blogueur et les contraintes imposées par le logiciel et le fournisseur qui héberge.

L'accès à la « publication » n'est plus limité par des intermédiaires. Dans le régime imposé par le livre, ces intermédiaires étaient de deux sortes : (i) les professionnels de l'édition, qui sélectionnaient les textes et les profilaient dans des séries (en particulier les collections) ; leur sélection fonctionnait aussi comme une certification de qualité, tant sur le plan matériel (l'orthographe en particulier) qu'intellectuel ; (ii) les professionnels de l'impression : l'imprimerie était une activité liée à une technologie complexe et coûteuse sur laquelle le producteur du texte, sauf exceptions, n'avait guère de prise. Outre ces deux types d'intermédiaires, la mise en lignes de textes permet d'en supprimer un troisième : le critique. La presse fonctionnait comme un filtre puissant qui, parmi les postulants à la notoriété, ne sélectionnait qu'un nombre réduit de textes. La prolifération des textes en ligne rend dérisoire une critique qui prétendrait évaluer les publications de la semaine ou du mois, permettant de détacher quelques figures saillantes sur le fond de ce que les éditeurs mettent sur le marché. Les intermédiaires s'évanouissent, au profit d'une confrontation directe entre une offre illimitée et un lecteur qui navigue de manière incontrôlable sur le Web. Par des processus d'ordre épidémique, tel ou tel blogueur peut émerger un moment de l'anonymat, mais la stabilisation d'une figure apparaît problématique. Le tiers qui consacre un texte en ligne n'est plus une voix autorisée (un professeur, un critique), mais un essaim d'individus pseudonymes qui

réagissent directement sans être eux-mêmes accrédités. Ce qui rend difficile la constitution d'une image d'auteur consistante.

L'identité même de « l'œuvre » devient problématique. À la différence du texte imprimé traditionnel, dans lequel les modifications ne peuvent être introduites qu'à la faveur d'un nouveau tirage, à chaque minute le texte mis en ligne peut être modifié dans son contenu, sa présentation ou dans sa position dans l'architecture du site ; si bien qu'il est impossible d'affirmer quelle est la « bonne » version. Quand l'auteur modifiait un texte imprimé d'une édition à l'autre, il était facile de comparer les différentes versions et d'établir un apparat critique. Rien de tel avec les « textes » sur le Web, puisque la notion de brouillon n'est plus pertinente pour décrire le passage d'une version à une autre de ce qui est mis en ligne.

Les innovations technologiques permettent également d'attribuer des énoncés, écrits ou oraux, à des êtres qui ne sont pas à proprement parler des sujets parlants, mais ce qu'on pourrait appeler des *locuteurs angéliques*, de plus en plus présents dans notre vie quotidienne.

Ce terme de « locuteur angélique » mérite quelque justification. Le « locuteur angélique » est un être qui n'existe que comme le corrélat d'une énonciation. De l'ange biblique nous retenons donc ici trois propriétés :

- il ne parle pas de sa propre initiative, mais toujours agi par quelqu'un d'autre, c'est un simple porteur de messages⁴⁰ ;
- il n'a pas de corps ;
- alors qu'un véritable sujet parlant a d'autres propriétés que celles d'être énonciateur et qu'il peut ou non prendre la parole, l'existence de l'ange s'épuise dans son activité de parole : il apparaît pour délivrer un message et disparaît.

Sous ce terme de « locuteur angélique », nous regroupons en fait des phénomènes hétérogènes qu'il conviendrait de distribuer en diverses classes.

Il peut s'agir d'énoncés écrits qui surgissent sur un écran d'ordinateur ou les panneaux lumineux des gares ou d'aéroports. Il peut s'agir de messages oraux portés par une voix dont on ne sait si elle provient d'un humain ou a été fabriquée : annonces dans les bus ou les aéroports, consignes sur un GPS pour guider le conducteur, ou aux caisses automatiques pour aider le client à

régler ses achats, etc. Ce phénomène ne peut que s'amplifier dans les années à venir. Dans ce type d'exemples, les locuteurs angéliques sont associés à des messages élémentaires : préformatés, stables dans leur signifiant. On pourrait parler à leur propos d'*annonceurs*. Il arrive que ces locuteurs soient dotés d'une figure anthropomorphe, une image de synthèse qui énonce le message. Les annonceurs ne possèdent pas – du moins pour le moment – cette propriété qu'on reconnaît aux humains, celle de pouvoir dire autre chose que ce qu'ils disent.

Il existe d'autres types de locuteurs angéliques, plus élaborés, qu'on pourrait appeler des « locuciels » (mot-valise qui associe « locuteur » et « logiciel »). Ils sont en particulier attachés à la génération automatique de textes dans des genres bien circonscrits. C'est le cas en particulier des logiciels qui à partir de données non linguistiques, par exemple météorologiques (température, pression, déplacement des nuages...) industrielles ou médicales, sont capables de rédiger certains genres de textes : bulletins, comptes rendus d'inspection, lettres commerciales, diagnostic... Il existe également des logiciels beaucoup plus sophistiqués, capables même de générer des textes « littéraires » relevant d'un certain genre et d'un certain style (Balpe, 2000). Entre ces deux extrêmes, toutes sortes de tâches verbales peuvent être confiées à des automates, par exemple effectuer un résumé automatique.

On le voit, qu'on aborde la question par le biais des situations de communication ou de la nature des locuteurs, la matérialité du discours excède les représentations prototypiques de la communication verbale où des sujets parlants en chair et en os se font face ou s'adressent des messages écrits qui sont censés tenir lieu d'un impossible échange. Déjà, l'invention de l'écriture avait fait apparaître des êtres fantomatiques, des « auteurs » qui n'étaient pas réductibles à des locuteurs et pouvaient donc être fictifs : les archives fourmillent d'auteurs inventés de toutes pièces, de bonne foi ou par jeu. L'évolution des technologies va encore plus loin en plongeant constamment les sujets parlants dans des interactions avec des sources de paroles auxquelles nulle biographie, même imaginaire, ne peut être associée.

[36](#). Pour une synthèse sur ce contexte épistémologique, voir Winkin (éd.) (1981). Sur l'aspect proprement linguistique, voir Kerbrat-Orecchioni (2004a).

[37](#). L'interaction orale est en effet bien souvent un « polylogue », et non un dialogue. Sur le polylogue, voir Kerbrat-Orecchioni (éd.) (2004b); sur le trilogue (à trois participants), voir Kerbrat-

Orecchioni et Plantin (éds.) (1995).

[38](#). Le psychiatre et psychanalyste Serge Tisseron (2001) a développé cette notion d'*extimité* pour rendre compte de *Loft Story*, le programme qui a lancé la télé-réalité en France. Ce concept a pu facilement être élargi à l'ensemble des pratiques de mise en scène de soi que permet Internet. « Celui-ci correspond au fait de déposer certains éléments de notre vie intime dans le domaine public afin d'avoir un retour sur leur valeur. Il est différent de l'exhibitionnisme et du conformisme. » (Tisseron, 2011 : 83).

[39](#). E. Goffman (1981) distingue dans une interaction les « participants ratifiés », directs ou indirects, et les « *bystanders* » non ratifiés, qui écoutent au vu ou au su des interlocuteurs ou écoutent en cachette.

[40](#). L'ange, en grec, est un messager ; les religions du Livre ont individualisé certains êtres (Gabriel, Lucifer...), mais dans ce cas ils excèdent leur strict rôle de messager.

Conclusion

La position des études de discours apparaît à la fois forte et faible. Forte, parce que c'est à travers le discours que se construit la réalité sociale, et donc toute entreprise de connaissance, y compris les études de discours elles-mêmes. Nul ne peut s'en affranchir, pas même celui qui voudrait dénoncer son emprise. Mais faible aussi, car on est constamment tenté de voir dans le discours un supplément décoratif aux disciplines bien établies – sociologie, histoire, psychologie, linguistique... –, d'effacer son étude au profit de celle « des mots » ou de celle « des choses », pour reprendre les termes de M. Foucault. Instabilité que montre la duplicité du terme « discours » lui-même chez ceux qui s'en réclament : il oscille entre des emplois « sectoriels » – en particulier chez les linguistes, qui l'identifient à l'énonciation d'un texte ou d'un groupement de textes – et des emplois « globaux », où il s'agit d'une entité de nature quasiment philosophique.

Les divers courants qui ont contribué à l'établissement de ce champ de recherche ont émergé à l'intérieur de frontières intellectuelles nationales. La mondialisation a instauré une nouvelle donne en opérant un décroisement de ces traditions ; mais il n'y a pas consensus quant au sens qu'il faut lui donner. Selon une opinion largement répandue, la mondialisation permet à l'ensemble des chercheurs de la planète de disposer du même outillage conceptuel et méthodologique ; dès lors, chacun n'a plus qu'à définir son « approche » personnelle à partir de cet outillage commun. À l'opposé, d'autres, au nom du multiculturalisme, dénoncent cette neutralité des instruments comme illusoire : pour eux, les cadres théoriques et les objets de recherche « proviennent souvent des réalités et des cultures anglo-américaines et de quelques européennes » (Shi-xu, 2009 : 239), qui imposent ainsi subrepticement leurs présupposés et leurs valeurs. Même si l'on n'adhère pas à ce point de vue, il est certain que, dans le domaine des sciences humaines et sociales, toute tentative pour faire de la recherche une activité routinière, universelle et neutre ne peut qu'être suspecte. C'est la confrontation des divers paradigmes qui permet la critique, condition de

l'innovation.

De toute façon, cette opposition entre recherche locale et recherche mondialisée est réductrice. Aujourd'hui les grands courants théoriques et méthodologiques ne sont plus circonscriptibles dans des espaces compacts, à l'abri de frontières géographiques. Il s'agit plutôt de réseaux transnationaux, dont certains sont adossés à une langue ou à un groupe de langues spécifiques. Loin d'être enfermés dans un espace culturel unique, les chercheurs participent en fait de plusieurs : certes, l'analyste du discours britannique partage la langue anglaise avec ses collègues des États-Unis, mais il est aussi Anglais, et Européen ; les analystes du discours français sont à la fois pris dans l'espace français, dans l'espace francophone, dans l'espace des pays de langues romanes, dans l'espace européen ; le chercheur brésilien ou argentin est à la fois Américain, Sud-Américain et fortement imprégné de culture européenne, etc. Chaque plan d'appartenance impose ses contraintes, et les chercheurs sont condamnés à jouer de leur diversité pour définir leur propre positionnement.

L'autre manifestation de l'hétérogénéité, mise en évidence dans la troisième partie de ce livre, est celle du discours lui-même. Cette réalité est contrebalancée par une autre, à savoir que l'analyse du discours est une entreprise qui établit des ponts là où prévaut habituellement la discontinuité : entre texte et contexte, entre parole et action, parole et institution... C'est aussi une entreprise qui unifie, inscrivant dans un même espace des objets qui sont traditionnellement pris en charge dans des départements universitaires distincts : graffiti, blogs, prières, émissions de télévision, réseaux sociaux, circulaires administratives, romans, traités de métaphysique... L'étude du discours ne peut que mettre en cause les frontières académiques, œuvrer dans le sens d'une trans- ou d'une interdisciplinarité, voire, pour certains d'une postdisciplinarité qui serait un signe de notre temps.

Au-delà, c'est l'existence même des études de discours qu'il convient d'interroger. On pourrait caractériser le monde dans lequel nous vivons comme un monde où l'on étudie du « discours », comme on a pu caractériser la Grèce classique comme un monde où l'on a pratiqué la rhétorique et la philosophie. Si la question du discours s'est ainsi imposée, c'est parce qu'il s'est produit une transformation dans la configuration du savoir : les études de discours ne peuvent « exporter » leurs concepts et leur démarches vers

d'autres disciplines que parce qu'en réalité ces dernières aussi sont plus ou moins obscurément travaillées par les interrogations mêmes qui ont rendu possibles les études de discours. Ce que montre d'ailleurs la façon dont celles-ci se sont constituées : en faisant converger des travaux et des réflexions issus à la fois de diverses régions des sciences humaines et sociales et de certains courants philosophiques.

Les études de discours apparaissent comme un champ de recherche qui se nourrit de forces contradictoires, partagé qu'il est entre la multiplication de ses courants et l'accroissement des échanges entre eux, entre la fragmentation de ses objets d'analyse et le recours à des concepts et des démarches englobants, entre le travail empirique et la spéculation philosophique, entre la volonté de délimiter un espace spécifique et celle de s'absorber dans les sciences humaines et sociales. Mais ce champ, aussi problématique que puisse être son identité, constitue un site d'observation nouveau des pratiques d'une société, un site qui modifie la manière dont nous appréhendons le langage, la subjectivité, la société, le sens.

Bibliographie

Adam J.-M., 1999, *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.

Adam J.-M. 2011, *La linguistique textuelle*, 3^e édition, Paris, Armand Colin.

Adam J.-M., Herman T., Lugrin G. (éds), 2001, « Genres de la presse écrite et analyse de discours », *Semen*, 13, Presses universitaires de Franche-Comté.

Adam J.-M., Lugrin G., 2000, « L'hyperstructure : un mode privilégié de présentation des événements scientifiques », in F. Cusin-Berche (éd.) : « *Rencontres discursives entre science et politique. Spécificités linguistiques et constructions sémiotiques* », *Carnets du CEDISCOR*, Presses de la Sorbonne Nouvelle.

Adam J.-M., Viprey J.-M., 2009, « Corpus de textes, textes en corpus. Problématique et présentation. », *Corpus* [En ligne] (URL : <http://corpus.revues.org/index1672.html>).

Althusser L., 1965, *Pour Marx*, Paris, Maspéro.

Althusser L., 1976, *Positions*, Paris, Éditions sociales.

Althusser L., Balibar É., 1968, *Lire le Capital*, Paris, Maspéro, tome 1.

Amossy R., 2012, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.

Amossy R., Maingueneau D. (éds.), 2003, *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, PUM.

Angermüller J., 2013a, *Le Champ de la théorie. Essor et déclin du structuralisme en France*, Paris, Herman.

Angermüller J., 2013b, *Analyse du discours poststructuraliste*, Limoges, Lambert-Lucas.

Austin, J. L., 1962, *How to do things with words*, Umson, Oxford. [trad. fr. *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 1970]

Authier-Revuz J. 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive », *DRLAV*, 26, p. 91-151.

Bachmann C., Lindenfeld J., Simonin J., 2003, *Langage et communications sociales*, Paris, Didier.

Bakhtine M., 1984, *Esthétique de la création verbale*, trad. fr. Paris, Gallimard.

Balpe J.-P., 2000, *Contextes de l'art numérique*, Paris, Hermès.

Bazerman C., 2004, "Speech acts, genres, and activity systems: How texts organize activity and people", in *What writing does and how it does it: an introduction to analyzing texts and textual practices*, C. Bazerman, P. Prior (eds.), New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, p. 309-339.

Benveniste E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

Berger P. L., Luckmann T., 1966, *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*, Garden City (NY), Anchor Books.

Berthelot J.-M., 1996, *Les vertus de l'incertitude*, Paris, Presses Universitaires de France.

Billig M., 2003, "Critical Discourses Analysis and the Development of New Science", in G. Weiss & R. Wodak (eds), *Critical Discourse Analysis: Theory and Interdisciplinarity*, London, MacMillan, p. 35-46.

Billig M., 2008, "The language of critical discourse analysis: the case of nominalization", *Discourse Society*, 19, 6, p. 783-800.

Blondiaux I., 2009, *Psychiatrie contre psychanalyse ?*, Paris, Le Félin.

Boutet J., Gardin B., Lacoste M., 1995, « Discours en situation de travail », *Langages*, 117, p. 12-31.

Bronckart J.-P. et al., 1985, *Le Fonctionnement des discours*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.

Bronckart J.-P., 1996, *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.

Butler J., 1990, *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*, New York & London, Routledge.

Butler J., 1997, *Excitable Speech: A Politics of the Performative*, New York & London, Routledge.

Charaudeau P., 1986, « L'interview médiatique : qui raconte sa vie ? », *Cahiers de sémiotique textuelle*, 8-9, p. 129-137.

Charaudeau P., 1983, *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique*, Paris, Hachette.

Charaudeau P., 1997, *Le Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan.

Charaudeau P., Ghiglione R., 1997, *La Parole confisquée. Un genre télévisuel : le talk show*, Paris, Dunod.

Charaudeau P., Maingueneau D. (éds.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

Chartier R., 2012, « Qu'est-ce qu'un livre ? Métaphores anciennes, concepts des lumières et réalités numériques », *Le Français aujourd'hui*, 178, p. 11-26.

Conein B., Courtine J.-J., Gadet F., Marandin J.-M., Pêcheux M. (éds.), 1981, *Matérialités discursives*, Presses Universitaires de Lille.

Cossutta F. (éd.), 1995, « L'Analyse du discours philosophique », *Langages*, 119.

Coulon A., 2002, *L'Ethnométhodologie*, Paris, PUF.

Courtine J.-J., 1981, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. À propos du discours communiste adressé aux chrétiens. », *Langages*, 62, p. 9-128.

Courtine J.-J., Marandin J.-M., 1981, « Quel objet pour l'analyse du discours ? », *in B. Conein et al. (éds.), Matérialités discursives*, Presses Universitaires de Lille, p. 21-34.

Demonet M., Geffroy A., Gouazé J., Lafon P., Mouillaud M., Tournier M., 1975, *Des tracts en Mai 68. Mesures de vocabulaire et de contenu*, Paris, Armand Colin.

Derrida J., 1967, *L'Écriture et la différence*, Paris, Seuil.

Dolinine C., 1999, « Quarante-cinq ans après Bakhtine », *Langage et société*, 87, p. 25-40.

Dooley R. A., Levinsohn S., 2001, *Analyzing discourse. A manual of basic concepts*, Dallas (Texas), SIL International.

Dubois J., 1962, *Le vocabulaire social et politique en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse.

Ertzscheid O., Gallezot G., Simonnot B., 2013, « À la recherche de la « mémoire » du web : sédiments, traces et temporalités des documents en ligne », in Ch. Barats (éd.) *Manuel d'analyse du Web*, Paris, Armand Colin, p. 53-68.

Fairclough N., 1992, *Discourse and social change*, Polity Press.

Fairclough N., 1995, *Media discourse*, London & New-York, Bloomsbury Academic.

Fairclough N., 2003, *Analyzing discourse. Textual analysis for social research*, London, Routledge.

Fairclough N., 2009, "A dialectical-relational approach to critical discourse analysis in social research", in Wodak & Meyer (eds.), p. 162-186.

Faye J.-P., 1972, *Introduction aux langages totalitaires. Théorie et transformation du récit*, Paris, Hermann.

Fiala P., Ebel M., 1983, *Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980)*, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres.

Fornel M. de-, Ogien A., Quéré L. (éds.), 2001, *L'Ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte.

Foucault M., 1966, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

Foucault M., 1969, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.

Foucault M., 1971, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard.

Foucault M., 1968/2001, « Réponse à une question », dans *Dits et écrits I*, Paris, Gallimard, p. 701-723.

Fowler R., Hodge R., Kress G., Trew T., 1979, *Language and control*, London, Routledge and Kegan Paul.

Gadet F., Pêcheux M., 1975, *La Langue introuvable*, Paris, Maspéro.

Gee J. P., 2005, 2nd edition, *An Introduction to Discourse Analysis. Theory and method*, London and New York, Routledge.

Goffman E., 1981, *Forms of talk*, Philadelphia, The Pennsylvania University Press.

Goody J., 1977, *The Domestication of the Savage Mind*, Cambridge, Cambridge University Press.

Grinshpun Y., 2008, *Ô, Entre langue(s), discours et graphie*, Paris, Ophrys.

Grosse E. U., Seibold E., 1996, « Typologie des genres journalistiques », in *Panorama de la presse parisienne*, Berlin, Peter Lang.

Guespin L., Marcellesi J.-B., Maldidier D., Slatka D. (éds.), 1971, « Le discours politique », *Langages*, 23.

Guespin L., Gardin B., Marcellesi J.-B. (éds.), 1976, « Typologie du discours politique », *Langages*, 41.

Gumperz J., Hymes D. (eds.), 1972, *Directions in Sociolinguistics: The Ethnography of Communication*, New York, Holt, Rinehart & Winston.

Habermas J., 1981/1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, trad. fr., Paris, Fayard.

Hall E. T., 1966, *The Hidden Dimension*, New York, Doubleday.

Halliday M.A.K., 1978, *Language as social semiotics*, London, Edward Arnolds.

Haroche C., Henry P., Pêcheux M., 1971, « La sémantique et la coupure saussurienne », *Langages*, 24, p. 93-106.

Harris Z. S., 1952, "Discourse Analysis", *Language*, 28, p. 1-30.

Harris Z. S., 1969, « L'Analyse du discours », *Langages*, 13, p. 8-45 (traduction française du précédent).

Herring S., Scheidt L. A., Bonus S., Wright E., 2005, "Weblogs as a Bridging Genre", *Information, Technology and People*, 18 (2), p. 142-171.

Hymes D. H., 1964, "Introduction: Towards Ethnographies of communication", in *The ethnography of communication* J. Gumperz and D. Hymes (eds), p. 1-34, Washington, DC: *American Anthropologist* (special issue).

Hymes D., 1974, *Foundations in sociolinguistics: an ethnographic approach*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

Johnstone B., 2008, *Discourse analysis*, 2nd ed., Blackwell.

- Joseph I., 2002, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1990, *Les Interactions verbales*, tome 1, Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1992, *Les Interactions verbales*, tome 2, Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni C., 2004a, *Le Discours en interaction*, Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni C. (éd.), 2004b, “On polylogues”, *Journal of Pragmatics*, special issue, 36 (1).
- Kerbrat-Orecchioni C., Plantin Ch., 1995, *Le Trilogue*, Presses Universitaires de Lyon.
- Kress G., Hodge R., 1979, *Language as ideology*, London, Kegan Paul.
- Kress G., 2001, “From Saussure to critical sociolinguistics”, in Wetherell M., Taylor S., Yates S. J. (eds), 2001, *Discourse theory and Practice. A Reader*, London, Sage and The Open University, p. 29-38.
- Krieg-Planque A., 2003, « *Purification ethnique* ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS-Éditions.
- Krieg-Planque, A., 2009, *La Notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Krieg-Planque A., 2012, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.
- Laclau E., Mouffe C., 1985, *Hegemony and Socialist Strategy. Towards a Radical Democratic Politics*, London, Verso.
- La Rochefoucauld-Liancourt F. de -, (1665)1965, *Réflexions ou Sentences et maximes morales*, Paris, Le Livre de Poche.
- Latzko-Toth G., Proulx S., 2013, « Enjeux éthiques de la recherche sur le Web », dans Ch. Barats (éd.) *Manuel d'analyse du Web*, Paris, Armand Colin, p. 32-48.
- Lehti L., 2011, “Blogging politics in various ways: a typology of French politician’s blogs”, *Journal of Pragmatics*, 43 (6), p. 1610-1627.
- Maingueneau D., 1984, *Genèses du discours*. Liège, Mardaga.

Maingueneau D., 1987, *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris, Hachette.

Maingueneau D., 1993, *Le Contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod.

Maingueneau D., 1995, « Présentation », *Langages*, 117, p. 5-11.

Maingueneau D., 1998a, *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.

Maingueneau D., 1998b, « Scénographie de la lettre publique », in *La lettre entre réel et fiction*, Jürgen Siess (éd.), Paris, SEDES.

Maingueneau D., 1999, “Analysing self-constituting discourses”, *Discourse studies*, I (2), p. 175-200.

Maingueneau D., 2003, « Quelles unités pour l'analyse du discours ? », *Romanistisches Jahrbuch*, Band 53, p. 109-118.

Maingueneau D., 2004a, *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin.

Maingueneau D., 2004b, « Retour sur une catégorie : le genre », dans J.-M. Adam, J.-B. Grize et Magid Ali Bouacha, *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Éditions Universitaires de Dijon, p. 107-118.

Maingueneau D., 2005, *Marges linguistiques*, 9, p. 64-75 (article repris sur le site http://www.revue-texto.net/Parutions/Marges/Marges_sommaire.html).

Maingueneau D., 2007, *La Littérature pornographique*, Paris, Armand Colin.

Maingueneau D., 2011, « Sur une petite phrase 'de' N. Sarkozy. Aphorisation et auctorialité », *Communication et Langages*, 168, p. 43-56.

Maingueneau D., 2012, *Les phrases sans texte*, Paris, Armand Colin.

Maingueneau D., Cossutta F., 1995, « L'analyse des discours constituants », *Langages*, 117, p. 112-125.

Maldidier D., 1993, « L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pêcheux », *Semen*, 8, mis en ligne le 21 août 2007 (URL : <http://semen.revues.org/4351>).

Moirand S., 1988, *Une histoire de discours...*, Paris, Hachette.

Moirand S., 2007, *Les discours de la presse quotidienne*, Paris, PUF.

Nizet J., Rigaux N., 2005, *La Sociologie d'Erving Goffman*, Paris, La Découverte.

Nicole P., 1701, *Essais de morale contenus en divers traités sur plusieurs devoirs importants*, tome II, Paris, G. Desprez.

Paveau M.-A., 2010a, « Interdiscours et intertexte. Généalogie scientifique d'une paire de faux jumeaux », in D. Ablali et M. Karstberg Sjöblom (éds.), *Linguistique et littérature. Cluny, 40 ans après*, Besançon, Presses de l'université de Franche-Comté, p. 93-105.

Paveau M.-A., 2010b, « La norme dialogique. Propositions critiques en philosophie du discours », *Semen* [Online], 29 | 2010 (<http://semen.revues.org/8793>).

Paveau M.-A., 2012, « Réalité et discursivité. D'autres dimensions pour la théorie du discours », *SEMEN*, 34, p. 95-115.

Pêcheux M., 1969, *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod.

Pêcheux M., 1975, *Les vérités de La Palice*, Paris, Maspéro.

Pêcheux M., Fuchs C., 1975, « Mise au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours », *Langages*, 37, p. 7-80.

Phillips N., Hardy C., 2002, *Discourse analysis. Investigating Processes of Social Construction*, London, Sage.

Potter J., Wetherell M., 1987, *Discourses and Social Psychology. Beyond Attitudes and Behaviour*, London, Sage.

Poulantzas N., 1968, *Pouvoir politique et classes sociales de l'État capitaliste*, Paris, Maspéro.

Shepherd M., Watters C.R., 1998, "The evolution of cybergenres", in *Proceedings of the Thirty-First Annual Hawaii International Conference on System Sciences (HICSS '98)*, Hawaii, II, p. 97-109.

Schiffrin D., 1994, *Approaches to discourse*, Oxford-Cambridge, Blackwell.

Searle J., 1969, *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge University Press [trad. fr. *Les actes de langage*, Paris, Hermann, 1972].

Shi-xu, 2009, Editorial, *Journal of Multicultural Discourses*, 4 (3), p. 239-

241.

Simonin-Grumbach J., 1975, « Pour une typologie des discours », in J. Kristeva, J.-C. Milner, N. Ruwet (éds), *Langue, discours, société*, Paris, Seuil.

Spivak G., 1987, *In Other Worlds: Essays in Cultural Politics*, London, Methuen.

Spivak G., 1990, *The Post-Colonial Critic: Interviews, Strategies, Dialogues*, S. Harasym (ed.), London, Routledge.

Spivak G., 1999, *A Critique of Post-Colonial Reason: Toward a History of the Vanishing Present*, Harvard University Press.

Strubbe M., Lane C., Hilder J., Vine E., Vine B., Marra M., Holmes J., Weatherall A., 2003, « Multiple discourse analyses of workplace interaction », *Discourse studies*, 5 (3), p. 351-388.

Swales J., 1990, *Genre Analysis. English in Academic and Research Settings*, Cambridge, Cambridge University Press.

Tisseron S., 2001, *L'intimité surexposée*, Paris, Ramsay.

Tisseron S., 2011, « Intimité et extimité », *Communications*, 88, p 83-91.

Titscher S., Meyer M., Wodak R., Vetter E., 2000, *Methods of Text and Discourse Analysis*, Sage.

Van Dijk T. (ed.), 1985, *Handbook of Discourse Analysis*, 4 vol., London, Academic Press.

Van Dijk T., 1996, « De la grammaire de textes à l'analyse socio-politique du discours », *Le Français dans le monde*, numéro spécial « Le discours: enjeux et perspectives », S. Moirand (éd.), Hachette, p. 16-29.

Van Dijk T., 2000, « New (s) racism: a discourse analytical approach », in S. Cottle (ed.), *Ethnic minorities and the media*, Buckingham, UK & Philadelphia, USA, Open University Press, p. 33-49.

Van Dijk T., 2001, "Discourse and racism", in David Goldberg & John Solomos (eds.), *The Blackwell Companion to Racial and Ethnic Studies*, Oxford, Blackwell, p. 145-159.

Wetherell M., Taylor S., Yates S. J., 2001, *Discourse theory and Practice. A Reader*, London, Sage and The Open University.

Widdowson H.G., 2007, *Discourse Analysis*, Oxford University Press.

Winkin Y. (éd.), 1981, *La Nouvelle communication*, Paris, Seuil.

Wodak R., Meyer M., 2009, “Critical Discourse Analysis: History, Agenda, Theory and Methodology”, in R. Wodak, M. Meyer (eds.), *Methods of Critical Discourse Analysis*, 2nd ed., London, Sage, p. 1-33.